

PAYS LES MOINS AVANCÉS

MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS

EXPÉRIENCES ACQUISES DANS LES
PAYS LES MOINS AVANCÉS AVEC LES
PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX
AUX FINS DE L'ADAPTATION,
VOLUME 1

LE GROUPE D'EXPERTS DES PMA

Nations Unies

Convention-cadre sur les
changements climatiques

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
REMERCIEMENTS	9
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	9
I. INTRODUCTION	10
1.1. Introduction aux pays les moins avancés (PMA) dans le contexte de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC)	10
1.2. Incidences des changements climatiques dans les pays les moins avancés et vulnérabilité et capacité d'adaptation face à ces changements	15
II. LE PROCESSUS PANA	19
2.1. Approche générale	19
2.2. Processus d'élaboration des PANA	20
2.3. Accessibilité aux ressources du Fonds pour les PMA : le FEM et ses entités d'exécution	21
2.4. Processus de mise en œuvre des PANA	24
2.5. Révision et actualisation des PANA pour renouveler la pertinence et améliorer la qualité	28
2.6. Augmentation d'échelle pour déterminer et satisfaire les besoins à moyen et long terme en matière d'adaptation	29
III. EXPÉRIENCES NATIONALES AVEC LE PROCESSUS PANA	31
3.1. Méthodologie et justifications pour le recueil d'expériences nationales concernant le processus PANA	31
3.2. Bangladesh	33
3.3. Bhoutan	37
3.4. Burkina Faso	41
3.5. Haïti	45
3.6. Kiribati	49
3.7. Malawi	53
3.8. Sao Tomé-et-Principe	57
3.9. Ouganda	60
3.10. Récapitulation des points déterminants dans les autres études de cas nationales	62
IV. MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS : CONSÉQUENCES POUR LA FUTURE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ADAPTATION	65
4.1. Méthodologie de collecte des meilleures pratiques et des enseignements	65
4.2. Meilleures pratiques et enseignements choisis	66
4.3. Prochaines étapes : d'autres études de cas nationales et établissement d'une plate-forme pour les meilleures pratiques et les enseignements	75
V. ANNEXES/TABLES	76
5.1. État d'avancement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au 13 mai 2011	76
5.2. Publications choisies par le Groupe d'experts des PMA	81
5.3. Principaux documents et publications du FEM sur le Fonds pour les PMA	84



AVANT-PROPOS

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF, CCNUCC

Le grand enjeu de l'adaptation aux effets des changements climatiques, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA), est une question qui a été bien prise en compte dans le processus de la CCNUCC et dans les délibérations ultérieures sur le sujet. Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) concrétisent cette reconnaissance en mettant l'accent sur les besoins urgents et immédiats de ces pays et en offrant un mécanisme spécial pour financer les projets qui en découlent. La mise sur pied du processus PANA et la création du Fonds pour les pays les moins avancés ont été des étapes décisives adoptées lors de la septième session de la Conférence des Parties en 2001.

La plupart des PMA ont maintenant préparé leur PANA et amorcé la mise en œuvre des projets proposés. Les processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA ont clairement permis aux PMA d'enrichir considérablement leurs connaissances et d'accroître leur niveau de sensibilisation aux changements climatiques, en plus de développer de meilleures pratiques et de tirer de précieux enseignements.

Lors de la seizième session de la Conférence des Parties à Cancún, Mexique, en décembre 2010, les gouvernements ont reconnu en outre qu'il faut accorder la même priorité à l'adaptation qu'à l'atténuation, et adopté à cet effet le Cadre de Cancún pour l'adaptation en vue de renforcer les actions dans ce domaine. Ce cadre comprend un mécanisme permettant d'aider les PMA parties, grâce à l'expérience acquise avec les PANA, à élaborer et mettre en œuvre des plans d'adaptation nationaux, et invite d'autres pays en développement parties à appliquer les modalités proposées pour appuyer ces plans. C'est dans ce contexte que d'autres Parties se sont montrées de plus en plus intéressées à apprendre des enseignements tirés du processus PANA.

Reconnaissant cet intérêt, le Groupe d'experts des PMA, en consultation avec les PMA parties et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses entités d'exécution, et avec le concours du secrétariat de la CCNUCC, a préparé cette publication afin de partager l'information recueillie pendant une décennie (expériences, meilleures pratiques et enseignements) dans le domaine de l'adaptation grâce au processus PANA.

Je suis persuadée que la présente publication saura enrichir les futurs débats sur l'adaptation.



Christiana Figueres, Secrétaire exécutif

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Septembre 2011



PRÉSIDENTE, GROUPE D'EXPERTS DES PMA

Le Groupe d'experts des PMA, qui a été créé en 2001, fait partie intégrante du cadre visant à aider les PMA à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques. Depuis lors, le Groupe d'experts a fourni des avis aux PMA en ce qui a trait à l'élaboration et la mise en œuvre des PANA. Comme cela est stipulé dans son nouveau mandat, adopté pendant la seizième session de la Conférence des Parties à Cancún, Mexique, le Groupe d'experts des PMA devrait être chargé de donner des indications et des avis techniques sur les aspects suivants : révision et actualisation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation; prise en compte accrue d'une perspective soucieuse de l'équité entre les sexes et des communautés vulnérables; intégration des PANA dans la planification du développement; identification des besoins d'adaptation à moyen et à long terme et mise en œuvre de tous les éléments du programme de travail relatif aux pays les moins avancés.



En raison de la nature de ses fonctions, le Groupe d'experts des PMA a eu le privilège d'être témoin non seulement des obstacles rencontrés, mais également des progrès accomplis et des réalisations menées à bien par les PMA dans la prise en charge de ses besoins urgents et immédiats, par le biais du processus PANA. Les PANA ont permis d'enrichir les connaissances collectives sur l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle nationale et internationale, d'accroître la sensibilisation et d'apporter une expérience concrète en matière de mise en œuvre de projets d'adaptation sur le terrain. Le secrétariat de la CCNUCC, le Groupe d'experts des PMA, le FEM et ses entités d'exécution et d'autres partenaires et organisations se sont engagés, dans le cadre du processus PANA, à appuyer les PMA dans leurs efforts.

À tous les égards, les PMA font oeuvre de pionniers en matière de renforcement de l'adaptation face aux changements climatiques. Alors qu'il reste encore de nombreux défis à relever, il est temps de se pencher sur les meilleures pratiques et les principaux enseignements à tirer du processus PANA. La présente publication offre au Groupe d'experts des PMA une première occasion de partager ces expériences avec la communauté internationale, avec l'espoir que cela facilite la reproduction de projets semblables et l'acquisition de connaissances à plus grande échelle.

Pepetua Election Latasi, Présidente du Groupe d'experts des PMA

Septembre 2011

PRÉSIDENT, GROUPE DES PMA

La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu à Istanbul en mai 2011, a montré qu'à une époque où la communauté internationale continue de faire face aux impacts de crises financières, alimentaires et énergétiques multiples qui se renforcent mutuellement, les vulnérabilités des PMA se sont encore accentuées. Outre ces crises, les changements climatiques constituent l'un des enjeux les plus complexes et urgents pour l'humanité. Parmi les peuples de notre planète, ce sont les citoyens des PMA qui sont les plus vulnérables, en raison de la combinaison d'un certain nombre de facteurs, notamment la vulnérabilité environnementale, le manque de ressources et la pauvreté. Pour les PMA, l'adaptation aux changements climatiques vise les objectifs suivants : gérer les effets urgents et immédiats de l'évolution du climat; renforcer les capacités, les mesures et les politiques en vue de faire face efficacement aux nouveaux problèmes que posent les changements climatiques chaque jour; et instaurer un développement économique et social à l'épreuve des aléas du climat pour aujourd'hui et pour demain, et ce d'une manière durable.



Le processus PANA, avec l'enrichissement des connaissances et l'abondance d'enseignements qu'il a générés dans les PMA, a constitué sans nul doute une première étape très stimulante dans la prise en compte des besoins en matière d'adaptation. Les PMA se félicitent de l'appui procuré par le Groupe d'experts des PMA dans l'élaboration et la mise en œuvre des PANA. Ils sont également reconnaissants du soutien financier et technique apporté par le FEM et ses entités d'exécution. Pour aller encore plus loin, toutefois, en vue notamment de s'occuper des besoins à moyen et long terme, les PMA auront besoin d'une aide financière, technique et technologique accrue de la part des partenaires du développement et de la communauté internationale, dans le but de renforcer leurs capacités et de réduire leur vulnérabilité face à l'évolution du climat.

Nous, les PMA, sommes d'avis que cette publication saura, par la mise en relief des réalisations du processus PANA et le partage des meilleures pratiques et enseignements tirés de celui-ci, catalyser les énergies de manière à encourager la communauté internationale à redoubler d'efforts dans le domaine de l'adaptation.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pa Ousman Jarju'. The signature is stylized and includes some decorative flourishes.

Pa Ousman Jarju, *Président du Groupe des PMA*
relevant du processus intergouvernemental de la CCNUCC
Septembre 2011



REMERCIEMENTS

La présente publication a été préparée par le Groupe d'experts des PMA, avec le concours du programme d'adaptation du secrétariat de la CCNUCC. Ce guide est le fruit d'une collaboration étroite entre la consultante, Sofia Shellard, qui a rédigé le corps du texte, et le personnel du secrétariat de la CCNUCC. Ceux-ci ont reçu, en cours de route, l'aide et les conseils très avisés de membres du Groupe d'experts des PMA et de nombreux membres d'équipes PANA, ainsi que de représentants du FEM et de ses entités d'exécution.

Nous tenons aussi à remercier tout spécialement les gouvernements du Canada et de la Roumanie, de même que l'Union européenne, pour leur généreux soutien financier, sans lequel il n'aurait pas été possible de mener à bien cette entreprise.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

COP	Conférence des Parties
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PMA	Pays les moins avancés
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
ONG	Organisation non gouvernementale
FIP	Fiche d'identité du projet ou concept de projet
PPG	Financement pour la préparation du projet
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
SBI	Organe subsidiaire de mise en oeuvre

I. INTRODUCTION

1.1. INTRODUCTION AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) DANS LE CONTEXTE DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

Les Nations Unies considèrent que le groupe des pays les moins avancés (PMA) comprend 48 pays, qui répondent aux trois critères d'appartenance suivants : faible revenu, insuffisance des ressources humaines et forte vulnérabilité économique. Il y a 33 PMA en Afrique, neuf en Asie, un dans les Caraïbes et cinq dans la région du Pacifique.

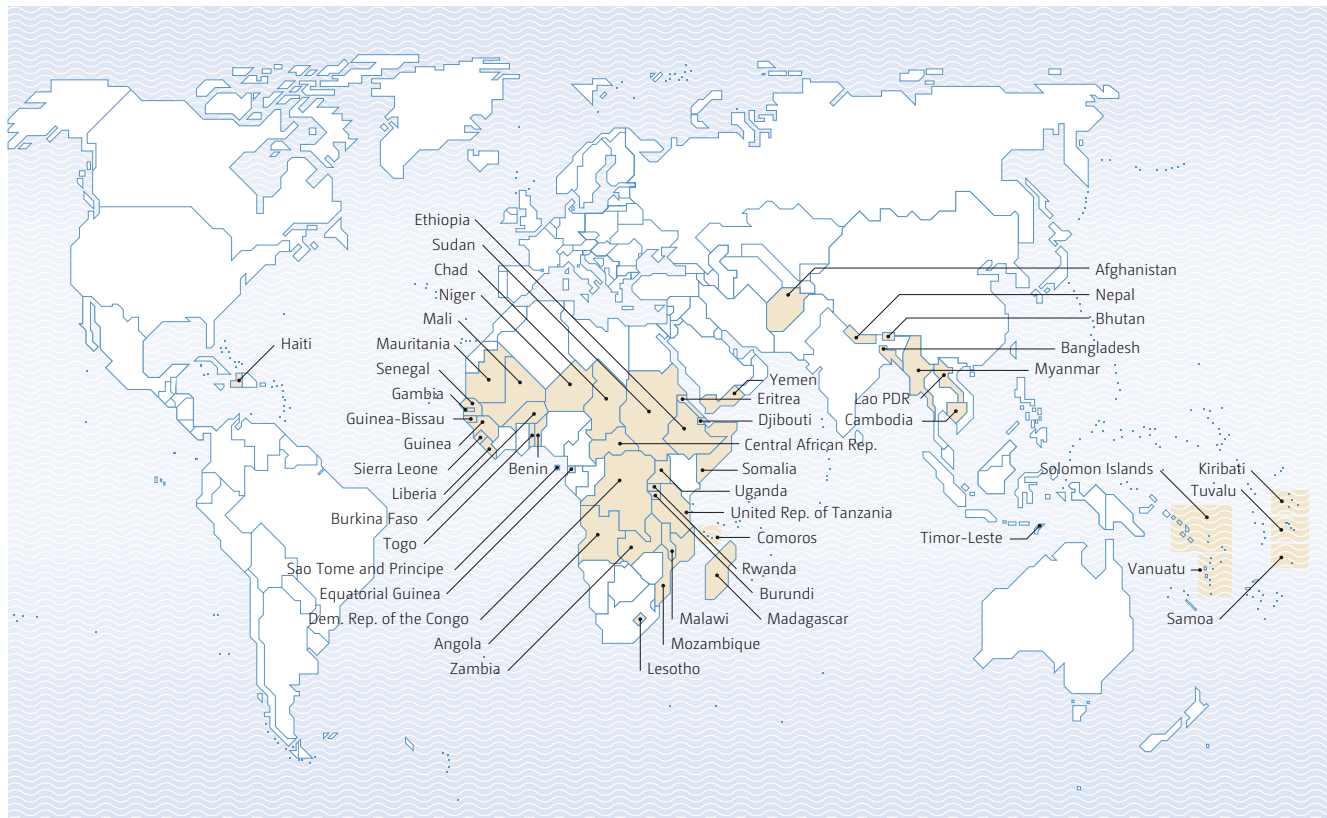
À l'heure actuelle, la totalité de ces 48 PMA sont Parties à la CCNUCC¹ (voir la [FIGURE I-1](#) ci-après).

La Convention reconnaît la situation spéciale des PMA en ce qui a trait aux questions relatives aux changements climatiques à l'article 4, paragraphe 9, qui stipule ce qui suit : « Les Parties tiennent pleinement compte, dans leur action concernant le financement et le transfert de technologie, des besoins particuliers et de la situation spéciale des pays les moins avancés ».

1.1.1. DÉFINITION DE L'ADAPTATION DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION (PANA)

L'adaptation englobe les deux notions suivantes : réduire l'incidence actuelle des changements climatiques et accroître la résilience face aux futurs impacts, en tenant compte des besoins urgents et immédiats des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables.

Figure I-1. Les pays les moins avancés en février 2011



La question de l'adaptation est prise en charge par les Parties par l'intermédiaire de divers organes de la Convention grâce, notamment, aux mécanismes suivants :

- Établissement de directives pour l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés;
- Élaboration de directives pour appuyer l'adaptation par des moyens financiers et technologiques et le renforcement des capacités;
- Enrichissement des connaissances en matière d'adaptation et renforcement des capacités à réaliser des évaluations dans les domaines de la vulnérabilité et de l'adaptation et à prendre des décisions par le biais du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements², et intensification du développement et du transfert de technologies, ainsi que de la recherche et de l'observation systématique;
- Action renforcée en matière d'adaptation par le biais du cadre de Cancún pour l'adaptation³, issu des négociations menées dans le cadre du Plan d'action de Bali, sous la direction du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

Dans le processus PANA, la définition de l'adaptation aux changements climatiques est la suivante :

ajustements apportés par les sociétés humaines aux systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réaction aux stimuli climatiques actuels ou attendus et à leurs effets ou impacts. Chacun de ces systèmes comporte plusieurs niveaux et composantes, échelonnés sur diverses échelles spatiales et temporelles, qui interagissent souvent de manière complexe. Les ajustements et interventions peuvent se faire à n'importe quel point dans ces systèmes pluridisciplinaires et multi-échelles en interaction. Les mesures prises peuvent chercher à stimuler la capacité d'adaptation du système ou à modifier les systèmes socio-économiques et naturels en vue d'éviter ou d'atténuer les dommages causés par les changements climatiques. On peut pour cela lancer de nouvelles activités qui constituent une riposte directe à l'évolution du climat ou modifier les activités en cours afin qu'elles soient moins vulnérables à l'égard des risques climatiques futurs.

La capacité d'adaptation renvoie à la possibilité ou à l'aptitude que détient un système (social, écologique, économique ou intégré, par exemple une région ou une population) de minimiser les effets ou les impacts des changements climatiques ou d'en optimiser les bienfaits.⁴

¹ Vous pouvez trouver la liste à jour des PMA à l'adresse ci-après : <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=3641&lang=1>.

² Voir <http://unfccc.int/3633.php>.

³ Voir <http://unfccc.int/5852.php>.

⁴ CCNUCC 2009. *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation* p. 3 affiché à l'adresse suivante : http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009_fr.pdf.

1.1.2. PROGRAMME DE TRAVAIL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Le programme de travail en faveur des pays les moins avancés a été défini par la décision 5/CP.7 de la septième session de la Conférence des Parties (COP 7) en 2001. Reconnaisant les besoins particuliers et la situation spéciale de ces pays, et le fait qu'ils sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, la Conférence des Parties a mis sur pied un programme de travail en faveur des pays les moins avancés, qui vise notamment à :

- (a) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation;
- (b) Renforcer les secrétariats et/ou centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, créer de telles instances, afin de permettre l'application effective de la Convention et du Protocole de Kyoto, dans les pays les moins avancés parties;
- (c) Mettre sur pied, au besoin, un programme permanent de formation aux techniques et au langage de négociation destiné à permettre aux négociateurs des pays les moins avancés de renforcer leur capacité afin de pouvoir prendre une part active au processus relatif aux changements climatiques;
- (d) Organiser des programmes de sensibilisation du public dans le but d'assurer la diffusion d'informations sur les questions relatives aux changements climatiques;
- (e) Assurer la mise au point et le transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation (conformément à la décision 4/CP.7);
- (f) Renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de renseignements météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.

Le Programme de travail en faveur des pays les moins avancés a été établi en même temps que le Fonds pour les pays les moins avancés destiné à appuyer sa mise en œuvre et le Groupe d'experts des pays les moins avancés, chargé de fournir des directives et avis techniques concernant la préparation et la mise en œuvre des PANA. On peut consulter certaines publications récentes du Groupe d'experts afin d'obtenir de plus amples informations sur le programme de travail.⁵

Les quatre grandes décisions se rapportant aux PMA, qui ont été adoptées lors de la septième session de la Conférence des Parties, figurent ci-après :

- Décision 7/CP.7 : Financement au titre de la Convention; constitution du Fonds pour les pays les moins avancés;
- Décision 27/CP.7 : Directives à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, pour le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés;
- Décision 28/CP.7 : Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation;
- Décision 29/CP.7 : Constitution d'un groupe d'experts des pays les moins avancés.

Par ailleurs, un cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement a été adopté en vertu de la décision 2/CP.7. Ce cadre fournit une évaluation initiale des besoins et domaines prioritaires pour le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement (PEID). De nombreux éléments contenus dans le paragraphe 17 de l'annexe de la décision 2/CP.7 sont étroitement interreliés avec les éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, notamment ce qui suit :

- (a) *Consolidation de leur secrétariat national chargé des questions relatives aux changements climatiques ou de leur centre national de coordination pour permettre d'appliquer de manière effective la Convention et de participer de manière effective au processus découlant du Protocole de Kyoto, et notamment d'établir leurs communications nationales;*
- (b) *Mise au point d'un programme d'action intégré qui tienne compte de l'importance de la recherche et de la formation pour le renforcement des capacités;*
- (c) *Développement et renforcement des capacités et des compétences techniques pour mener à bien des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et les intégrer aux programmes de développement durable et pour élaborer des programmes nationaux d'adaptation;*
- (d) *Renforcement des établissements nationaux de recherche et de formation et, le cas échéant, création de telles structures, pour assurer la pérennité des programmes de renforcement des capacités;*

- (e) *Renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques* de recueillir, d'analyser, d'interpréter et de diffuser des informations météorologiques et climatiques pour appuyer la *mise en œuvre de programmes nationaux d'adaptation*;
- (f) *Sensibilisation accrue du public* (amélioration du niveau des connaissances et développement des capacités).

1.1.3. GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

La Conférence des Parties, à sa septième session, a décidé de mettre sur pied le Groupe d'experts des pays les moins avancés, dont les membres sont nommés par les Parties et dont l'objectif est d'appuyer l'élaboration et la stratégie de mise en œuvre des PANA. À sa seizième session, la Conférence des Parties a examiné le travail accompli par le Groupe d'experts ainsi que son mandat et a décidé de le reconduire pour une période de cinq ans (2011-2015), avec le mandat actuel. En vertu des décisions 6/CP.16, 8/CP.13, 4/CP.11 et 29/CP.7, le Groupe d'experts a les attributions suivantes :

- (a) Donner des orientations et des conseils techniques au sujet de l'élaboration des PANA et de la stratégie de mise en œuvre de ces programmes, y compris sur la recherche des sources de données possibles et leurs application et interprétation ultérieures, à la demande des Parties qui figurent parmi les pays les moins avancés;
- (b) Élaborer un programme de travail englobant la mise en œuvre de programmes d'action nationaux pour l'adaptation;
- (c) Faire fonction de consultant auprès des PMA aux fins de l'élaboration des PANA et de la définition des stratégies de mise en œuvre de ces programmes par l'organisation, notamment, d'ateliers, à la demande des Parties qui figurent parmi les pays les moins avancés;
- (d) Donner des avis au sujet des capacités qui ont besoin d'être renforcées afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et faire des recommandations, selon qu'il convient, en tenant compte de l'Initiative du Fonds pour l'environnement mondial pour le renforcement des capacités et d'autres initiatives pertinentes en matière de renforcement des capacités;

- (e) Faciliter l'échange d'informations et promouvoir des synergies régionales ainsi que des synergies avec d'autres conventions multilatérales dans le domaine de l'environnement, aux fins de l'élaboration des PANA et de la définition des stratégies de mise en œuvre de ces programmes;
- (f) Donner des avis au sujet de l'intégration des PANA à la planification générale du développement, dans le cadre des stratégies nationales de développement durable;
- (g) Élaborer un programme de travail qui tienne compte du programme de travail de Nairobi;
- (h) Donner des indications et des avis techniques sur la révision et l'actualisation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation pour en améliorer encore la qualité, faciliter l'intégration des mesures d'adaptation des pays les moins avancés parties dans la planification du développement et prendre en compte l'élargissement des connaissances acquises en matière d'adaptation et les modifications apportées aux priorités nationales, lorsque les pays les moins avancés parties en font la demande;
- (i) Donner des indications et des avis techniques sur l'identification des besoins d'adaptation à moyen et à long terme, l'intégration de ces besoins dans la planification du développement et la mise en œuvre à des activités recensées en matière d'adaptation;
- (j) Donner des indications et des avis techniques sur la prise en compte accrue d'une perspective soucieuse de l'équité entre les sexes et des communautés vulnérables dans les pays les moins avancés parties;
- (k) Donner des indications et des avis techniques sur la mise en œuvre des éléments du programme de travail relatif aux pays les moins avancés, autres que la préparation et l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, qui intéressent les domaines de compétence du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

⁵ Des informations sur le programme de travail en faveur des pays les moins avancés, une brochure et un lien vers le document technique du Groupe d'experts intitulé *National Adaptation Programmes of Action: Overview of Preparation, Design of Implementation Strategies and Submission of Revised Project Lists and Profiles* sont disponibles sur le portail des pays les moins avancés à l'adresse : <www.unfccc.int/lde>.

Le Groupe d'experts des pays les moins avancés se compose de treize experts, répartis de la manière suivante :

- Cinq des PMA africains parties;
- Deux des PMA asiatiques parties;
- Deux des petits PMA insulaires parties;
- Trois des Parties visées à l'annexe II de la Convention;
- Un d'un autre PMA partie;

1.1.4. MÉCANISME FINANCIER DE LA CONVENTION ET SON FONCTIONNEMENT

La Convention a mis sur pied un mécanisme financier chargé d'appuyer les actions menées par les pays en développement parties en vue de contrer les effets des changements climatiques. Les pays industrialisés parties (Parties visées à l'annexe II de la Convention) doivent procurer des moyens financiers aux pays en développement parties pour mettre en œuvre la Convention.

Les Parties à la Convention ont chargé le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'opérer en permanence ce mécanisme financier, sous réserve d'un examen prévu tous les quatre ans. Le mécanisme financier doit rendre compte à la Conférence des Parties, qui décide des politiques en matière de changements climatiques, des priorités des programmes et des critères d'admissibilité au financement, à partir des avis fournis par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

Trois fonds ont été établis au titre du mécanisme financier : le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés, qui relèvent de la Convention; et le Fonds pour l'adaptation, en vertu du Protocole de Kyoto, qui constituent les principaux moyens de financement des activités touchant l'adaptation.

Le Fonds pour les pays les moins avancés, mis en opération en 2002, a été instauré en vue d'appuyer un programme de travail en faveur des pays les moins avancés destiné, notamment, à aider ces pays à élaborer et mettre en œuvre les PANA.

En mai 2011, 43 pays avaient officiellement présenté un ou plusieurs projets et 28 d'entre eux avaient été approuvés par le Directeur général du FEM en vue de leur mise en œuvre sur le terrain.⁶

Le Fonds spécial pour les changements climatiques, mis en opération en 2001, finance des projets se rapportant à l'adaptation, au transfert de technologie et au renforcement des capacités, à l'énergie, aux transports, à l'industrie, à l'agriculture, aux forêts et à la gestion des déchets, ainsi qu'à la diversification économique.

En avril 2011, il y avait 22 projets d'adaptation en voie d'examen.⁷

Le Fonds pour l'adaptation, mis en opération en 2007, est financé à même les revenus des activités de projet réalisées dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP) et d'autres sources. En juin 2011, 10 projets entièrement élaborés étaient déjà approuvés.

1.1.5. FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Le Fonds pour les pays les moins avancés a été créé, conformément à la décision 7/CP.7, en vue d'appuyer un programme de travail destiné à aider les pays les moins avancés parties à, notamment, élaborer et mettre en œuvre leurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.

Le FEM, en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, a reçu le mandat d'administrer ce fonds en vertu de la décision 27/CP.7. Cette dernière renfermait des directives destinées au FEM en ce qui a trait au fonctionnement du Fonds, l'accent étant d'abord mis sur l'élaboration des PANA.

Le FEM a publié, en avril 2002, les *Directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques par les pays les moins avancés*, qui autorisaient les entités d'exécution du FEM à présenter des propositions au nom des pays les moins avancés parties pour l'élaboration des PANA. En mai 2009, tous les PMA, y compris le Cap-Vert, qui est sorti de la catégorie en décembre 2007, et les Maldives en janvier 2011, avaient obtenu un financement pour la préparation des PANA et, en septembre 2011, un total de 46 PANA avaient déjà été soumis.

La Conférence des Parties (COP), à sa onzième session, en décembre 2005, a convenu des dispositions visant la mise en opération du Fonds pour les pays les moins avancés, en vue d'appuyer la mise en œuvre des PANA. La COP a, par ailleurs, émis des directives concernant les domaines prioritaires et les modalités de financement sur la base du coût intégral et le cofinancement selon un barème établi, par l'entremise de la décision 3/CP.11.

En juin 2011, presque la totalité des PMA parties qui avaient achevé le processus d'élaboration des PANA étaient parvenus à différents stades de mise en œuvre de ces plans, certains pays ayant terminé avec succès le cycle de projet du Fonds pour les pays les moins avancés dans le cas de leur premier projet PANA, et quelques projets étant en pleine opération sur le terrain.

Un examen de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité au financement offert par le Fonds pour les pays les moins avancés, a été réalisé lors de la seizième session de la Conférence des Parties.⁸

1.2. INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VULNÉRABILITÉ ET CAPACITÉ D'ADAPTATION FACE À CES CHANGEMENTS

1.2.1. INCIDENCES

Les impacts de l'évolution et de la variabilité du climat ainsi que des phénomènes extrêmes peuvent prendre de multiples formes.

HAUSSE DE LA FRÉQUENCE DES INONDATIONS, DES SÉCHERESSES ET D'AUTRES CATASTROPHES

Les modifications des régimes de précipitations provoquées par les changements climatiques peuvent avoir les effets suivants : tempêtes et crues éclair imprévisibles, et aggravation des phénomènes associés aux sécheresses, comme la destruction des récoltes, les vagues de chaleur, l'assèchement des réservoirs d'eau et, ultimement, les pénuries d'eau, la famine et les pertes en vies humaines et animales, outre la détérioration générale de l'environnement.

⁶ On peut obtenir de plus amples informations sur le Fonds pour les pays les moins avancés à l'adresse : <<http://www.thegef.org/gef/LDCF>>.

⁷ On peut obtenir de plus amples informations sur le Fonds spécial pour les changements climatiques à l'adresse : <<http://www.thegef.org/gef/SCCF>>.

⁸ Voir <<http://unfccc.int/resource/docs/2010/sbi/eng/17.pdf>>.

Un rapport publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a montré que la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes dans les PMA (p.ex. sécheresses, températures extrêmes et crues) augmentaient; cinq fois plus d'incidents ont été dénombrés au cours de la période 2000-2010 par rapport à la période 1970-1979. Le nombre de personnes touchées par ces phénomènes extrêmes a presque doublé, passant de 100 millions à 193 millions entre ces deux périodes.⁹

Un autre effet bien connu des changements climatiques est l'élévation du niveau de la mer, qui peut être provoquée par la fonte des glaciers de montagne, des calottes glaciaires et des inlandsis et la dilatation des océans, phénomènes tous associés au réchauffement de la planète. L'élévation moyenne du niveau de la mer prévue à l'échelle mondiale aura non seulement un effet dévastateur sur les petits États insulaires, dont un certain nombre sont des PMA, mais causera par ailleurs d'énormes perturbations dans les plaines côtières, qui abritent 70 pour cent de la population mondiale.¹⁰ Selon les prévisions, environ 15 pour cent de la population du Bangladesh, par exemple, pourrait être affectée par une hausse de 1,5 mètre, ainsi que 16 pour cent de la superficie totale du pays.

Le Bangladesh, le Mozambique et un certain nombre d'autres PMA de faible altitude sont également très vulnérables aux ondes de tempête, qui s'intensifieront à la fois en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'accroissement de l'activité cyclonique provoqué par le réchauffement des océans.

Outre l'élévation de la mer, la fonte rapide des glaciers peut aussi augmenter sensiblement les risques de crue de rupture de lac glaciaire (GLOF). Ces phénomènes sont typiquement associés aux zones montagneuses et leur capacité destructrice est très élevée. L'Afghanistan, le Bhoutan et le Népal sont des PMA très exposés aux GLOF, qui peuvent être à l'origine de graves dommages aux infrastructures et être très dangereux pour les communautés qui vivent à proximité.

PROPAGATION ET GRAVITÉ ACCRUES DES MALADIES

L'augmentation de l'ampleur et de la fréquence des crues et d'autres catastrophes peut jouer par ailleurs sur la propagation et la gravité des épidémies, comme le paludisme, la dengue et le choléra. L'incidence des maladies d'origine hydrique pourrait s'accroître avec la hausse des températures moyennes et l'arrivée de vecteurs de maladie dans des zones auparavant trop froides, affectant ainsi des populations qui n'avaient jamais été exposées.

Les PMA, qui sont les pays les plus touchés par les maladies sensibles au climat, disposent aussi du système de santé publique le plus déficient. Ils souffrent de 34 pour cent des pertes en vies humaines associées aux changements climatiques à l'échelle mondiale, les plus grandes causes étant la propagation du paludisme et des maladies d'origine hydrique, et ce pourcentage devrait atteindre 41 pour cent d'ici 2030.¹¹

LIMITATIONS ET PERTURBATIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Outre les décès, les catastrophes, comme les crues, les précipitations excessives, les sécheresses et les cyclones, provoquent des pertes économiques considérables et perturbent grandement l'organisation des modes de subsistance. Dans le contexte d'une économie mondialisée, le manque de diversité économique et l'importance des exportations de biens sensibles aux changements climatiques, comme les produits agricoles, exposent les PMA à une double menace : économique et écologique.¹² On estime, par exemple, que pour chaque degré Celsius d'élévation des températures mondiales moyennes, la croissance annuelle moyenne des pays pauvres pourrait chuter de deux à trois pour cent, sans changement dans les pays industrialisés.¹³

Compte tenu du fait que le développement économique des populations locales dans les PMA repose principalement sur les activités agricoles, les catastrophes peuvent enfermer ces pays dans un cycle infernal de crises économiques et environnementales. La baisse de la production agricole peut exacerber l'insécurité qui, à son tour, diminue la capacité de préparation et de riposte aux futures catastrophes. Un rapport publié par le Forum humanitaire mondial, que dirige l'ex-Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan, a révélé que les changements climatiques sont déjà responsables de pertes économiques s'élevant à 125 milliards de dollars des États-Unis par année, dont 90 pour cent sont subies dans les pays en développement.¹⁴

Par exemple, les inondations qui ont frappé le Mozambique dans les années 2000 et 2001 ont causé une forte réduction de la croissance du PIB national par rapport aux années précédentes. Une proportion considérable des terres cultivées a été détériorée, tout comme l'infrastructure en place. Ces crues, qui ont été causées par de très fortes précipitations, sont considérées comme les événements de ce type les plus sévères subis par le Mozambique dans les 100 dernières années et ce, dans trois bassins hydrographiques.

1.2.2. VULNÉRABILITÉ

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la vulnérabilité est la mesure dans laquelle un système est sensible, ou incapable de faire face, aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes.¹⁵ La vulnérabilité d'une population est fonction du degré d'exposition aux changements externes, y compris les stress environnementaux et socio-politiques, de sa sensibilité ou de la mesure dans laquelle elle est affectée, ainsi que de sa capacité d'adaptation ou de son aptitude à procéder aux ajustements nécessaires pour éviter le plus possible les conséquences néfastes.

Les évaluations de la vulnérabilité constituent un outil utile pour les autorités locales, nationales et mondiales en vue de planifier des actions de lutte contre les effets des changements climatiques, de la variabilité du climat, des phénomènes extrêmes, de la désertification et de l'appauvrissement de la diversité biologique. Dans le contexte des changements climatiques, ces évaluations servent aux interventions en matière d'adaptation, comme les PANA. On peut aussi les utiliser pour influencer sur la prise de décision politique et l'attribution des ressources financières parmi les pays ou les régions. Elles peuvent également former une composante importante de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements visant à réduire la vulnérabilité.

Il n'existe aucune méthode idéale ou objective pour mesurer la vulnérabilité. Toutefois, diverses décisions doivent être prises dans toute évaluation de la vulnérabilité, lesquelles reposent beaucoup sur les critères, les méthodes et les données disponibles. Le processus implique les choix suivants : entité ou système évalué (p. ex. une distribution de population nationale, une communauté ou un écosystème de forêt); la menace et sa relation avec les changements climatiques (p. ex. élévation du niveau de la mer ou maladie); la notion de « pire » ou de « meilleur » en rapport avec l'entité et la menace (p.ex. volume de la population sans abri ou coûts en dollars des États-Unis); la période couverte par l'évaluation (p.ex. 10 ans par rapport à 50 ans); et la capacité d'une entité donnée à réagir face à une menace, ou sa capacité d'adaptation, et comment cela devrait être mesuré.¹⁶

Les modèles de vulnérabilité les plus utiles pour la préparation d'actions concrètes sur le terrain tiennent compte des systèmes et besoins locaux, sociaux et écologiques, des cultures locales, des aspects politiques, des valeurs et des systèmes de connaissance. Ces approches nécessitent l'engagement de diverses parties prenantes, notamment celles qui sont considérées vulnérables. Cela est particulièrement important lorsque les évaluations de la vulnérabilité servent à mettre au point des interventions visant à renforcer la capacité d'adaptation et à réduire la vulnérabilité dans une localité donnée.

⁹ CNUCED. 2010. *Les pays les moins avancés, Rapport 2010 : Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*, p.ix. Affiché à l'adresse : http://www.unctad.org/fr/docs/ldc2010_fr.pdf.

¹⁰ Greenpeace. 2006. *Sea Level Rise*. Affiché à l'adresse : http://www.greenpeace.org/international/en/campaigns/climate-change/impacts/sea_level_rise/.

¹¹ DARA. (2010). *Climate Vulnerability Monitor 2010*. p. 16.

¹² O'Brien KL et Leichenko RM 2000. Double exposure: assessing the impacts of climate change within the context of economic globalization. *Global Environmental Change*. 10(3): pp. 221-232.

¹³ CNUCED. 2010. *Les pays les moins avancés, Rapport 2010 : Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*, p.ix. Affiché à l'adresse : http://www.unctad.org/fr/docs/ldc2010_fr.pdf.

¹⁴ Forum humanitaire mondial. 2010. *The Anatomy of a Silent Crisis*. Affiché à l'adresse : <http://www.eird.org/publicaciones/humanimpactreport.pdf>.

¹⁵ GIEC. 2007. *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Affiché sur : http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr.pdf.

¹⁶ Füssel HM. 2007. Adaptation planning for climate change: concepts, assessment approaches, and key lessons. *Sustainability Science*. 2(2): p. 265;
Füssel HM. 2006. Climate change vulnerability assessments: an evolution of conceptual thinking. *Climatic Change*. 75(3): p. 301;
Ionescu C. 2009. Towards a formal framework of vulnerability to climate change. *Environmental Modeling and Assessment*. 14(1): p. 1.

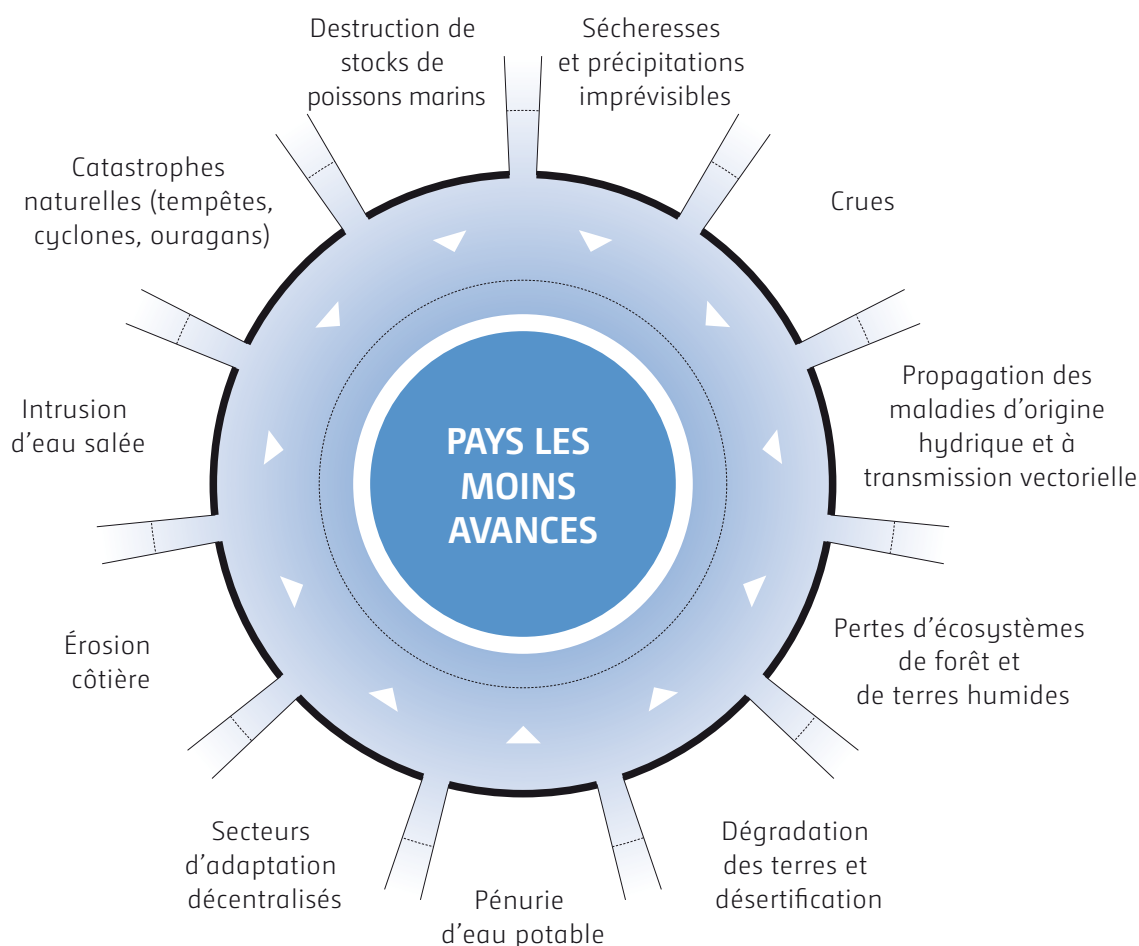
1.2.3. CAPACITÉ D'ADAPTATION

Outre le fait d'être exposés de façon disproportionnée aux changements climatiques et à la détérioration de l'environnement, les PMA sont les moins capables de se préparer à ces types d'impact et de s'en remettre, dispositions que l'on appelle capacité d'adaptation. Les principaux éléments qui permettent généralement à un pays de posséder une bonne capacité d'adaptation et, par conséquent, de diminuer sa vulnérabilité face aux effets néfastes des changements environnementaux sont les suivants : économie stable et prospère, accessibilité élevée aux technologies, rôles et responsabilités bien définis pour la mise en œuvre des activités d'adaptation, systèmes de diffusion de l'information fiables et accès équitable aux ressources.¹⁷ Les PMA en sont souvent démunis car ils présentent les indicateurs socio-économiques de développement les plus faibles. La capacité d'adaptation de ces pays est donc généralement très limitée.

Nombre des impacts des changements climatiques prévus au cours des prochaines décennies sont inévitables. Les gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère continueront de réchauffer la planète, quelles que soient les interventions auxquelles nous procédons actuellement. Et, alors que les populations humaines des PMA seront certainement très touchées, l'étendue des dégâts sera déterminée par les mesures qui pourront être prises pour renforcer la capacité d'adaptation de ces pays, compte tenu de leur vulnérabilité.

¹⁷ GIEC. 2001. *Bilan 2001 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité.*

Figure I-2. Principales vulnérabilités dans les PMA



II. LE PROCESSUS PANA

2.1. APPROCHE GÉNÉRALE

Afin de satisfaire les besoins urgents des PMA en matière d'adaptation, il fallait adopter une nouvelle approche axée sur le renforcement de la capacité d'adaptation face à la variabilité du climat, ce qui permettrait aussi de mieux gérer les effets néfastes des changements climatiques.

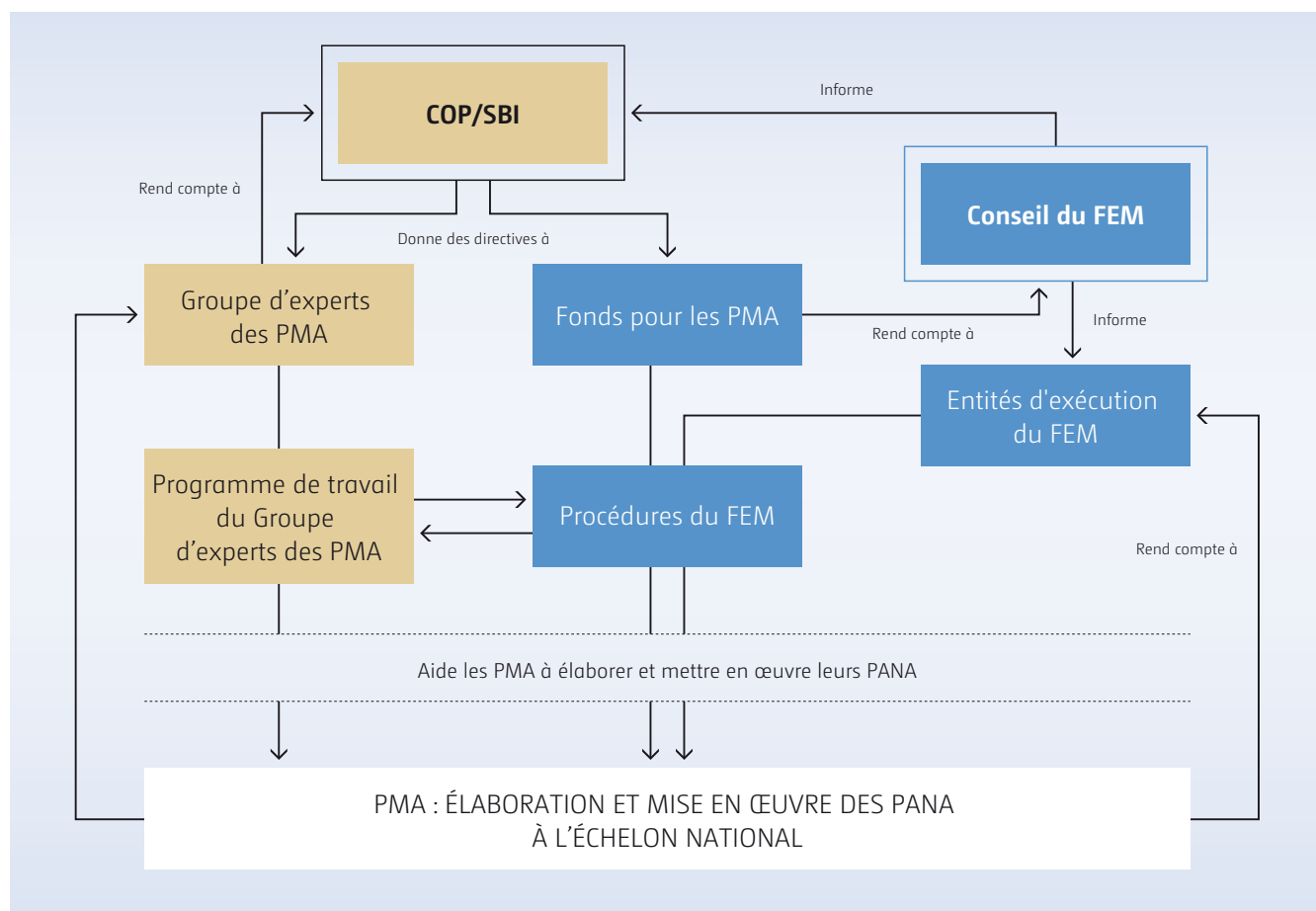
Les PANA sont conçus pour aider les PMA à décider des activités prioritaires destinées à satisfaire leurs besoins urgents et immédiats en ce qui a trait à l'adaptation aux changements climatiques, en tenant compte du fait qu'un nouveau délai pourrait accroître la vulnérabilité ainsi que les coûts ultérieurement. La raison d'être de l'établissement des PANA réside dans la faible capacité des PMA à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.¹⁸

Dans le processus PANA, on accorde une grande importance à la participation communautaire, les collectivités locales étant considérées comme une source importante d'information et les principaux acteurs. Les PANA tiennent compte des stratégies de parade établies à l'échelle locale et fondent sur celles-ci le processus d'établissement des activités prioritaires, plutôt que de mettre l'accent sur des modèles à base de scénario pour évaluer la vulnérabilité future et la politique nationale à long terme.

Les PANA sont donc conçus pour utiliser l'information existante, sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouvelles évaluations et recherches détaillées avant de finaliser les plans. Ils doivent être orientés vers l'action, impulsés par les pays, souples et tenir compte des circonstances nationales. Enfin, les documents PANA doivent être présentés dans un format simple et facile à comprendre par les décideurs politiques et le grand public.

¹⁸ Décision 28/CP.7.

Figure II-3. Organigramme des composantes et liens hiérarchiques du processus PANA à l'échelle mondiale



2.2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PANA

Les étapes à suivre pour élaborer un PANA sont les suivantes : synthèse des informations disponibles; évaluation participative de la vulnérabilité face à la variabilité actuelle du climat et aux phénomènes extrêmes, ainsi que des secteurs dans lesquels les risques pourraient augmenter en raison de l'évolution du climat; recensement

des principales mesures d'adaptation et établissement des critères pour les activités prioritaires; enfin, constitution d'une brève liste des activités prioritaires. Le processus d'élaboration des PANA comprend également de courts descriptifs des projets et/ou activités visant à satisfaire les besoins urgents et immédiats des PMA parties en matière d'adaptation (voir la FIGURE II-4 ci-après).

Figure II-4. Organigramme des principales étapes encadrant l'élaboration d'un PANA, telles qu'elles figurent dans le document du Groupe d'experts des PMA intitulé « Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation »

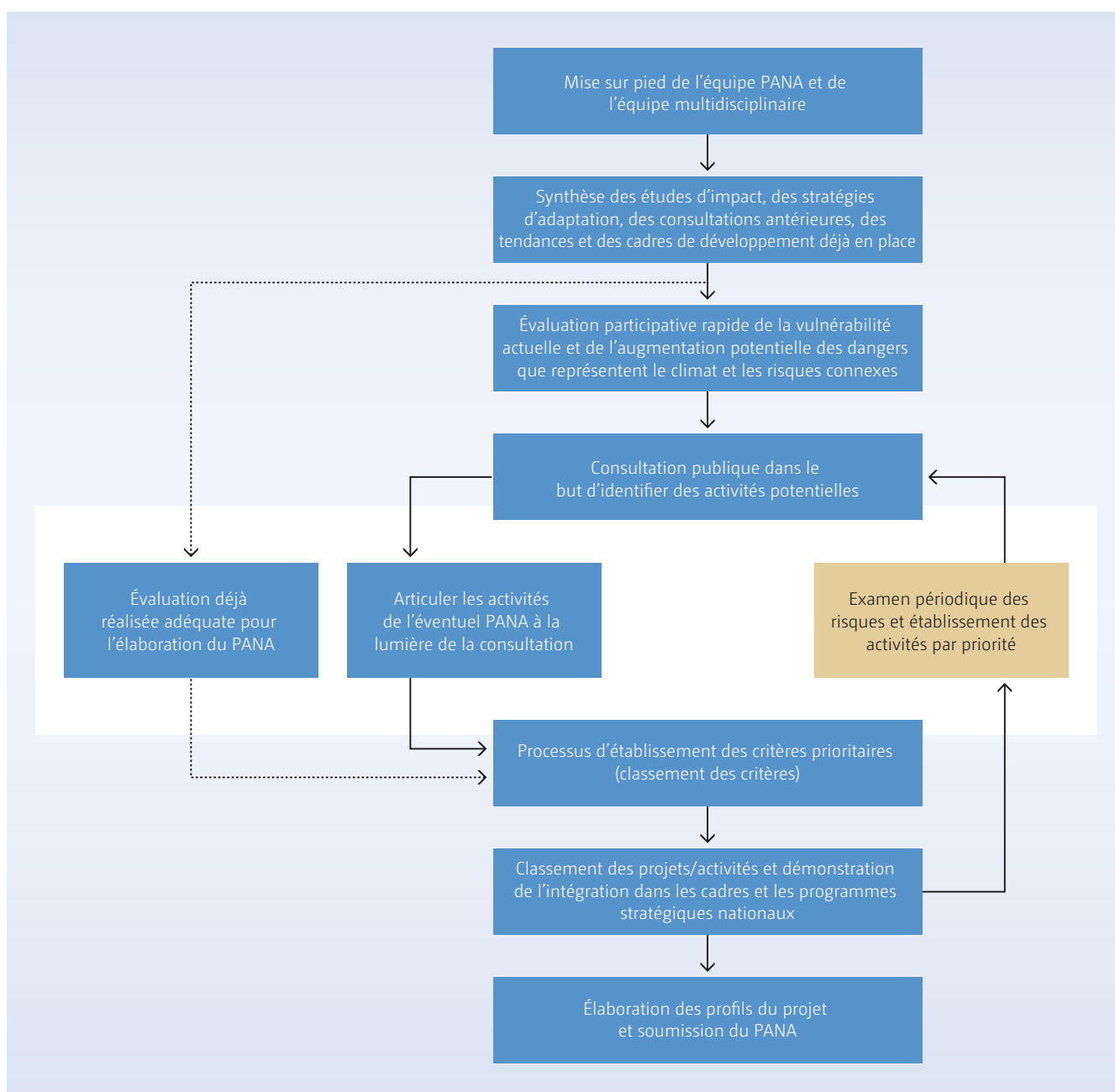
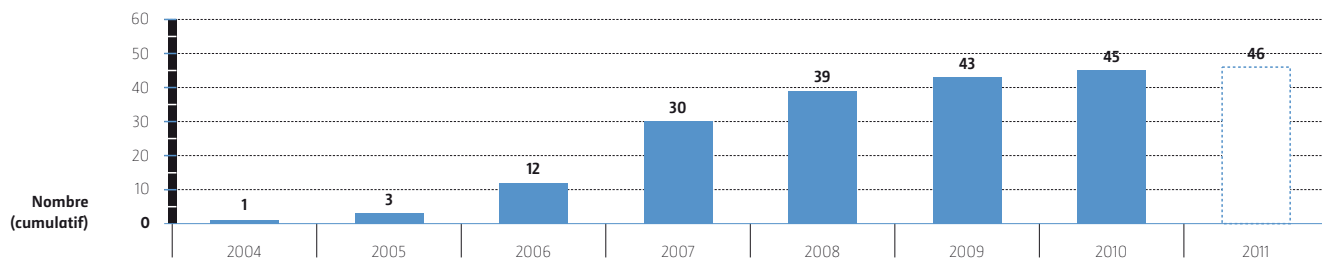


Figure II-5. Graphique montrant le nombre cumulé de PANA soumis à la CCNUCC



Abbréviation : PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

Une fois achevé, le PANA est présenté au secrétariat de la CCNUCC, qui l'affiche sur le site Web, et le PMA partie peut alors faire une demande de financement au titre du Fonds pour les PMA pour l'exécution du programme. Une copie du PANA est également transmise au FEM.

2.3. ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES DU FONDS POUR LES PMA : LE FEM ET SES ENTITÉS D'EXÉCUTION

En tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du Fonds pour les PMA, le FEM reçoit des directives de la COP et doit lui rendre compte de ses activités en matière de gestion du Fonds.

Assujéti à la structure de gouvernance du FEM, le Fonds pour les PMA applique les normes fiduciaires, les mécanismes de gestion à objectifs de résultat et les méthodes de suivi-évaluation du FEM.¹⁹ En l'absence de directives opérationnelles données par la Conférence des Parties, le Fonds pour les PMA suit également les politiques opérationnelles du FEM.

Depuis 2001, la COP a transmis plusieurs fois des directives au FEM au sujet du Fonds pour les PMA. Suite à ces directives, le FEM élabore un document de programmation ou des lignes directrices expliquant les procédures et les processus qu'il entend appliquer.

Les documents de programmation renferment des informations sur les procédures à suivre pour accéder aux ressources du Fonds pour les PMA. Celles-ci sont partagées avec les PMA par l'intermédiaire des entités d'exécution du FEM, sa branche opérationnelle,²⁰ et des centres de coordination nationaux désignés.

Les goulots d'étranglement rencontrés par les PMA au moment d'accéder aux ressources du Fonds pour les PMA sont souvent liés à la circulation de l'information entre le FEM, les entités d'exécution et les pays en ce qui a trait aux procédures du FEM. Ces goulots d'étranglement sont fréquemment causés par l'un des éléments ci-après :

- Les pays ne sont pas bien informés sur les procédures à suivre;
- Les entités d'exécution et/ou les pays ont du mal à comprendre certaines des procédures du FEM;
- Il n'existe à l'heure actuelle aucune directive ni aucun document de programmation pouvant renseigner sur les façons d'accéder aux ressources du Fonds dans certains cas particuliers (p.ex. pour mettre en œuvre les derniers éléments du programme de travail en faveur des PMA).

On pourra surmonter ces difficultés en renforçant les communications entre le FEM, les entités d'exécution et les pays, notamment par l'organisation d'ateliers, en particulier ceux tenus par le Groupe d'experts des PMA, et également au cours d'événements parallèles lors des sessions de la CCNUCC.

Le **FIGURE II-6 ci-après** récapitule les principales décisions de la COP renfermant des directives à l'intention du FEM au sujet du fonctionnement du Fonds pour les PMA, les réactions du FEM et les grandes étapes du processus PANA, avec les dates correspondantes.

¹⁹ FEM. 2011. *Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés*. Affiché à l'adresse : <http://www.thegef.org/get/sites/thegef.org/files/publication/LDCF%20?French.pdf>.

²⁰ Idem.

Figure II-6. Principales décisions de la COP renfermant des directives à l'intention du FEM pour le fonctionnement du Fonds pour les PMA, et autres grandes étapes du processus PANA

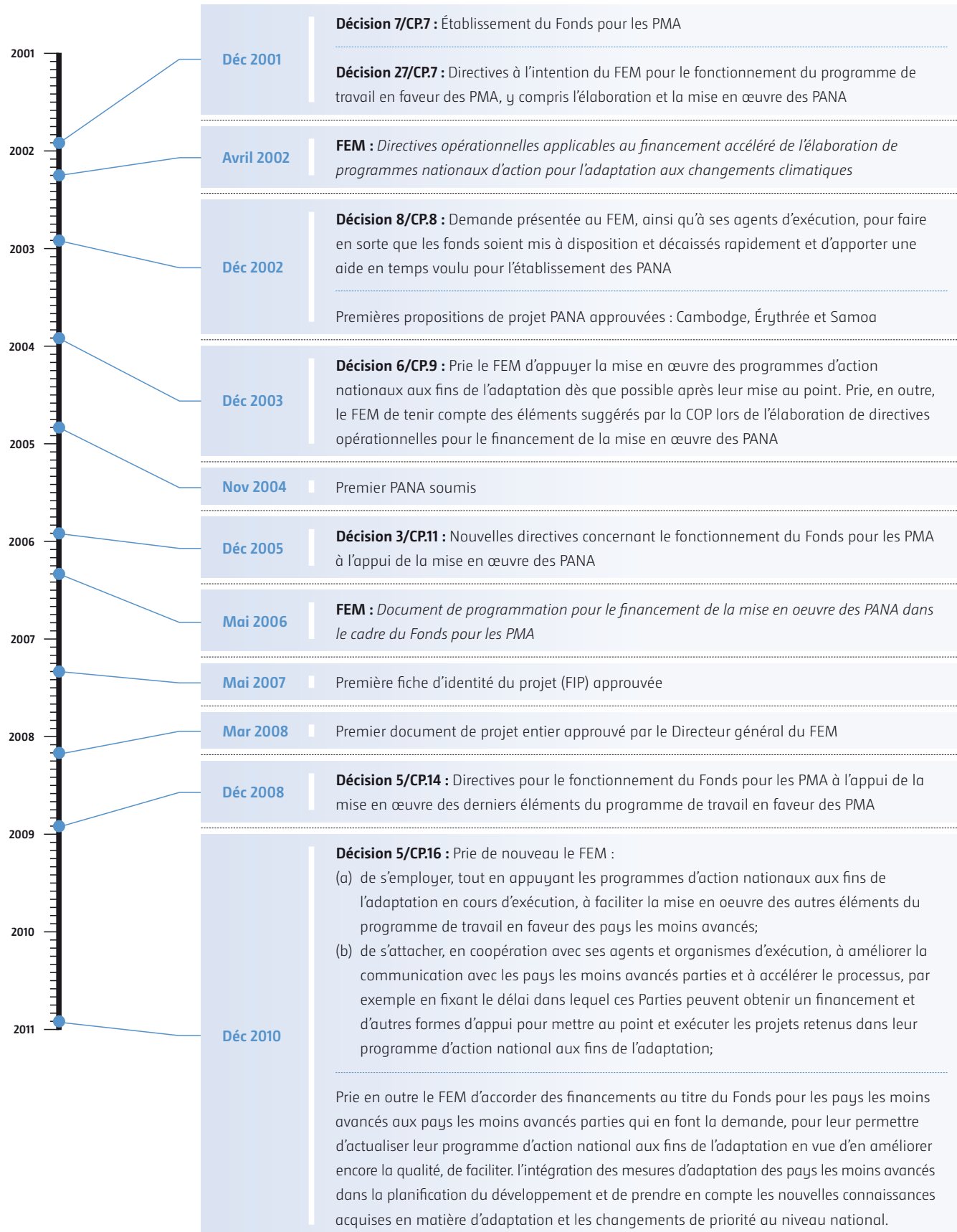
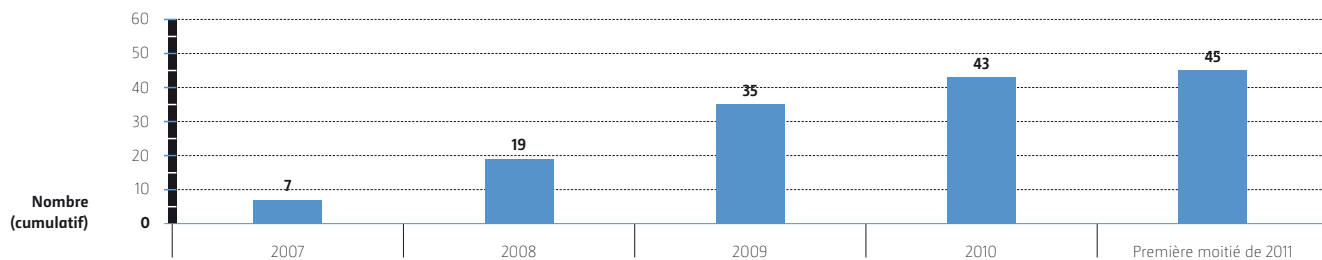
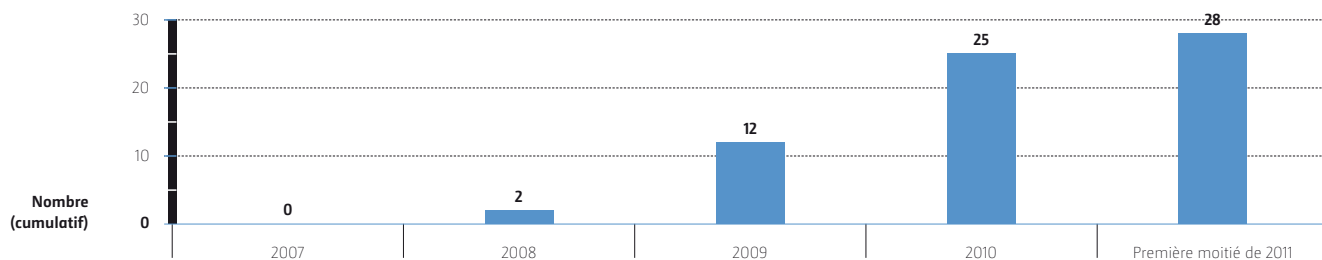


Figure II-7. Graphique montrant le nombre cumulé de FIP approuvées par le FEM



Abréviation : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FIP = Fiche d'identité du projet

Figure II-8. Graphique montrant le nombre cumulé de projets PANA approuvés par le Directeur général du FEM



Abréviation : FEM = Fonds pour l'environnement mondial

2.4. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES PANA

Dès qu'un PANA a été soumis au secrétariat de la CCNUCC, le PMA partie peut démarrer le processus de mise en œuvre au titre du Fonds pour les PMA.

D'abord, le PMA partie demande à l'une des entités d'exécution du FEM de l'aider à présenter une proposition de projet au FEM.²¹ Le rôle de cette entité consiste à aider le pays à formuler une idée de projet cohérente, fondée sur une ou plusieurs des priorités PANA et à traduire cette idée sur la fiche d'identité du projet (FIP), conformément aux modèles actuels du Fonds pour les PMA.

L'entité d'exécution du FEM transmet ensuite la FIP au FEM, puis c'est le cycle de projet du FEM qui démarre pour une durée approximative de 22 mois.²²

Le cycle de projet du FEM comprend trois étapes : transmission d'une FIP, demande de financement pour la préparation du projet (PPG) et proposition de projet complète (voir la FIGURE II-9 ci-dessous). Chacune de ces étapes doit être approuvée par le Directeur général du FEM et/ou le Conseil du FEM. Ce processus interactif est appuyé par des fonds destinés à aider les pays à élaborer correctement leurs projets et à préparer les documents de projet à remettre. Les entités d'exécution du FEM travaillent en

étroite collaboration avec les pays aux différents stades successifs et aident ensuite à exécuter le projet.²³

La FIGURE II-11 ci-dessous montre les grandes étapes de l'élaboration d'un projet, avec la participation des pays, du secrétariat du FEM et des entités d'exécution du FEM et leurs responsabilités respectives.

Le pays peut choisir entre les neuf entités du FEM qui travaillent dans les PMA pour la mise en œuvre des projets. Ce choix se fonde sur les avantages comparatifs en fonction des éléments spécifiques visés par le projet.

Il est par ailleurs possible de mettre en œuvre des projets distincts avec des entités distinctes, ou d'avoir plusieurs entités oeuvrant sur le même projet afin de tirer avantage de leur expertise particulière.

²¹ Voir <<http://www.thegef.org/gef/node/2528>>.

²² Voir le site Web du FEM à l'adresse : <<http://www.thegef.org>> pour voir l'état d'avancement des projets au titre du Fonds pour les PMA.

²³ GEF/C.31/5 rev.1. *Avantages comparatifs des entités d'exécution du FEM*. Affiché à l'adresse : <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.31.5%20Executive%20Summary_French.pdf>.

Les entités d'exécution du FEM qui travaillent actuellement dans les PMA sont les suivantes :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

<<http://www.beta.undp.org/undp/fr/home.html>>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

<<http://www.unep.org/Français/climatechange/>>

Banque mondiale

<<http://go.worldbank.org/WI3H8ZXS1D>>

Banque africaine de développement (BAD)

<<http://www.afdb.org/fr/>>

Banque asiatique de développement (BasD)

<<http://www.adb.org/Environment/default.asp>>

Banque interaméricaine de développement (BID)

<<http://www.iadb.org/en/topics/climate-change/climate-change,1448.html>>

Fonds international de développement agricole (FIDA)

<<http://www.ifad.org/climate/index.htm>>

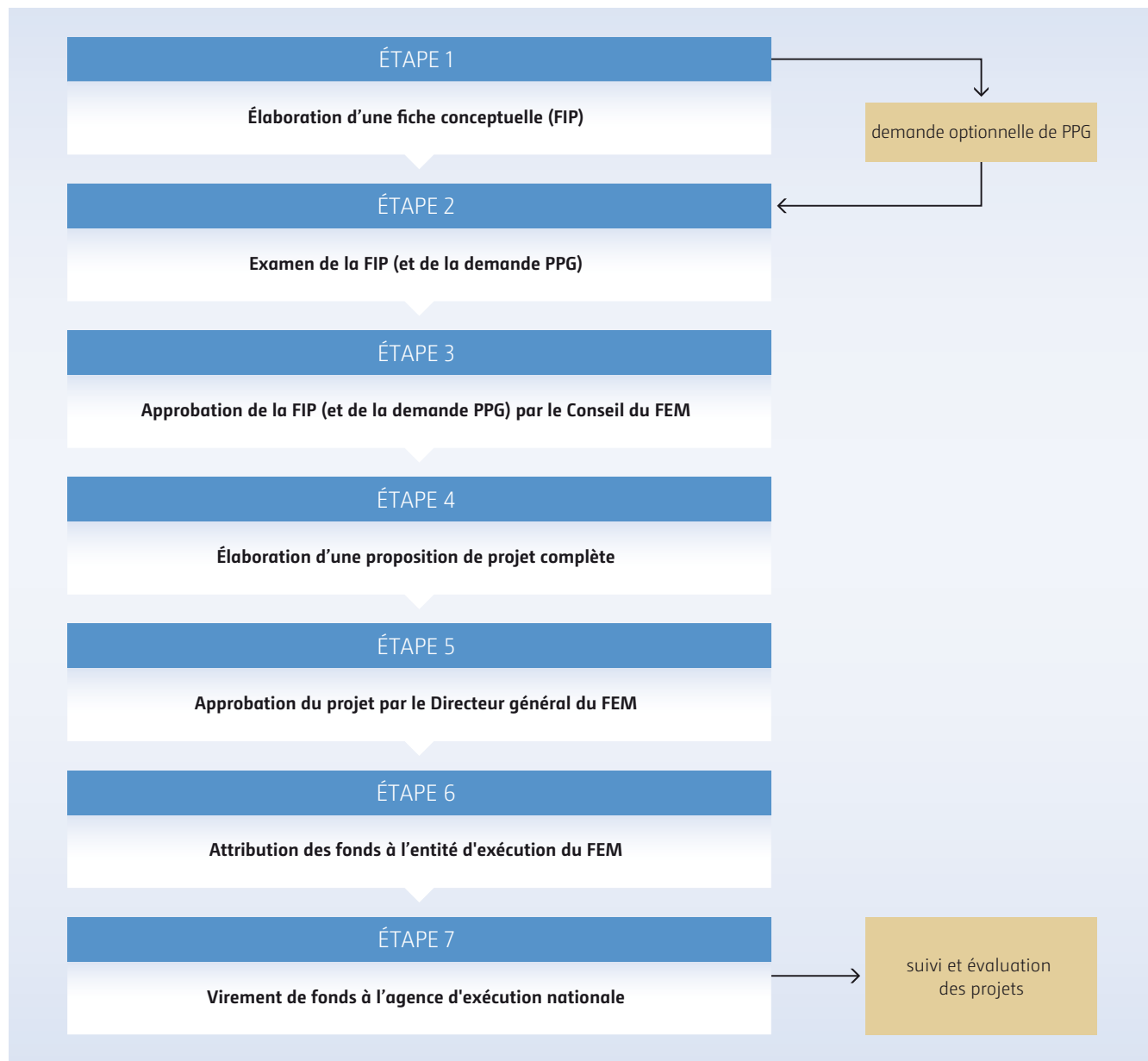
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

<<http://www.fao.org/climatechange/fr/>>

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

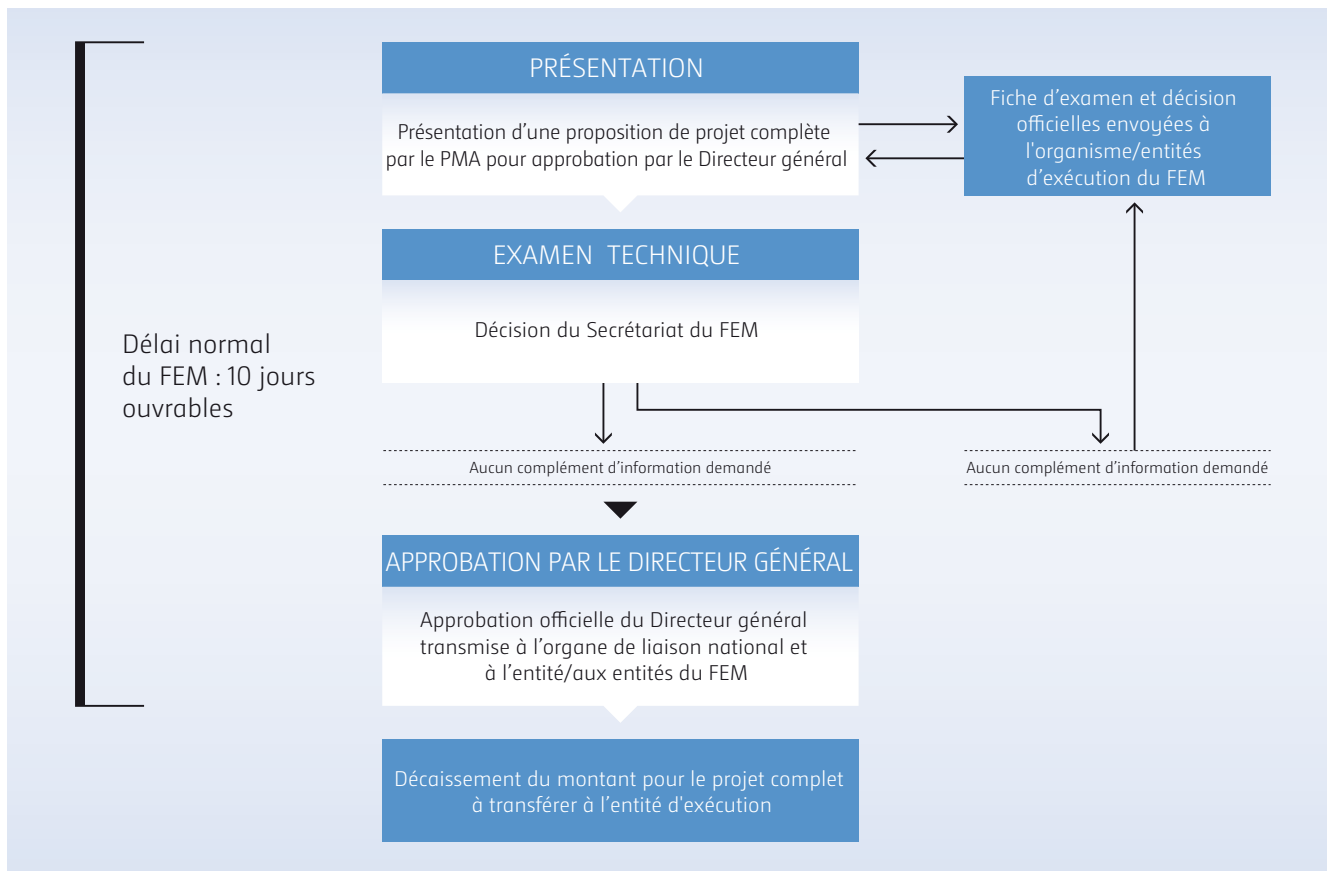
<<http://www.unido.org/index.php?id=1000741>>

Figure II-9. **Grandes étapes du traitement des projets PANA au titre du Fonds pour les PMA**



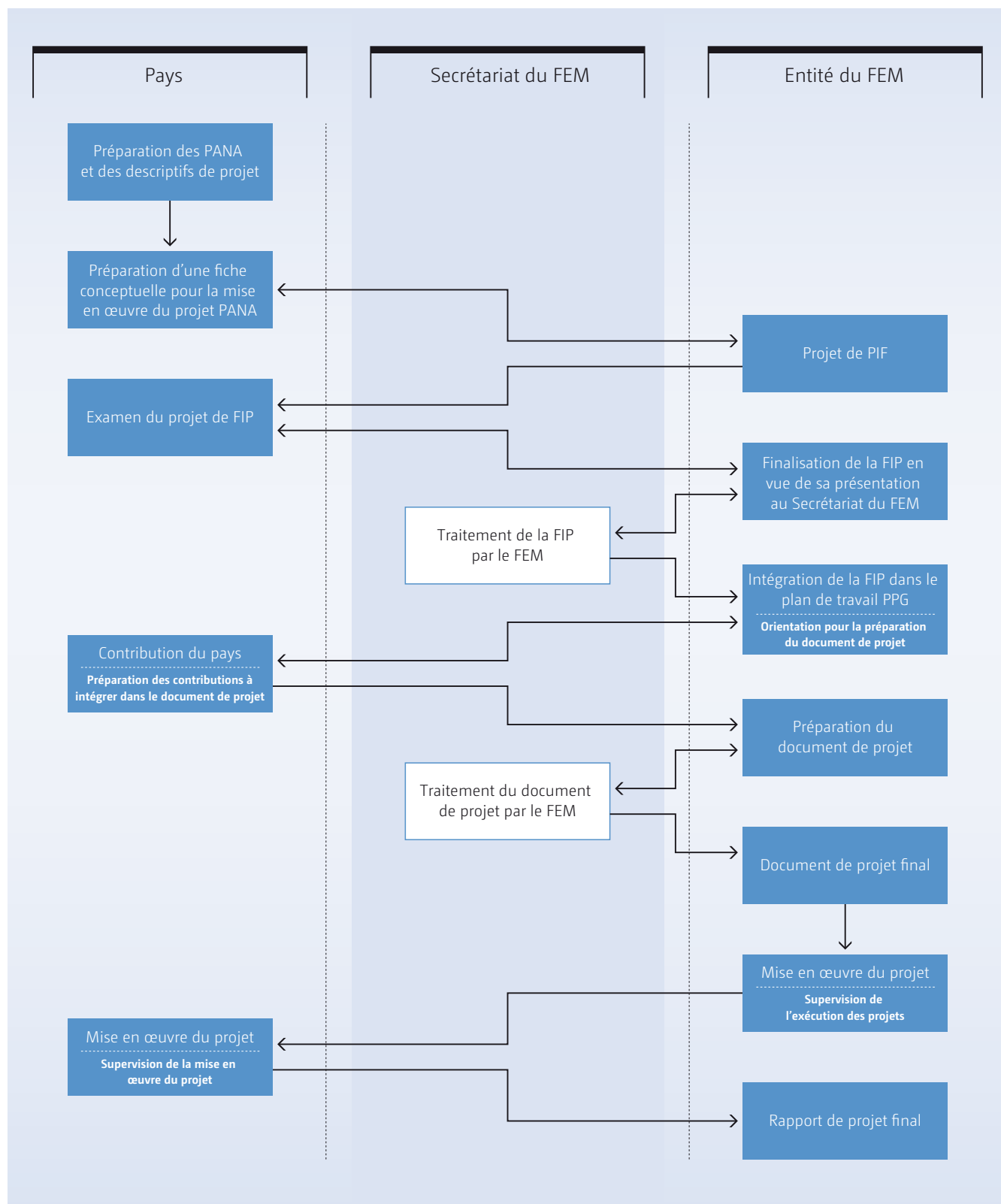
Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FIP = Fiche d'identité du projet; PPG = financement pour la préparation du projet

Figure II-10. **Acheminement des demandes d'approbation par le Directeur général concernant les projets admissibles au Fonds pour les PMA**
(procédures détaillées des étapes 4–6 de la figure II-9)



Source : CCNUCC, 2009. *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*.
Abréviations : PMA = pays les moins avancés; FEM = Fonds pour l'environnement mondial

Figure II-11. Principales étapes de l'élaboration d'un projet au niveau du pays, du Secrétariat du FEM et de l'agence du FEM (contribution et acheminement)



Source : CCNUCC, 2009, *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*.
Abréviations : PMA = pays les moins avancés; PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FIP = fiche d'identité du projet; PPG = financement pour la préparation du projet.

2.5. RÉVISION ET ACTUALISATION DES PANA POUR RENOUVELER LA PERTINENCE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ

L'évolution du climat et, par conséquent, l'apparition de nouveaux risques et vulnérabilités depuis la présentation d'un PANA, alliées à l'acquisition de nouvelles informations et à l'enrichissement des connaissances ainsi qu'aux enseignements tirés d'expériences dans d'autres pays peuvent justifier la révision des projets et descriptifs de projet PANA.

Un tel processus peut comprendre l'actualisation de la liste des projets prioritaires, y compris d'importantes modifications au descriptif, comme les coûts. Si un pays choisit de revoir son PANA, il importe de transmettre officiellement au secrétariat de la CCNUCC les révisions et mises à jour prévues, de manière à ce qu'elles soient intégrées au programme.

Dans un document technique publié récemment,²⁴ le Groupe d'experts des PMA a établi les étapes que les PMA parties peuvent suivre en vue de communiquer les révisions de leur PANA au secrétariat de la CCNUCC. Ces révisions sont traitées sur réception avant d'être officiellement intégrées dans le PANA, qui peut ensuite être utilisé pour évaluer l'admissibilité à un financement du Fonds pour les PMA.

Encadré II-1. Justification de la révision et de l'actualisation des PANA

Vu le temps qui s'est écoulé depuis la présentation des premiers PANA, le Groupe d'experts des PMA a décidé d'établir une liste de raisons justifiant ce processus :

- (a) Certaines des activités prioritaires des PANA ont pu être mises en œuvre à partir de sources de financement bilatérales ou autres ou par le biais d'une coopération technique, ce qui nécessiterait une révision des autres priorités pour lesquelles un financement au titre du Fonds pour les PMA serait demandé;
- (b) Dans les cas où seulement de brèves informations ont été fournies sur les coûts et la mise en œuvre, un PMA partie peut décider de modifier les renseignements donnés à ce propos;
- (c) Dans certains cas, l'apparition de nouveaux risques et responsabilités peut requérir de modifier le classement des priorités urgentes et immédiates dans le PANA, notamment lorsque ce dernier a été achevé un an ou plus auparavant;

- (d) La nécessité de tenir compte des enseignements tirés de l'expérience dans d'autres PANA;
- (e) La nécessité de satisfaire les besoins de complément d'information liés à la publication de nouvelles directives sur l'élaboration de projets, comme c'est le cas avec les directives actuelles (utilisation de la FIP au lieu du fonds pour le développement de projet qui était appliqué lors de la préparation des précédents PANA);
- (f) Le besoin d'apporter de simples modifications au PANA, notamment des renseignements sur le coût révisé de certaines activités de projet, compte tenu des nouvelles informations disponibles. On peut également ajouter des renseignements en vue de faciliter la préparation des FIP aux fins de la mise en œuvre. Certains PMA parties peuvent aussi décider d'expliquer comment une activité importante serait intégrée dans les plans sectoriaux.

2.6. AUGMENTATION D'ÉCHELLE POUR DÉTERMINER ET SATISFAIRE LES BESOINS À MOYEN ET LONG TERME EN MATIÈRE D'ADAPTATION

L'élaboration des PANA prenait en compte tous les facteurs de vulnérabilité (voir la SECTION 1.2.2. plus haut) et déterminait les besoins prioritaires en matière d'adaptation devant être pris en charge de façon immédiate, l'accent étant mis sur les stratégies de riposte et le renforcement de la capacité d'adaptation, étant entendu que l'on s'occuperait ultérieurement de la planification à moyen et long terme.

En décembre 2010, les Parties ont adopté le cadre de Cancún pour l'adaptation lors de la seizième session de la COP, qui a eu lieu à Cancún, Mexique. Les Parties y ont affirmé que l'on devait accorder autant de priorité à l'adaptation qu'à l'atténuation. Ce cadre est le résultat de trois années de négociations menées sous la direction du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui ont suivi l'adoption du plan d'action de Bali lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bali, Indonésie.

Le cadre de Cancún pour l'adaptation comprend la mise sur pied d'un processus destiné à aider les PMA parties à formuler et mettre en œuvre, à partir de leur expérience avec les PANA, des plans d'adaptation nationaux (PAN) en vue de déterminer les besoins à moyen et long terme en matière d'adaptation et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies et programmes pour satisfaire ces besoins, ainsi qu'un programme de travail visant à examiner les approches pouvant permettre de gérer les pertes et dommages associés aux changements climatiques dans les pays en développement particulièrement vulnérables à leurs effets.

Ce cadre prévoit aussi des actions renforcées en matière d'adaptation menées conformément aux dispositions de la Convention et devant émaner des pays, respecter la règle de l'égalité entre les sexes et adopter une approche participative et entièrement transparente, en tenant compte des groupes vulnérables, des communautés et des écosystèmes. De plus, le cadre doit prendre en compte les derniers faits scientifiques et, selon qu'il convient, les connaissances traditionnelles et autochtones, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et mesures sociales, économiques et environnementales pertinentes.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) est chargé d'élaborer les modalités et les lignes directrices se rapportant aux PAN, qui seront adoptées par la COP à sa dix-septième session, en décembre 2011, et un comité de l'adaptation doit également être créé en vue de promouvoir la mise en œuvre cohérente, en vertu de la Convention, d'actions renforcées sur l'adaptation. L'une des fonctions du comité consistera à communiquer de l'information et des recommandations, basées sur les meilleures pratiques, aux fins d'examen par la COP, afin de formuler des directives concernant les façons de stimuler la conduite d'actions en matière d'adaptation, y compris le financement, l'accès aux technologies et le renforcement des capacités et d'autres moyens de mettre de l'avant un développement résilient face aux changements climatiques et de réduire la vulnérabilité, à l'intention notamment des entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, selon qu'il convient.

L'évaluation de l'expérience acquise et des enseignements tirés du processus PANA constituera par ailleurs un outil utile pour l'élaboration de plans d'adaptation à moyen et long terme.

²⁴ Affiché à l'adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf>.



III. EXPÉRIENCES NATIONALES AVEC LE PROCESSUS PANA

3.1. MÉTHODOLOGIE ET JUSTIFICATIONS POUR LE RECUEIL D'EXPÉRIENCES NATIONALES CONCERNANT LE PROCESSUS PANA

Ce chapitre présente une sélection de huit études de cas. L'information sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, y compris les renseignements sur les expériences acquises par les équipes PANA des pays les moins avancés, a été recueillie au moyen de questionnaires, d'entretiens et d'une compilation de documents et données liés aux différents pays, notamment les PANA et les documents de projet destinés au Fonds pour les PMA. Vingt-quatre pays au total ont participé aux deux premières séries d'entretiens menées en juin 2010 et en juin 2011.

Les études de cas présentées ici portent sur les pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Haïti, Kiribati, Malawi, Ouganda et Sao Tomé-et-Principe. Elles offrent une vue d'ensemble des PMA et de leur diversité, au niveau de la distribution géographique (Afrique, Asie, Caraïbes et Pacifique), de la langue (anglais, français et portugais) et des écosystèmes (pays montagneux, petits états insulaires en développement, pays sans accès à la mer, régions subtropicales et Sahel).

Les résultats obtenus servent à étayer l'appui procuré par le Groupe d'experts des PMA aux PMA. Lorsque des actions immédiates étaient nécessaires, le Groupe d'experts collaborait avec le FEM et ses entités d'exécution à la recherche de solutions. Cette approche a constitué une bonne pratique en soi; elle a permis de trouver des solutions rapides à certains problèmes et d'améliorer les relations entre les équipes PANA et les entités d'exécution du FEM.

Le Groupe d'experts entend ajouter des profils de pays sur le portail des PMA du site internet de la CCNUCC,²⁵ dans le cadre de sa mission permanente qui consiste à recueillir et communiquer les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

²⁵ Voir <http://unfccc.int/portal_francofone/cooperation_and_support/ldc/items/3308.php>.

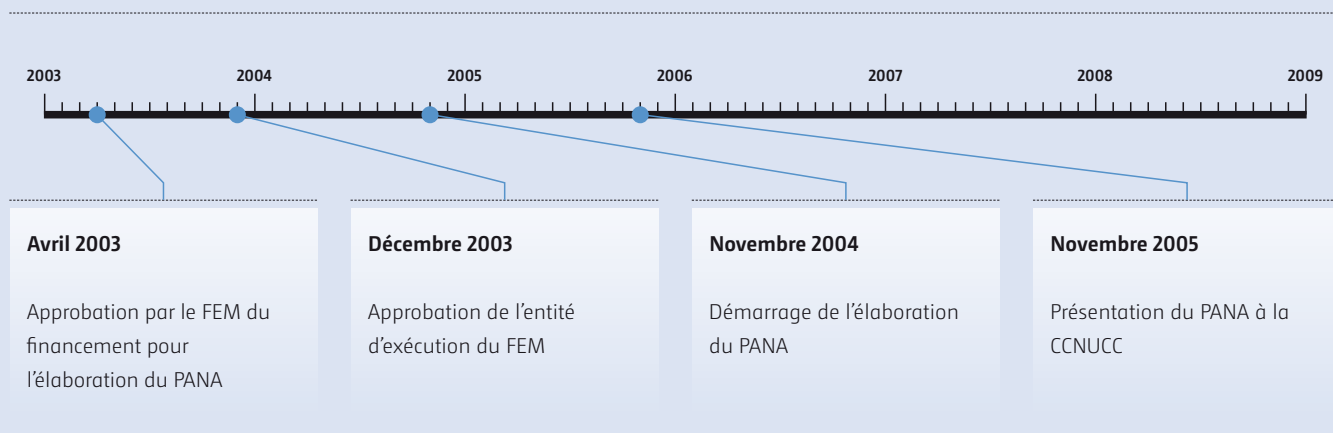


3.2. BANGLADESH

Pays d'Asie du Sud principalement composé de basses terres, le Bangladesh renferme l'un des plus grands deltas du monde formé du dense réseau de défluent du Gange, du Brahmapoutre et du Meghna. Les plus graves dangers associés aux changements climatiques au Bangladesh sont les inondations, les intrusions d'eau salée et les sécheresses qui affectent de manière dramatique presque chaque année la productivité agricole. Les autres grands problèmes causés par l'évolution du climat sont les suivants : pénurie d'eau douce attribuable à la baisse des

précipitations et à la hausse de l'évapo-transpiration en saison sèche; congestion des réseaux de drainage provoquée par la hausse des niveaux d'eau due à l'élévation du niveau de la mer; érosion des rives; crues fréquentes et sécheresses prolongées et étendues; et augmentation de la salinité du sol et du sous-sol dans les zones côtières. Le secteur agricole connaît également d'importantes baisses de production mettant en péril l'autosuffisance du pays en grains alimentaires. La population des zones côtières s'avère plus vulnérable que les autres communautés.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Bangladesh



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le Bangladesh a indiqué 15 activités prioritaires dans son PANA, et son premier projet, déjà en cours de mise en œuvre, vise à réduire la vulnérabilité des collectivités

côtières face aux impacts des dangers induits par les changements climatiques dans quatre upazilas (sous-districts) rattachées aux régions de Barguna et Patuakhali (ouest), de Bhola (centre), de Noakhali (centre) et de Chittagong (est).

Titre du projet	Adaptation communautaire face aux changements climatiques grâce à des projets de boisement
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Département des forêts, Ministère de l'environnement et des forêts
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	1/15
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3,3/10,4
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Avril 2007
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Décembre 2008

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre :

La consultation des intervenants faisait partie intégrante du processus d'élaboration du PANA et l'équipe PANA était composée d'un groupe d'experts multidisciplinaire. Six groupes de travail sectoriels ont été constitués pour analyser la vulnérabilité des systèmes naturels, économiques et sociaux et on a organisé des réunions entre ces groupes de travail et différents organismes, départements, autorités de projet et donateurs sectoriels, en vue d'évaluer les possibilités d'intégration dans les politiques et plans sectoriels.

En raison des spécificités nationales, on a privilégié, lors du classement des activités prioritaires, les mesures visant à promouvoir la préservation et la sécurité de la vie et des modes de vie, la participation active des collectivités locales et la réduction des risques associés aux catastrophes naturelles. La version finale du PANA comportait des commentaires et suggestions présentés au cours d'un atelier national de consultation et renfermait la description de 15 projets potentiels mettant de l'avant l'intégration de l'adaptation dans les cadres et programmes politiques nationaux.

Arrangements institutionnels dans le pays : À partir de son expérience dans l'élaboration du PANA, le Bangladesh a également pris des dispositions pour mettre sur pied un cadre d'action national pour la gestion des questions relatives à l'évolution du climat. Il a créé une unité des changements climatiques au sein du Ministère de l'environnement et des forêts et établi, en 2008, la stratégie et le plan d'action du Bangladesh en matière de changements climatiques, qui ont été révisés en 2009.

Le gouvernement du Bangladesh a par ailleurs instauré, en 2009, un Fonds d'affectation spéciale pour les changements climatiques. Ce dernier a approuvé la réalisation de 43 projets gouvernementaux pour un budget total de 70 millions de dollars des États-Unis. Le Fonds a également autorisé environ 32 projets d'organisations non gouvernementales (ONG). Ces projets ont reçu un financement total de 3,5 millions de dollars des États-Unis, et un certain nombre d'autres projets gouvernementaux et d'ONG sont en train d'être examinés.

Outre le Fonds d'affectation spéciale pour les changements climatiques, le pays a institué le Fonds du Bangladesh pour la résilience face aux changements climatiques, qui accordera un appui aux partenaires du développement. Il sera administré et mis en œuvre par le gouvernement, et la Banque mondiale accordera une aide technique. Les partenaires du développement se sont déjà engagés à verser 113,5 millions de dollars des États-Unis à ce fonds.

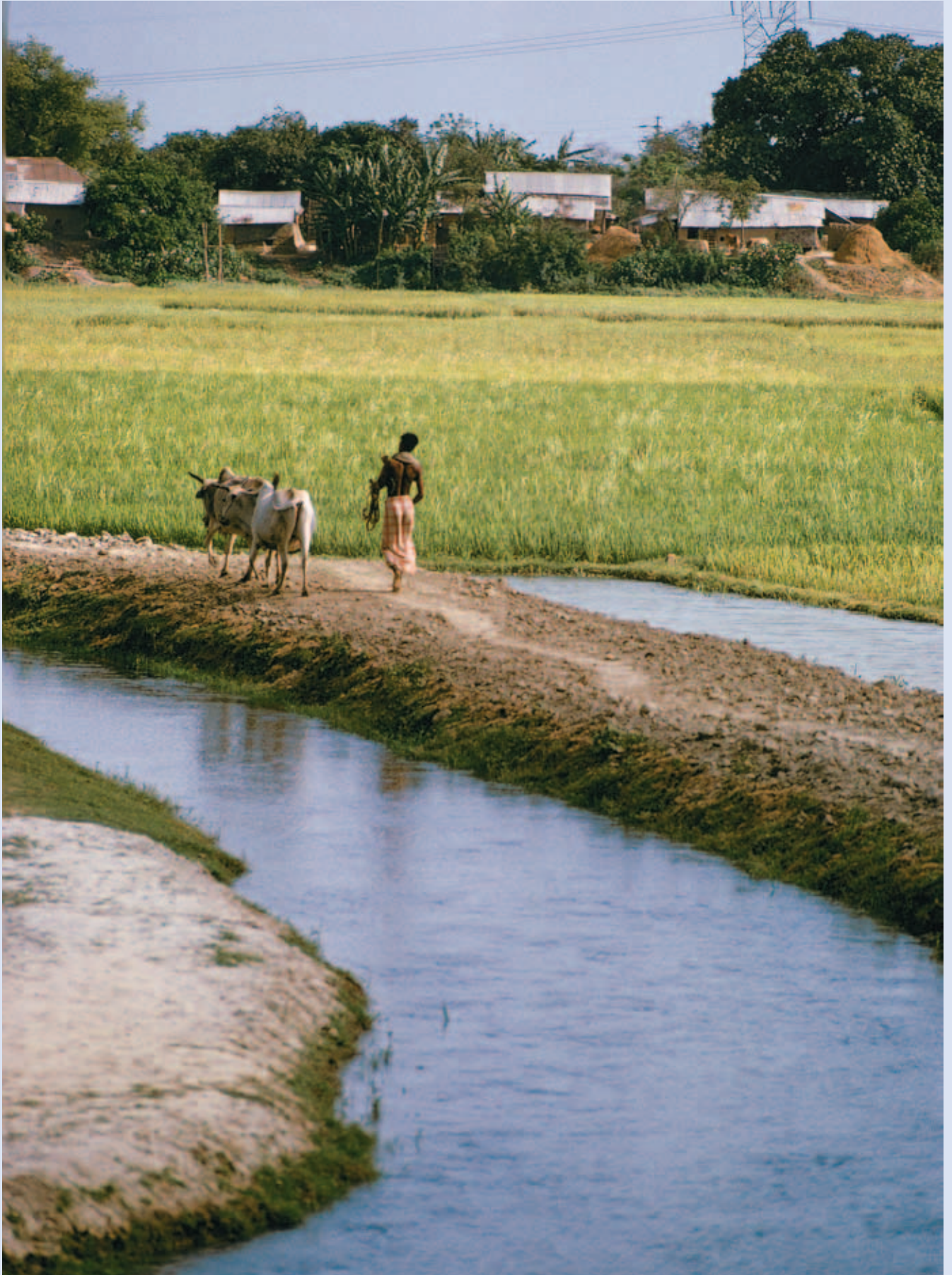
Le gouvernement du Bangladesh oeuvre actuellement à établir un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs destiné à recevoir et distribuer des financements pour l'adaptation.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du

projet : Le Bangladesh possède une vaste expérience dans des projets de protection et de régénération de forêts comportant la participation des collectivités locales, et son premier projet PANA tient compte de cette expérience. De plus, le projet sera associé à des programmes régionaux et nationaux, comme le Programme de gestion intégrée des catastrophes mis en œuvre par le PNUD/Département du développement international, et des programmes du PNUD, tels le Projet de gestion de la diversité biologique dans les zones côtières et humides et Renforcement de l'autonomie des communautés de pêcheurs pour la préservation des modes de subsistance.

Révision et actualisation : Le Bangladesh a mis à jour son PANA en 2009, en tenant compte des résultats des études d'impact et de vulnérabilité et d'une évaluation des besoins en matière d'adaptation réalisés dans les dernières années. Les six groupes de travail qui avaient participé à la préparation du PANA initial ont également contribué à cette révision. La version actualisée du PANA a par ailleurs été publiée dans les langues locales par le Ministère de l'environnement et des forêts et le Forum des journalistes du Bangladesh spécialisés dans l'environnement.

L'expérience du Bangladesh montre que le processus PANA peut être utile pour établir des arrangements institutionnels visant à gérer les questions relatives aux changements climatiques à l'échelon national.



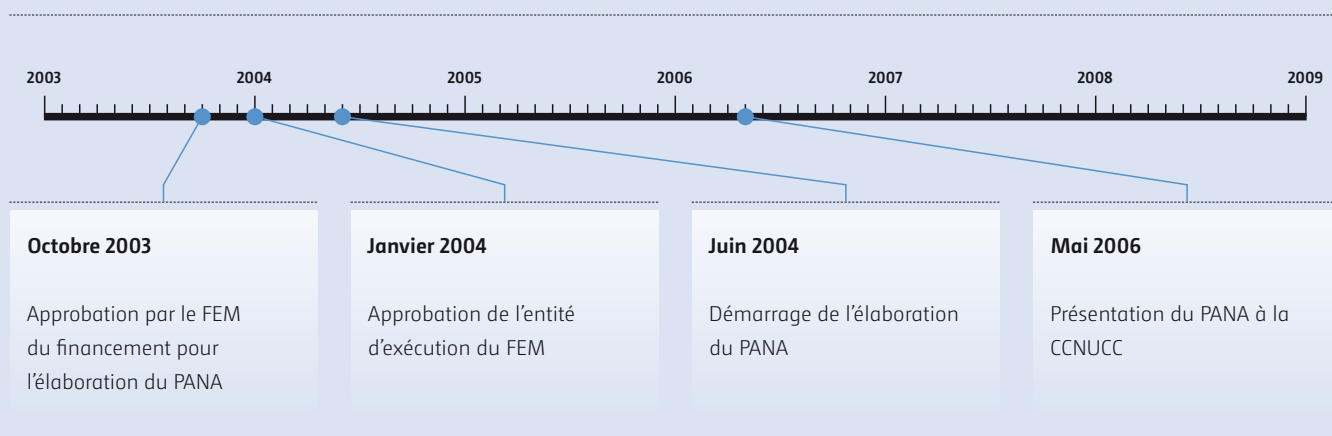


3.3. BHOUTAN

Petite nation en développement vivant dans le fragile écosystème de l'est de l'Himalaya, le Bhoutan, avec ses principaux secteurs d'activité, l'agriculture, les forêts, les ressources en eau, l'énergie et la santé, ainsi que son infrastructure, a été durement touché par les effets néfastes des changements climatiques. Soixante-dix-neuf pour cent de la population du pays, essentiellement des agriculteurs de subsistance, seront directement affectés par l'évolution des températures et les régimes de mousson

imprévisibles, et l'infrastructure subira de plus en plus de dommages causés par les glissements de terrain et les crues éclair. L'économie du Bhoutan étant grandement tributaire des ressources hydroélectriques (qui constituent plus de 12 pour cent du PIB national), les impacts potentiels sur ce secteur sont tout aussi alarmants. La répercussion la plus à craindre, toutefois, est la fonte rapide des glaciers, qui influera non seulement sur le débit moyen des cours d'eau, mais augmentera par ailleurs de manière spectaculaire les risques de crue de rupture de lac glaciaire.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Bhoutan



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le PANA du Bhoutan comportait neuf activités prioritaires presque toutes spécifiques à un emplacement. Vu le besoin urgent de faire face aux risques potentiels de crue de rupture de lac glaciaire, on a accordé la priorité à un projet visant à atténuer ces risques, lequel a été le premier à être soumis pour un financement au titre du Fonds pour les PMA. Trois activités prioritaires ont été choisies comme composantes du projet :

- (1) Abaissement artificiel du niveau d'eau du Lac Thorthormi;
- (2) Renforcement de la capacité de gestion des risques de catastrophe dans les vallées touchées;
- (3) Mise en place un système d'alerte précoce aux crues de rupture de lac glaciaire

Titre du projet	Réduction des risques et vulnérabilités associés aux crues de rupture de lac glaciaire dans les vallées de Punakha-Wangdi et Chamkhar
Entité d'exécution	PNUD
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	3/9
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3,445/6,931
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Août 2007
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Mars 2008
État d'avancement	le projet a démarré sur le terrain et progresse de manière satisfaisante

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre : Même si la sensibilisation à la menace posée par les changements climatiques était relativement faible au début du processus d'élaboration du PANA, le Bhoutan a pu compter sur une bonne participation des intervenants tout au long du processus ainsi que sur des relations de travail positives entre toutes les parties concernées, y compris l'entité d'exécution du FEM (PNUD). Une équipe spéciale composée de membres de différents secteurs du développement a été créée en vue d'évaluer les vulnérabilités du pays face aux changements climatiques et d'envisager les meilleures stratégies d'adaptation possibles.

Outre les réunions de l'équipe spéciale, l'équipe PANA du Bhoutan a également tenu plusieurs réunions avec les donateurs et l'entité d'exécution du FEM, afin d'examiner et d'aider à définir les priorités en matière d'adaptation, ainsi que les vulnérabilités à gérer dans le pays. L'existence d'un risque urgent et évident à l'échelle du pays, les crues de rupture de lac glaciaire, a clairement facilité la définition du premier projet admissible à un financement du Fonds pour les PMA et l'attribution du montant accordé.

Arrangements institutionnels dans le pays : Le PANA a été conçu dans le cadre du Plan quinquennal de développement durable du gouvernement royal du Bhoutan. La Commission nationale de l'environnement est chargée d'orienter et de coordonner les activités des agences sectorielles d'exécution/mise en œuvre (ministères) et surveillera, de manière intermittente, les composantes d'adaptation aux changements climatiques établies pour les projets dans le but de veiller à ce que les principaux objectifs du PANA soient bien pris en compte.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du projet : Les grands défis étaient les suivants : nécessité d'avoir recours à une aide extérieure pour justifier les coûts supplémentaires de l'adaptation associés au projet et retards causés par la modification des modèles pour la présentation des projets au FEM. Par ailleurs, compte tenu de la nature urgente du programme, le temps écoulé entre l'élaboration initiale du concept du projet et le premier décaissement pour le démarrage de l'activité (trois ans) a été jugé plus long que nécessaire.

Les bonnes relations de travail entretenues avec l'entité d'exécution ont toutefois facilité l'avancement des travaux, et le fait que le gouvernement connaissait déjà l'organisation du PNUD dans le pays ont permis de bien gérer les attentes entre chaque partenaire du premier projet. Des interactions régulières entre l'équipe nationale et le FEM aux sessions de la CCNUCC ont aidé le pays à bien suivre l'évolution de l'examen de ses projets. La réalisation du premier projet est maintenant bien avancée. Étant donné la difficulté d'accès au site, les ouvriers sur place au lac Thorthormi ont dû creuser manuellement un canal afin d'abaisser le niveau d'eau. Certains des travailleurs engagés au cours de la brève saison de travail en été sont des femmes qui appartiennent à la population locale ([voir la photo à la page 34](#)).

Caractéristiques du projet : Les crues de rupture de lac glaciaire sont très spécifiques aux zones montagneuses (la région Hindu Kuch-Himalaya possède à elle seule près de 8 800 lacs glaciaires, dont 203 sont considérés potentiellement dangereux); ce projet présente donc un bon potentiel de reproduction à la fois à l'intérieur du pays et dans d'autres pays de la région qui font face au même problème. Le Pakistan, par exemple, se sert de l'expérience du Bhoutan pour mettre au point des projets semblables au titre du Fonds pour l'adaptation.²⁶ Au Bhoutan, 24 autres lacs glaciaires ont été classés à haut risque de crue de rupture de lac glaciaire.

Révision et actualisation : Comme certains secteurs concernés ont eu l'impression de ne pas avoir participé suffisamment au processus PANA au cours de la phase d'élaboration, en raison d'un faible degré de sensibilisation et de connaissance, l'idée de réviser et mettre à jour le PANA a été généralement bien accueillie et considérée comme une étape positive dans la prise en compte des besoins urgents et immédiats de ces secteurs. Le PANA du Bhoutan prévoit qu'il sera périodiquement revu après la mise en œuvre effective des premières activités prioritaires, dans le contexte du cycle du plan quinquennal du gouvernement.

²⁶ De plus amples informations sont affichées à l'adresse : <http://adaptation-fund.org/node/1366>.

L'expérience du Bhoutan montre que lorsque les impacts potentiels des changements climatiques sont clairement définis et que les résultats attendus d'un projet sont concrets, celui-ci est facile à justifier. Ce projet constitue également un bon exemple d'expérience reproductible dans des conditions semblables et face à des répercussions similaires à l'intérieur d'une même région.



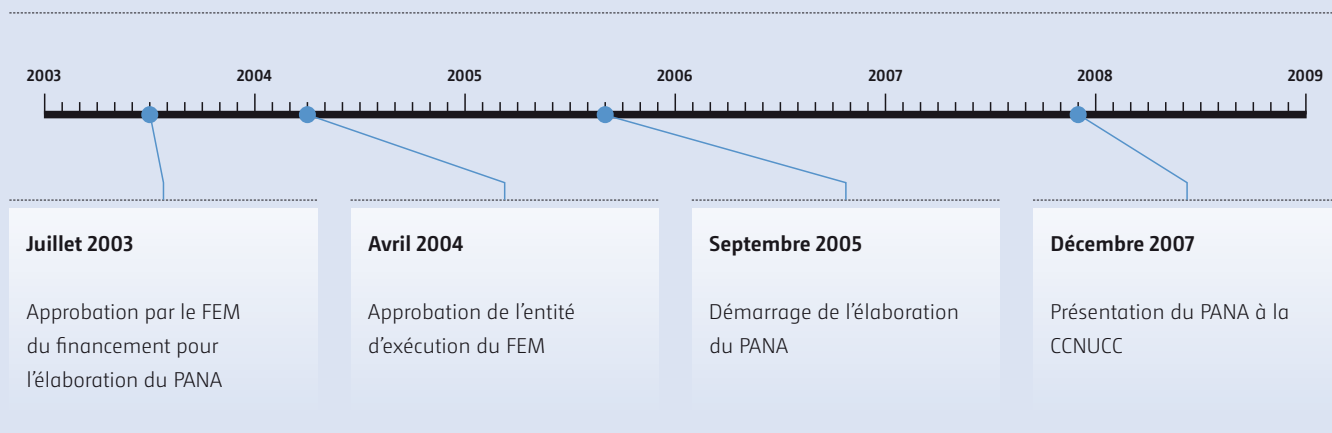


3.4. BURKINA FASO

Pays enclavé de l'Afrique sud-saharienne dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture, le Burkina Faso a été considérablement touché par les effets des changements climatiques au cours des 20 dernières années. Il a connu une forte baisse des précipitations, qui à son tour a fait diminuer les ressources hydriques et provoquer une grave

dégradation des pâturages et une importante diminution de leur nombre. Quatre secteurs ont été recensés comme les plus vulnérables face aux changements climatiques : l'agriculture, les ressources en eau, l'élevage et les forêts/ diversité biologique. On retrouve les populations les plus vulnérables dans les milieux ruraux pauvres, notamment les femmes, les jeunes et les petits agriculteurs.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Burkina Faso



PROJETS NAPA EN COURS DE MISE EN OEUVRE

Le Burkina Faso a indiqué 12 activités prioritaires dans son PANA et afin de gérer un certain nombre de questions dans son premier projet, le pays a décidé d'adopter une approche-programme concertée à trois volets, le premier étant financé par le Fonds pour les PMA, les deux autres étant appuyés par d'autres entités. Ces volets sont les suivants :

- Renforcement des capacités nationales, financé par l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN);
- Planification stratégique, financé par le PNUD/ gouvernement du Japon;
- Six projets pilotes pour l'adaptation aux changements climatiques, financés par le Fonds pour les PMA.

Le volet financé par le Fonds pour les PMA concerne les besoins urgents et immédiats, donc à court terme, alors que les deux autres sont axés sur des besoins d'adaptation à moyen terme. Chacun des six projets pilotes est rattaché à un village ou à un groupe de villages, et un chef de projet est nommé pour chaque activité. À mesure que les projets progresseront dans les six villages, on recueillera les enseignements et les meilleures pratiques en vue de planifier les futurs projets d'adaptation.

Titre du projet	
Renforcement des capacités d'adaptation et réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques au Burkina Faso	
Entité d'exécution	PNUD
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	4/12 (dont 2 uniquement partiellement)
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3,300/23,445
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Avril 2008
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Avril 2009

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre : S'agissant de l'évaluation des vulnérabilités, l'équipe PANA a déterminé les régions les plus vulnérables du pays et choisi trois zones géographiques dans lesquelles conduire les travaux, chacune avec ses spécificités : la première fonde en grande partie ses activités économiques sur l'élevage, la deuxième sur l'agriculture et la troisième sur les ressources en eau. Des villages ont été sélectionnés dans chaque zone pour la réalisation des projets pilotes et un expert spécialisé dans le mode de subsistance dominant (agriculture, élevage ou ressources en eau) a été nommé pour mener l'évaluation.

Un atelier sur l'élaboration du PANA organisé en 2003 par le Groupe d'experts des PMA a été considéré très utile, non seulement en raison des lignes directrices fournies mais également parce que de nombreuses parties prenantes ont été en mesure de profiter de l'expertise et des conseils des facilitateurs sur place et d'autres participants en provenance de PMA francophones.

En ce qui a trait à la stratégie de mise en œuvre, le Burkina Faso a intégré les premières activités prioritaires de son PANA dans une approche-programme approuvée par les donateurs bilatéraux.

Arrangements institutionnels dans le pays : La Conférence de Rio de 1992 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)) a constitué la première expérience concrète du Burkina Faso avec la question des changements climatiques. Cela a été une bonne occasion pour le pays de comprendre les types de synergies qui peuvent être créées à l'échelle nationale pour assurer la durabilité environnementale. Peu après cette conférence, le Burkina Faso a mis sur pied un observatoire national et, en 2006, des arrangements institutionnels ont conduit à l'établissement d'un cadre institutionnel commun chargé

d'appliquer les trois conventions de Rio (climat, diversité biologique et désertification) et la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar) à l'échelle nationale.

Étant donné que les arrangements institutionnels sont établis de longue date au Burkina Faso, les membres du comité directeur PANA travaillaient déjà ensemble bien avant la mise en route du processus PANA. Ce comité se compose de tous les agents de liaison pour les conventions de Rio ainsi que de fonctionnaires provenant de divers ministères, y compris des ministères responsables comme le Ministère de la planification et des finances, et de représentants d'ONG et de collectivités locales. Les donateurs internationaux sont régulièrement invités aux réunions à titre d'observateurs.

Expérience avec la mise en œuvre du projet : La participation active des différents intervenants dans le processus, dès le début de la phase d'élaboration du PANA, a grandement facilité la mise en œuvre. La stratégie de mise en œuvre adoptée par l'équipe PANA a permis de réaliser presque sans discontinuité le premier projet. L'équipe connaissait la procédure d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et possédait une vaste expérience dans le traitement des propositions de projet financé par le FEM, ce qui a donné lieu à une meilleure compréhension de toutes les étapes du processus.

Comme le PNUD gère la plupart des autres partenariats techniques et financiers sur les questions relatives à l'environnement et, notamment, les deux autres volets du programme, une bonne relation de travail a pu être instaurée entre l'entité d'exécution et l'équipe nationale. Cela a aussi facilité la mise en œuvre de l'approche-programme, même si un seul volet était financé par le Fonds pour les PMA.

En invitant régulièrement les donateurs aux réunions du comité directeur PANA, le Burkina Faso s'est assuré un appui de cofinancement de la part des mêmes donateurs impliqués dans les autres conventions de Rio. L'un des résultats de l'approche concertée adoptée par le Burkina Faso en ce qui a trait à la gestion des trois conventions de Rio est la mobilisation de ressources nationales pour l'exécution du PANA. Dans le cadre du cofinancement du troisième volet du programme, le gouvernement du Burkina Faso a contribué 450 millions de francs CFA.

Les futurs objectifs du Burkina Faso consistent à intensifier les activités d'adaptation dans les villages pilotes et, à la lumière des succès déjà obtenus, certains donateurs ont proposé de reproduire les meilleures pratiques dans d'autres villages. L'équipe technique PANA comprend actuellement une personne responsable de la formation des équipes régionales (autorités locales, services régionaux, paroisses, etc.) et elle prévoit engager un spécialiste du suivi et de l'évaluation.

Caractéristiques du projet : Le choix, par le Burkina Faso, d'une approche-programme permet non seulement de prendre en charge les besoins urgents et immédiats après avoir établi une série de priorités en matière d'adaptation, mais également d'élaborer des stratégies d'adaptation à moyen et long terme.

Révision et actualisation : Le Burkina Faso est en train de revoir son PANA dans le but de le compléter; ces travaux seront réalisés dans le cadre du deuxième volet se rapportant à la planification stratégique. Le PANA actualisé se concentrera sur les besoins d'adaptation à moyen et long terme et, parallèlement, le pays entend entreprendre une étude de faisabilité dans le secteur de la santé.

L'expérience du Burkina Faso montre que des arrangements institutionnels bien établis en ce qui concerne les questions relatives aux changements climatiques peuvent grandement faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des PANA et stimuler une réflexion précoce sur les options d'adaptation possibles à moyen et long terme.



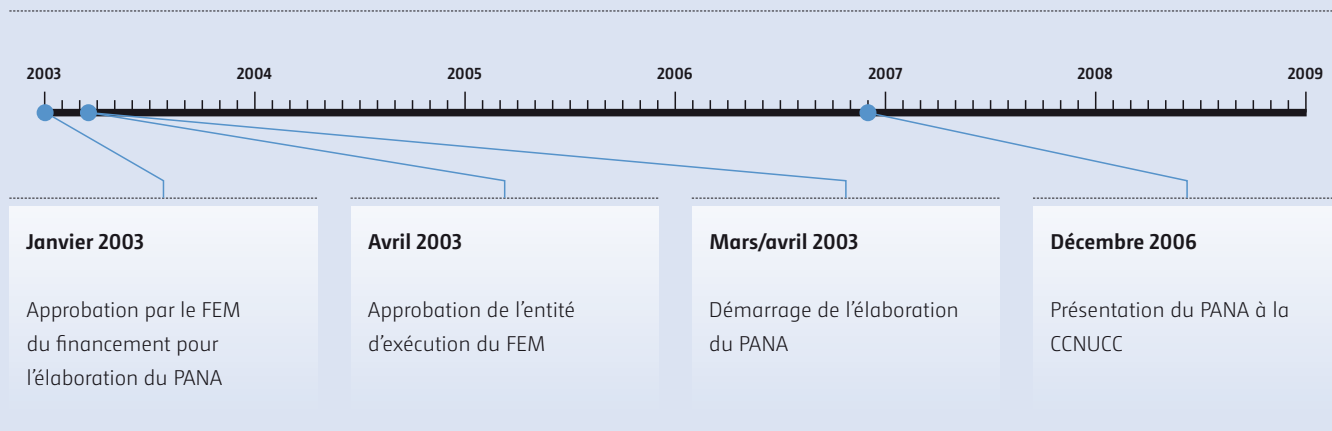


3.5. HAÏTI

Situé sur le côté ouest de l'île d'Hispaniola qu'elle partage avec la République dominicaine, Haïti est un pays principalement montagneux. Ayant perdu la plus grande partie de sa couverture forestière, l'ensemble du pays est vulnérable à l'érosion. Haïti est par ailleurs de plus en plus frappé par des catastrophes naturelles, comme les ouragans et les tempêtes tropicales, de même que les crues et les sécheresses, dont les impacts sont aggravés par des

pratiques d'urbanisation, une utilisation des ressources naturelles et une gestion des déchets non viables. La population, dont les deux tiers vivent de l'agriculture, est très sensible aux variations du climat. Haïti tente encore de se remettre du pire tremblement de terre subi depuis deux siècles, qui a dévasté le pays en janvier 2010. Les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques sont l'agriculture et la dégradation des terres, les zones côtières et la gestion de l'eau.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA en Haïti



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Haïti a défini huit activités prioritaires. Le premier projet admissible à un financement du Fonds pour les PMA est un projet qui vise à renforcer la capacité d'adaptation des collectivités côtières et qui comprend quatre volets :

- (1) Renforcement des capacités systémiques, institutionnelles et individuelles;
- (2) Cadre financier durable pour la gestion des risques climatiques dans les zones côtières;
- (3) Prise de mesures d'adaptation concrètes dans les zones côtières;
- (4) Gestion des connaissances, codification des meilleures pratiques et diffusion de l'information.

Titre du projet	Renforcement de la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques sur les stratégies de développement durable appliquées dans les zones côtières haïtiennes
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'environnement
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3,960/11,060

Un deuxième projet visant à réduire les risques de catastrophes agricoles et à améliorer la sécurité alimentaire a été mis au point en février 2010, le but étant de mener des actions rapides suite au tremblement de terre de

janvier 2010. Aux dernières nouvelles, il semble que ce projet suit le cours normal du cycle de projet du Fonds pour les PMA, après une nouvelle soumission de la FIP en février 2011.

Titre du projet	Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophes agricoles en vue d'améliorer la sécurité alimentaire après le tremblement de terre
Entité d'exécution	FAO
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'agriculture
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	2,999/8,230
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Février 2010
Deuxième présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Février 2011
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre :

L'élaboration du PANA s'est déroulée dans un contexte politique instable et, en raison d'un climat d'insécurité accru, il a été difficile d'organiser des consultations publiques. Malgré tout, l'équipe PANA a réussi à mener toutes les consultations prévues, mais le calendrier d'élaboration a dû être prolongé.

Les consultations auprès des collectivités et autorités locales ont constitué une étape très importante, car cela a permis d'obtenir un complément d'information et donné l'occasion de savoir quelles mesures d'adaptation sont déjà adoptées par les communautés. L'équipe PANA a par ailleurs travaillé en coopération avec l'équipe de communication nationale afin de partager l'information sur les vulnérabilités du pays face aux changements climatiques et de présenter des rapports cohérents.

Arrangements institutionnels dans le pays : Peu après l'élaboration du PANA, Haïti a connu de nombreux changements institutionnels qui ont interrompu les activités de l'équipe PANA entre 2006 et 2008. À l'heure actuelle, l'objectif est que tous les ministères intègrent l'ensemble des questions relatives à l'évolution du climat dans leurs plans nationaux sectoriels respectifs.

Expérience avec la mise en œuvre du projet : Au moment où l'on passait de la phase d'élaboration à celle de la mise en œuvre, le PNUE, qui avait aidé l'équipe PANA à préparer le document, a été remplacé par le PNUD. Afin de faciliter les relations de travail avec ce dernier, on a créé une plate-forme destinée à mettre en commun l'information technique, mais l'équipe nationale a eu l'impression que l'entité d'exécution aurait pu partager davantage de données sur le plan financier, en particulier les stratégies de mobilisation des partenaires de cofinancement. L'équipe PANA a par ailleurs estimé que les procédures d'approbation de la proposition de projet complète par le Directeur général avaient été très longues, soit presque deux ans et demi (août 2008-décembre 2011).

De même, comme le deuxième projet a été élaboré et traité de manière accélérée en raison de l'impact du tremblement de terre, l'entité d'exécution du FEM (FAO) a pris l'initiative pour la préparation du document et, en conséquence, l'équipe nationale s'est sentie exclue du processus. Le manque de lieux disponibles pour les réunions, dû à la destruction d'un certain nombre d'immeubles gouvernementaux, a pu encore plus nuire aux bonnes communications. Dans les deux projets, les entités d'exécution du FEM ont coordonné toutes les questions financières, y compris la mobilisation des ressources du Fonds pour les PMA et d'autres sources de financement au titre du cofinancement.

Révision et actualisation : Au départ, Haïti n'avait pas envisagé de réviser ou de mettre à jour son PANA, mais suite à une série de catastrophes naturelles (un ouragan en 2007, trois en 2008 et le terrible tremblement de terre de 2010), un grand volume d'informations et de données ne sont plus considérées comme exactes. On pense maintenant qu'une révision/actualisation du plan pourrait permettre de réévaluer les priorités du pays en matière d'adaptation

aux effets les plus néfastes des changements climatiques et, en tant que tel, le processus serait appuyé par le cadre institutionnel établi pour la préparation du PANA. Haïti n'envisagerait toutefois cette voie que si le processus est accéléré et ne prend pas plus que six à huit mois à être complété et n'empêche pas la progression des autres projets PANA en cours.

L'expérience d'Haïti montre que l'engagement continu de l'équipe PANA au cours de la conception de la phase de mise en œuvre est indispensable pour éviter tout retard dans l'exécution d'un projet et consolider la capacité établie au cours de la phase d'élaboration.



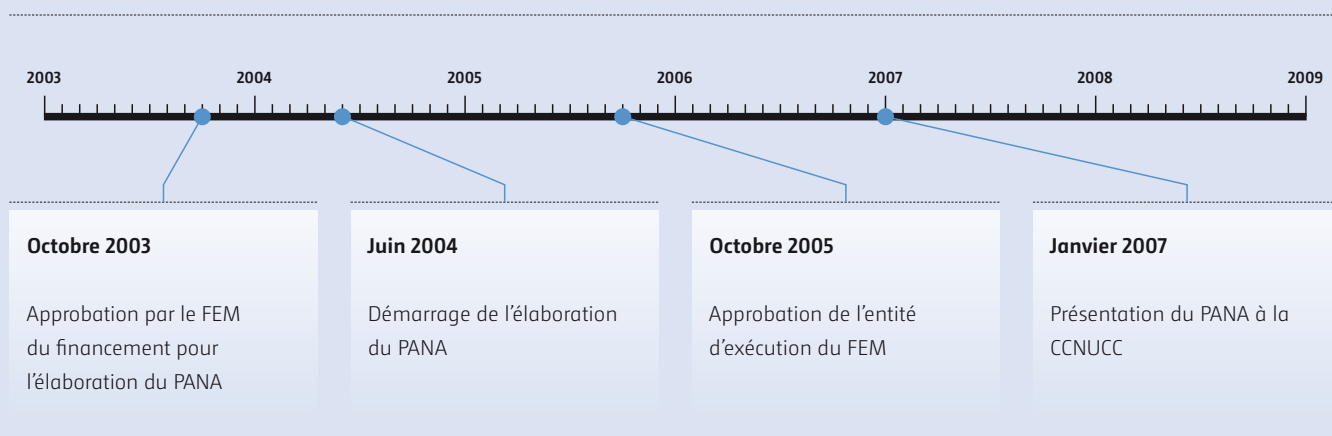


3.6. KIRIBATI

Localisé au centre de la région du Pacifique, Kiribati comprend 33 atolls d'une superficie d'environ 800 km². L'altitude maximale de ces atolls étant de 4 mètres, le pays est très menacé par l'élévation du niveau de la mer, les intrusions d'eau salée et les crues. Les études de vulnérabilité et d'adaptation menées dans le pays ont indiqué que le plus grave danger issu de l'évolution du climat serait la destruction d'infrastructures côtières en raison d'inondations. De plus, le blanchiment des récifs coralliens provoquerait

une baisse du rendement des pêches. Les effets combinés de l'érosion côtière attribuable à l'élévation du niveau de la mer, de la modification des régimes de précipitations et de la hausse des températures conduiraient à un amincissement considérable de la couche de lentilles d'eau. L'évolution du climat augmenterait vraisemblablement le potentiel d'épidémie de dengue et l'incidence des maladies tropicales. L'élévation du niveau de la mer affecterait l'agriculture en raison de l'invasion d'eau salée et de la destruction de terres côtières, diminuant ainsi la superficie des terres arables.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA à Kiribati



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Kiribati a proposé 10 activités prioritaires dans son PANA. Le premier projet soumis au titre du Fonds pour les PMA vise à renforcer la résilience de Kiribati face aux impacts

de la variabilité et de l'évolution du climat, ainsi que des phénomènes dangereux d'origine climatique, en diminuant l'incidence des ondes de tempête et de l'érosion côtière sur la qualité et l'abondance des ressources d'eau douce et les modes de subsistance des collectivités côtières.

Titre du projet	Renforcement de la résilience face à la variabilité du climat et aux phénomènes dangereux d'origine climatique
Entité d'exécution	Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD))
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	5/10
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3,300/6,600
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Août 2009
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement	La fiche conceptuelle du projet a déjà été approuvée par le Conseil du FEM

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre : L'Équipe chargée d'étudier les changements climatiques a participé à l'élaboration du PANA. Son mandat consiste à superviser l'application de la CCNUCC et de fournir des indications et directives techniques. Au cours de l'élaboration du PANA, l'équipe a entrepris une large consultation auprès de la population locale de toutes les îles habitées. Un vaste éventail d'intervenants correspondant à toutes les couches de la population ont été consultés, notamment des ONG, le secteur privé, des groupes religieux inscrits, une association d'anciens (conformément aux coutumes locales), des représentants de groupes de femmes et de jeunes et des gouvernements locaux. Cela a permis d'établir un haut niveau de sensibilisation parmi toutes les parties prenantes. Le processus d'élaboration du PANA a été achevé avec le concours du PNUD, et d'excellentes relations ont pu être instaurées entre ce dernier et l'équipe PANA. Celle-ci a également reçu l'appui et l'aide technique du Groupe d'experts des PMA, au moment où il est venu assister à une réunion à Kiribati. De plus, l'équipe a pu soumettre le projet de PANA au Groupe d'experts, qui a apporté ses commentaires avant la finalisation du document.

En raison de l'augmentation de la vulnérabilité de Kiribati face aux changements climatiques, une évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation a été entreprise, avec l'aide du FEM, avant l'élaboration du PANA. On s'est ensuite efforcé, au cours du processus d'élaboration, de faire concorder les résultats de l'évaluation avec l'établissement des projets prioritaires. Toutefois, les descriptifs de projet issus du processus d'établissement des priorités et de consultation auprès des parties prenantes et les résultats de l'évaluation se sont révélés un peu différents. Il en est résulté l'absence d'une stratégie de mise en œuvre claire et d'une compréhension bien définie du rôle des parties prenantes dans la poursuite de l'appui nécessaire pour les projets PANA.

Un peu avant le démarrage du processus d'élaboration du PANA, un autre programme d'adaptation, le Programme d'adaptation de Kiribati, a été mis sur pied, avec le financement du FEM et d'AusAID. Ce programme, qui n'est pas lié au PANA, a pour objectif d'intégrer l'adaptation dans la planification économique nationale et s'intéresse plutôt à la planification à long terme.

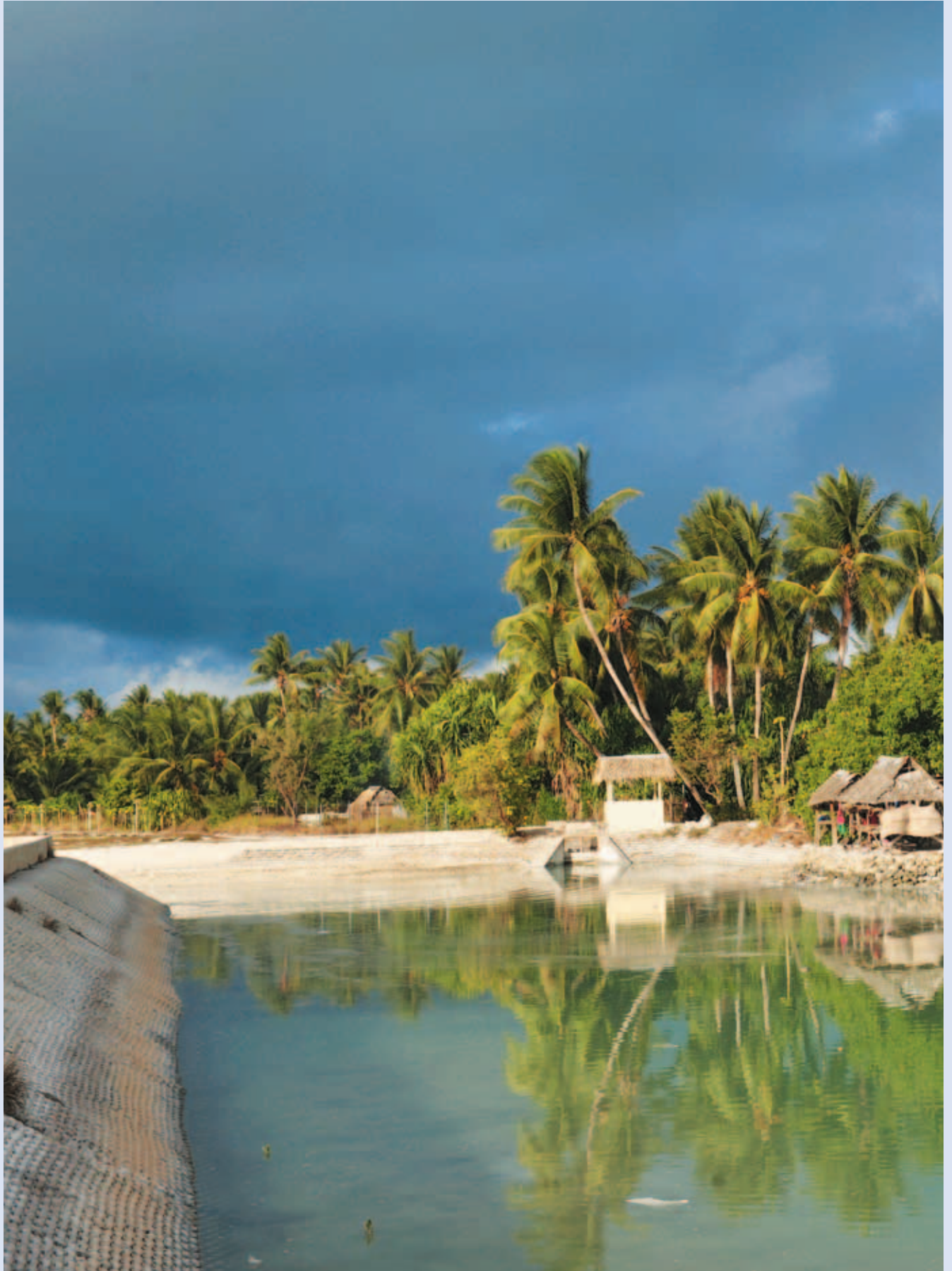
Arrangements institutionnels dans le pays : Les activités d'adaptation sont gérées au sein du cadre créé par la Stratégie nationale de développement. Le gouvernement de Kiribati a par ailleurs approuvé une politique et stratégie en matière d'adaptation face aux changements climatiques.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du projet : Le PANA de Kiribati est mis en œuvre simultanément avec le projet d'adaptation de Kiribati (KAP I) qui englobe des projets pilotes dans un certain nombre d'îles. Un nouveau programme a été lancé au cours de la quatrième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du FEM.

La Banque mondiale est l'entité d'exécution responsable d'aider Kiribati à mettre en œuvre le projet au titre du Fonds pour les PMA. Une fiche FIP a été présentée au FEM, mais le document a été renvoyé à la Banque mondiale assorti d'une demande de complément d'information. La Banque mondiale voulait fusionner les projets PANA et KAP, mais le gouvernement de Kiribati a indiqué qu'étant donné que le projet KAP était déjà en route au début du processus PANA, il serait préférable d'éviter la fusion et de concevoir les projets PANA de manière à éviter le doublonnage des activités. Le gouvernement croit par ailleurs que même si ces deux projets poursuivent des objectifs différents (le projet KAP s'occupant de la planification à long terme et le projet PANA des besoins urgents et immédiats), ils doivent se compléter l'un l'autre et être coordonnés au cours de la phase de mise en œuvre.

Révision et actualisation : Kiribati entend mettre à jour son PANA. Même si l'équipe ne prévoit pas de changements majeurs dans la sélection et le classement des activités d'adaptation prioritaires, elle voudrait les intensifier.

L'expérience de Kiribati montre que des consultations auprès de plusieurs parties prenantes au cours du processus d'élaboration du PANA peuvent beaucoup aider à recenser les besoins nationaux en matière d'adaptation.



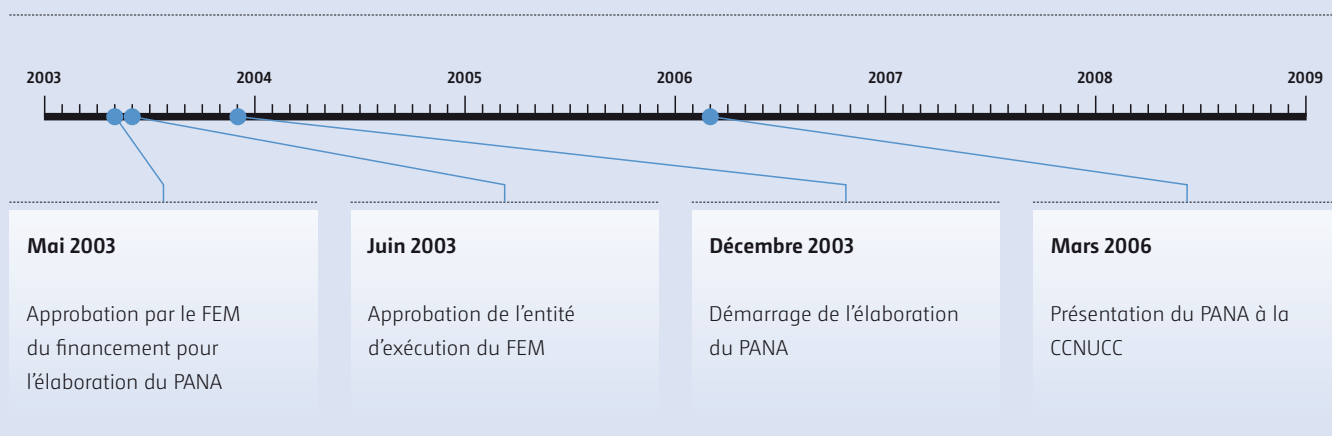


3.7. MALAWI

Pays enclavé du sud-est de l'Afrique, le Malawi possède d'abondantes ressources naturelles, notamment l'eau, la faune, les poissons et les forêts, ainsi que des sols de qualité, mais la dépendance de la population vis-à-vis de ces ressources la rend très vulnérable aux effets de la variabilité et de l'évolution du climat. Plus de 90 pour cent de la population du Malawi, qui vit principalement dans des communautés rurales pauvres, pratique l'agriculture de subsistance non irriguée. Le Malawi a été frappé par un

certain nombre de phénomènes dangereux d'origine climatique dans les dernières décennies, dont surtout des vagues de sécheresse, des sécheresses saisonnières, des précipitations intenses, des crues fluviales et des crues éclair. Certains d'entre eux, en particulier les sécheresses et les crues, ont augmenté en fréquence, intensité et ampleur dans les vingt dernières années et ont déjà eu des impacts néfastes sur la sécurité alimentaire et la sécurité et la qualité de l'eau, l'énergie et les modes de subsistance durables des communautés pauvres en milieu rural et périurbain.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Malawi



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le Malawi a indiqué 15 activités prioritaires dans son PANA, qui ont ensuite été regroupées dans cinq descriptifs de projet. Étant donné l'importance de l'agriculture dans le pays, le premier projet soumis pour un financement au titre du Fonds pour les PMA vise à améliorer la résilience

face à la variabilité du climat actuel et aux changements climatiques futurs par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et mesures d'adaptation destinées à accroître la production agricole et à améliorer les modes de subsistance ruraux. Ce projet sera réalisé dans six communautés du pays.

Titre du projet	Adaptation des modes de subsistance ruraux et des pratiques agricoles face à l'évolution du climat
Entité d'exécution	Banque africaine de développement
Agence d'exécution nationale	Département des affaires environnementales au sein du Ministère des mines, des ressources naturelles et de l'environnement; Département de l'irrigation au sein du Ministère de l'irrigation et de la mise en valeur des ressources en eau
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3,255/27,649 (cofinancement = 24,394)
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Avril 2007
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Octobre 2010
État d'avancement	la mise en œuvre sur le terrain n'est pas encore commencée

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre : Le PANA du Malawi a été élaboré en 2004 et 2005, à partir d'une approche multi-intervenants et avec le concours du PNUD. Huit secteurs économiques importants ont été analysés (agriculture, eau, santé humaine, énergie, pêches, faune, forêts et égalité entre les sexes), dans la perspective des effets néfastes des changements climatiques. Par ailleurs, 15 activités prioritaires ont été établies parmi 31 options d'adaptation par le biais d'un processus de consultation mené auprès d'organisations des secteurs public et privé, y compris les médias, les ONG et la société civile. On a mis l'accent sur les communautés rurales vulnérables.

Le projet élaboré au titre du Fonds pour les PMA a été conçu à partir des activités de base prévues en vertu du Projet de production agricole et de commercialisation pour petits exploitants agricoles de la Banque africaine de développement, qui vise à contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire dans les milieux ruraux. Ce dernier projet comprend trois volets : le développement de l'irrigation, un programme d'appui aux agriculteurs et la gestion et coordination du projet.

Même si ce projet contribuera indirectement à diminuer la vulnérabilité globale du pays face à la variabilité et à l'évolution du climat, il n'est pas conçu pour traiter des besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation. Le projet élaboré au titre du Fonds pour les PMA avait pour but d'appuyer le projet de la Banque africaine de développement (BAD) sur le plan de la résilience face au climat, d'une part, en organisant des interventions et en stimulant l'adaptation des personnes, des communautés et du secteur privé, et, d'autre part, en instaurant des conditions favorables à la gestion des risques climatiques en vue d'optimiser les effets positifs des investissements, de soutenir leurs répercussions à long terme et de jeter les bases de la reproduction des meilleures pratiques au-delà des activités directes du projet.

Le gouvernement du Malawi considère le PANA comme un document de planification national et, en tant que telle, l'information fournie servira à d'autres initiatives nationales, comme les travaux du PNUD sur la gestion durable des terres, l'initiative Ceinture verte lancée par le gouvernement, les projets de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et les activités de la société civile.

Arrangements institutionnels dans le pays : Le pays a mis sur pied un Comité national des changements climatiques et s'emploie actuellement à élaborer un plan d'investissement pour le climat, qui privilégie la mise sur pied d'un programme d'adaptation.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du projet :

Le gouvernement du Malawi a commencé, peu après la présentation du PANA, en 2006, à collaborer avec la BAD à l'élaboration d'un projet d'adaptation fondé sur deux de ses activités prioritaires PANA. Même si le Malawi n'avait jamais travaillé avec cette banque sur un projet du FEM, le gouvernement l'a choisie pour la réalisation du projet en raison de son expertise acquise dans d'autres pays relativement à des initiatives d'adaptation du secteur agricole aux impacts des changements climatiques. Le projet a reçu l'agrément du Directeur général du FEM en octobre 2010, après plusieurs retards dus à l'entité d'exécution. La mise en œuvre du projet n'a pas encore commencé car la BAD est en train de vérifier si le projet est conforme au plan de travail de la Banque. Celui-ci avait déjà été retardé en raison d'une modification apportée par le FEM au modèle de présentation de projet (passage d'un fonds pour développement de projet (PDF) au système FIP/PPG; l'ensemble du processus, de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre, a pris plus de quatre ans.

Les tentatives visant à faire appel à une autre entité d'exécution du FEM se sont soldées par un échec, vu qu'il n'est pas possible de poursuivre un projet avec une autre agence. Les procédures du FEM exigent qu'un projet soit d'abord annulé afin de pouvoir redémarrer tout le processus (approbation d'une nouvelle entité d'exécution, élaboration d'une fiche conceptuelle, FIP/PPG, etc.) avec une nouvelle entité d'exécution, et de réactualiser le projet. Cela est nécessaire étant donné les accords financiers conclus en rapport avec la mise en œuvre des projets.

Le Malawi met en œuvre d'autres activités d'adaptation dans les secteurs vulnérables identifiés dans le PANA par l'entremise du Programme d'adaptation en Afrique, une initiative du PNUD financée par le gouvernement du Japon, afin de compléter le projet CARLA. Le PNUD collabore actuellement avec le gouvernement du Malawi pour mettre au point un programme au titre du Fonds pour les PMA axé sur l'adaptation et la dégradation des terres.

Révision et actualisation : Le Malawi a déjà amorcé une révision de son PANA, afin d'y intégrer les questions émergentes.

L'expérience du Malawi montre comment des contraintes imposées par un changement de procédure ou des formalités rigides pour l'accès aux ressources financières peuvent entraîner des retards majeurs dans la réalisation d'un projet sur le terrain.



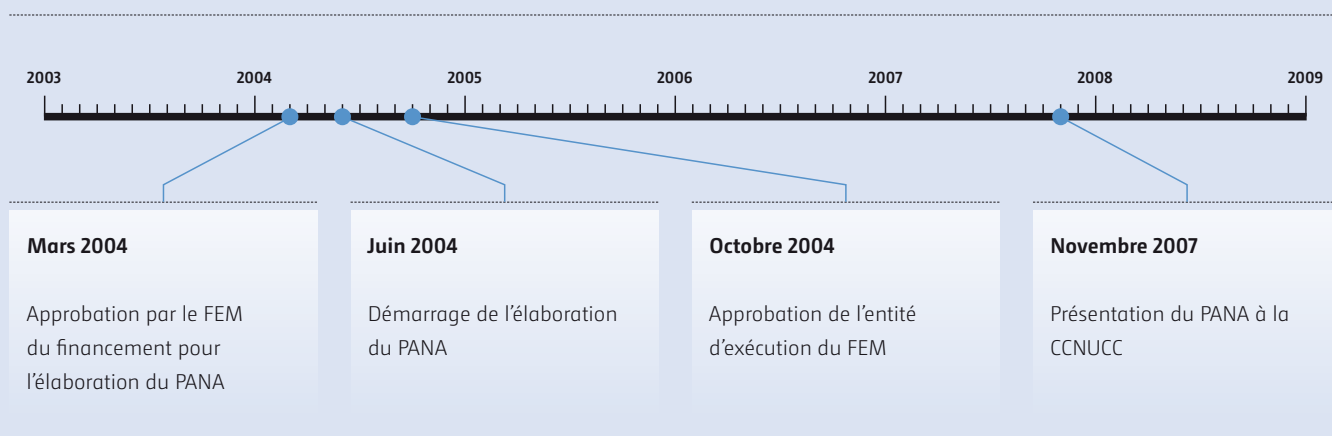


3.8. SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

L'archipel de Sao Tomé-et-Principe se trouve au large de la côte ouest de la Guinée et comprend deux îles principales et quatre îlots. L'économie du pays se fonde principalement sur l'agriculture et la pêche, secteurs très vulnérables aux changements climatiques. Sao Tomé-et-Principe possède une faible capacité d'absorption des perturbations subies par les écosystèmes et d'adaptation à celles-ci. La pêche semble être plus grandement affectée en raison de la préservation des pratiques traditionnelles davantage

vulnérables à la récurrence des tempêtes et des crues ainsi qu'à une érosion côtière massive. Le secteur de la pêche est très important à Sao Tomé-et-Principe, la pêche artisanale employant environ 20 pour cent de la main-d'œuvre nationale et constituant l'un des principaux débouchés en milieu rural. Les secteurs de l'agriculture et des forêts sont également très exposés au durcissement des conditions environnementales, notamment les sécheresses, l'érosion des sols favorisant la désertification et les glissements de terrain causés par les inondations.

Grandes étapes d'élaboration du PANA à Sao Tomé-et-Principe



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Sao Tomé-et-Principe a incorporé 22 activités prioritaires dans son PANA et deux projets ont déjà été soumis au titre du Fonds pour les PMA. Le premier projet, qui est décrit plus bas, vise à renforcer la capacité d'adaptation des communautés côtières vulnérables aux effets néfastes de la variabilité et de l'évolution du climat.

Le premier projet prévu au titre du Fonds pour les PMA fait partie intégrante du programme national d'adaptation

aux changements climatiques, qui donne la priorité à trois éléments :

- Adaptation terrestre dans les zones vulnérables : financé par le PNUD/programme d'adaptation japonais;
- Adaptation des communautés côtières vulnérables : financé par le Fonds pour les PMA;
- Renforcement de la capacité d'adaptation : financé par le PNUD/Programme d'adaptation japonais.

Titre du projet	Sao Tomé-et- Principe : Adaptation aux changements climatiques
Entité d'exécution	Banque mondiale (BIRD)
Agence d'exécution nationale	Ministère des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	6/22
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	4,873/18,332
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Mai 2009
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Mai 2011
État d'avancement	la fiche conceptuelle est déjà approuvée par le Conseil du FEM

Le deuxième projet vise à améliorer la résilience des systèmes d'élevage à l'appui de la productivité.

Titre du projet	Renforcement de la capacité d'adaptation des éleveurs les plus vulnérables
Entité d'exécution	Banque africaine de développement
Agence d'exécution nationale	Direction générale de l'élevage
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	2,320/10,087
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Juin 2010
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement	le financement pour la préparation du projet (PPG) est déjà approuvé par le FEM

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre : La participation des communautés a joué un rôle clé dans le choix de la méthodologie et la caractérisation des principales vulnérabilités indiquées dans le PANA de Sao Tomé-et-Principe. Les consultations publiques (entretiens et enquêtes) ont été menées dans tout le pays auprès des populations démunies vivant dans des zones vulnérables. On a analysé six secteurs afin d'évaluer les principales vulnérabilités : agriculture, forêts et élevage; pêches; travaux publics, infrastructure et tourisme; énergie et eau; santé; et sécurité publique et protection civile. Il a été possible de trouver des solutions adéquates grâce à une approche participative et une bonne interaction entre les différentes communautés en se fondant sur l'analyse des six secteurs ci-dessus. On a également examiné l'information figurant dans les plans nationaux existants, comme la première communication nationale transmise à la CCNUCC, en 2004, la stratégie de réduction de la pauvreté et les documents se rapportant aux autres conventions de Rio (désertification et diversité biologique) pour l'élaboration du PANA.

En vue de mettre en oeuvre les principales priorités indiquées dans le PANA, le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe a demandé l'aide de la Banque mondiale pour préparer un projet au titre du Fonds pour les PMA destiné à prendre en charge les besoins les plus immédiats en matière d'adaptation dans sa zone côtière vulnérable, plus précisément les deux premières priorités PANA et trois priorités sectorielles associées énumérées dans le programme.

Arrangements institutionnels dans le pays : La Direction générale de l'environnement, au sein du Ministère des travaux publics et des ressources naturelles, est l'organisme responsable du programme d'adaptation national. Afin de suivre et coordonner les activités avec les autres projets prévus dans le cadre du programme, l'organisme comptera sur les mécanismes intersectoriels existants; à l'échelon le plus élevé, le Comité national du développement durable, présidé par des ministres, supervisera officiellement l'exécution du programme.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du projet : Les volets financés par le PNUD/Programme d'adaptation japonais et ceux financés par le Fonds pour les PMA devraient être administrés par la même unité de mise en œuvre en vue de garantir une harmonisation optimale, de tirer le maximum des synergies en place, de réduire au minimum les coûts, d'assurer la coordination transsectorielle et de renforcer les capacités institutionnelles.

La composante financée par le Fonds pour les PMA vise les activités prioritaires associées à la formation des pêcheurs artisanaux et à la fourniture du matériel nécessaire, et à la mise en place d'un système d'alerte précoce aux phénomènes climatiques dangereux assorti du renforcement des capacités des agences de protection civile, afin d'améliorer le système national de préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes.

L'expérience de Sao Tomé-et-Principe montre que se concentrer sur les secteurs les plus touchés constitue une bonne méthode pour relier les activités PANA aux plans de développement nationaux.

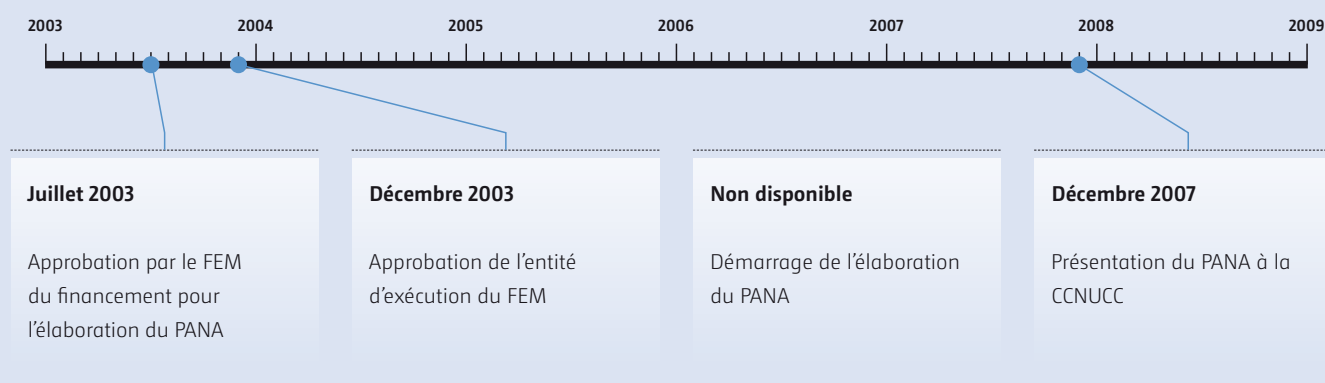


3.9. OUGANDA

Pays sans littoral de l'Afrique de l'Est, l'Ouganda jouit d'abondantes ressources naturelles, y compris des sols fertiles, des précipitations régulières et des gisements notables de cuivre, de cobalt, d'or et d'autres minéraux. Plus de 80 pour cent de la population vit en milieu rural et dépend de l'agriculture non irriguée, qui est vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Le climat de l'Ouganda n'est pas seulement une ressource naturelle,

mais un facteur qui influe de manière déterminante sur d'autres ressources naturelles, notamment les ressources en eau, les forêts, l'agriculture, l'écotourisme et la faune. Les changements climatiques, qui ont commencé à se manifester par des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, comme les sécheresses, les crues et les glissements de terrain, constituent une grave menace pour les ressources naturelles et le développement économique et social du pays.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA en Ouganda



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

L'Ouganda a indiqué neuf activités prioritaires dans son PANA liées aux secteurs ci-après : forêts, agriculture, ressources en eau, santé et information sur le temps et le climat.

Le pays entend mettre en œuvre ces activités en ayant recours à une approche-programme.

Titre du projet	Renforcement de la résilience des communautés grâce à un programme de préservation des écosystèmes : approche complète pour la mise en œuvre du PANA – Phase 1
Entité d'exécution	PNUE
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'eau et de l'environnement en collaboration avec des partenaires sectoriels et des ONG
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	6,000/13,100 (cofinancement = 7,100)
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Juillet 2010
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	–
État d'avancement	la fiche FIP est encore en attente d'approbation par le FEM

PROCESSUS PANA

Élaboration et stratégie de mise en œuvre : Le processus d'élaboration du PANA a surtout pris en compte deux aspects : la nécessité pour le pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que ses objectifs nationaux en matière de développement formulés dans le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (2004). L'Ouganda s'est surtout engagé dans l'éradication de la pauvreté extrême et de la famine, les actions en faveur de la viabilité de l'environnement et de l'égalité entre les sexes et la lutte contre les grandes maladies. L'équipe PANA s'est beaucoup inspirée des renseignements donnés par les collectivités vulnérables, notamment leurs connaissances au niveau des mécanismes de parade. La participation active des femmes dans le processus a été garantie grâce à des questionnaires correctement orientés, ainsi qu'à des entretiens et des discussions avec des groupes de femmes.

L'Ouganda a regroupé ses neuf priorités PANA au sein d'un programme-cadre. Celui-ci est axé sur les activités des collectivités rurales. La fiche FIP est en cours d'examen par le FEM.

Le modèle FIP employé est celui qui correspond aux projets uniques, même si les travaux proposés sont présentés dans le cadre d'un programme. Il est difficile de savoir comment le modèle de document de programme

FEM pourrait être utilisé pour accéder aux ressources du Fonds pour les PMA.

Arrangements institutionnels dans le pays : En 2008, l'Ouganda a mis sur pied une unité nationale des changements climatiques au sein du Ministère de l'eau et de l'environnement, avec le concours financier du gouvernement du Danemark. Cette unité est en train de mettre au point un plan d'investissement pour le climat, qui accorde la priorité à un programme d'adaptation. Une décision du Cabinet permettra de convertir l'unité en institution publique, ce qui fera en sorte que le personnel sera employé et payé par le gouvernement de l'Ouganda.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du projet : L'Ouganda attend l'approbation par le FEM de la fiche FIP de son PANA, avant d'aller de l'avant dans la réalisation du projet. Le gouvernement entend collaborer avec des organisations établies de la société civile qui œuvrent à l'échelle communautaire dans divers secteurs, en vue de veiller à ce que le peu de ressources disponibles soient utilisées au bénéfice direct des collectivités et de réduire au minimum les chevauchements d'activités.

Révision et actualisation : L'Ouganda n'envisage pas mettre à jour son PANA dans un avenir rapproché, mais pourrait penser à intégrer les besoins à moyen et long terme dans son plan.

L'expérience de l'Ouganda montre comment l'établissement d'un cadre institutionnel pour la lutte contre les changements climatiques peut stimuler l'élaboration, à l'échelle nationale, d'un PANA transsectoriel. Un tel cadre facilite par ailleurs les interactions sur les questions relatives à l'évolution du climat entre les gouvernements et les différents acteurs, notamment les autorités locales, la société civile et les collectivités vulnérables.



3.10. RÉCAPITULATION DES POINTS DÉTERMINANTS DANS LES AUTRES ÉTUDES DE CAS NATIONALES

Outre les expériences qui viennent d'être décrites, 16 autres pays ont participé à des études de cas : Angola, Bénin, Cambodge, Éthiopie, Guinée équatoriale, îles Salomon,

Madagascar, Myanmar, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Timor-Leste et Zambie.

Le **TABLEAU II-1 ci-après** résume les questions importantes se rapportant aux expériences dans d'autres pays.

Tableau II-1. Récapitulation des points déterminants dans les études de cas d'autres PMA

Sujet	Point
Processus PANA général	Dans de nombreux PMA, en particulier dans la région du Pacifique, le PANA est devenu un document stratégique servant à informer les donateurs et les parties prenantes sur les besoins en matière d'adaptation. De plus, pour plusieurs pays, le PANA permet de procéder, pour la première fois, à diverses études nationales sur les changements climatiques.
	Le processus PANA a permis de souligner à l'équipe PANA l'importance de mettre au point une bonne stratégie de communication, si l'on veut accroître la sensibilisation aux problèmes liés à l'évolution du climat, tout en évitant de créer de trop grandes attentes chez les décideurs et au sein des communautés, susceptibles de générer des déceptions.
Arrangements institutionnels à l'échelle nationale	L'expérience acquise avec le processus PANA a servi dans certains pays à mettre en place un cadre d'action national pour la lutte contre les changements climatiques. Dans les pays où un tel cadre existe déjà, on observe généralement une plus grande appropriation des projets PANA et une diminution des goulots d'étranglement.
Mise en œuvre du PANA	Pour mettre en œuvre efficacement le PANA, les projets doivent comporter au moins l'un des éléments ci-après : <ul style="list-style-type: none"> – forte appropriation des projets à l'échelle nationale; – alignement important avec les plans sectoriels nationaux.
	Dans certains pays, le premier projet PANA en cours de mise en œuvre sert de projet pilote à partir duquel on tirera des enseignements pour réaliser de manière appropriée les autres projets PANA.
	Un système décentralisé qui fonctionne de manière efficace offre un bon cadre pour la mise en œuvre du PANA à l'échelle locale.
	L'élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre complète du PANA est liée : <ul style="list-style-type: none"> – à l'établissement de directives en temps voulu; – à l'accessibilité d'un financement.

Tableau II-1. Récapitulation des points déterminants dans les études de cas d'autres PMA (suite)

Sujet	Point
Accès aux ressources du Fonds pour les PMA et à d'autres sources	Le volume de financement accessible au titre du Fonds pour les PMA a influé sur l'approche adoptée par les pays pour mettre en route la mise en œuvre de leur PANA. Comme les ressources disponibles étaient limitées au début de la phase de mise en œuvre (2007–2008), la plupart des pays ont opté pour une approche à projet unique, au détriment de l'approche-programme.
	Afin de surmonter l'obstacle de la langue au moment de demander un financement au titre du Fonds pour les PMA, certains pays incluent le coût de la traduction dans leur estimation budgétaire. Ils élaborent ensuite leur proposition au Fonds en français et s'occupent de la faire traduire en anglais pour la présentation au FEM.
	La plupart des PMA sont d'avis qu'afin d'accélérer le processus de mise en œuvre, le FEM devrait officialiser ses voies de communication avec les PMA parties et leur transmettre, par les voies officielles, l'information voulue sur le volume de financement disponible, les nouvelles procédures accélérées, l'état d'avancement des projets au titre du Fonds pour les PMA et les raisons des retards.
	Un pays s'emploie actuellement à élaborer un mécanisme financier national, avec le concours du PNUD, afin de mobiliser un financement international pour la mise en œuvre des projets PANA et d'autres activités d'adaptation.
Relations avec le FEM et son entité d'exécution	Les entités d'exécution se doivent de séparer leurs activités relatives aux PANA de leurs autres fonctions, afin de pouvoir aider efficacement les pays.
	Dans la mesure du possible, les entités d'exécution devraient promouvoir l'engagement d'experts nationaux qui possèdent de meilleures connaissances sur les besoins et les problèmes des PMA que les experts internationaux.
Augmentation de l'échelle des projets en vue de recenser et satisfaire les besoins à moyen et long terme en matière d'adaptation	Un pays s'emploie actuellement à réviser son PANA afin d'aller au-delà des besoins urgents et immédiats pour intégrer des mesures de planification à moyen et long terme et différents aspects se rapportant à l'établissement d'une économie à faible émission de carbone. Par ailleurs, six autres PMA considèrent la révision et l'actualisation de leur PANA comme une opportunité de déterminer leurs besoins à moyen et long terme et de mettre au point les activités d'adaptation nécessaires.
Appui procuré par le Groupe d'experts des PMA	<p>Certaines suggestions ont été faites pour améliorer le document du Groupe d'experts intitulé <i>Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation</i>. Cette nouvelle version pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Des outils et modèles de classement des projets assortis d'activités de renforcement des capacités, notamment des stages de formation; – Un complément d'information sur les façons de distinguer les interventions en matière d'adaptation des activités normales de développement.



IV. MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS : CONSÉQUENCES POUR LA FUTURE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ADAPTATION

4.1. MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DES MEILLEURES PRATIQUES ET DES ENSEIGNEMENTS

La présente section recense les enseignements à tirer et les meilleures pratiques, en vue d'établir des options pour le renforcement de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA, notamment les PANA, et d'étayer les futurs plans d'adaptation qui seront élaborés dans les PMA et d'autres pays en développement.

L'approche adoptée s'inspire des méthodes de présentation des enseignements employées précédemment dans d'autres programmes. La plupart du temps, les enseignements sont diffusés afin de mettre de l'avant un engagement ou une contribution à l'acquisition de nouvelles connaissances. Le Groupe d'experts des PMA croit que pour être utiles, les enseignements doivent être présentés et communiqués efficacement aux groupes cible. La démarche proposée par le Groupe se fonde sur un cadre d'enseignements provenant d'évaluations, mis au point par le Groupe de l'évaluation et du contrôle relevant du PNUE.²⁷

Le Groupe d'experts des PMA retient deux définitions des enseignements tirés :²⁸

« Les enseignements tirés sont des connaissances ou une compréhension acquises grâce à l'expérience. L'expérience peut être positive, comme un test ou une mission réussi, ou négative, comme un échec. Un enseignement doit avoir des répercussions significatives, c'est-à-dire un impact réel ou présumé sur des activités; être valable en ce qu'il est correct sur le plan factuel ou technique; et être applicable car il appelle un concept, un processus ou une décision spécifique qui réduit ou élimine la possibilité de défaillance ou d'échec, ou renforce un résultat positif (Secchi, 1999, dans Weber 2001). »

La deuxième définition, basée sur les travaux du Comité d'aide en cas de catastrophe de l'Organisation de coopération et de développement économiques, s'énonce comme suit :

« Des généralisations fondées sur l'évaluation d'expériences acquises avec des projets, des programmes ou des politiques qui peuvent être détachées de circonstances particulières pour s'appliquer à des situations plus générales. Souvent, les enseignements à tirer mettent en lumière des forces ou des faiblesses dans les processus d'élaboration, de conception ou de mise en œuvre qui influent sur la performance, les résultats et les impacts. »

Le but consiste à répertorier les enseignements fondés sur l'expérience de manière à faciliter leur utilisation dans certains domaines et applications et à améliorer activement l'acquisition de connaissances en vue d'éviter de répéter les erreurs passées ou de refaire ce qui a déjà été fait. Selon le PNUE, un enseignement de qualité doit :

- Permettre de saisir de manière concise le contexte dont il est dérivé;
- Être applicable dans un contexte différent (générique), avoir un champ d'application clair et des utilisateurs cibles;
- Suggérer une prescription et orienter l'action.²⁹

Les enseignements et les meilleures pratiques ci-dessous constituent une première sélection effectuée par le Groupe d'experts des PMA. Ce dernier entend publier d'autres cas sur le portail des PMA du site Web de la CCNUCC à mesure que d'autres PMA participeront à des entretiens et seront mis en profil.

²⁷ Spilsbury MJ, Perch C, Norgbey S, Rauniyar G and Battagliano C (eds.), 2007. *Lessons Learned from Evaluation: A Platform for Sharing Knowledge* Nairobi: Evaluation and Oversight Unit, UNEP.

²⁸ Rapport cité à la note de bas de page 27 plus haut, p. 4.

²⁹ Idem.

4.2. MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS CHOISIS

4.2.1. LES PANA SONT GÉNÉRALEMENT CONSIDÉRÉS COMME UN EXEMPLE DE RÉUSSITE

L'un des facteurs les plus notables ayant généré l'appui aux PMA en vertu du processus de la CCNUCC a été l'établissement de priorités au service du programme de travail en faveur des PMA en 2001. Par ailleurs, des décisions avaient été adoptées en vue de définir des directives pour l'élaboration des PANA, et un groupe d'experts (des PMA) avait été créé et chargé de procurer une aide technique aux PMA pour l'élaboration de leur PANA. Soulignons aussi l'instauration du Fonds pour les PMA destiné à financer les activités du programme de travail.

En 2001, vu le caractère imprévisible du volume de financement disponible au titre du Fonds pour les PMA et avant de prendre en charge d'autres éléments du programme de travail, on a accordé la priorité à la préparation des PANA. D'autres priorités ont été établies après l'élaboration d'un certain nombre de programmes, afin d'appuyer leur mise en œuvre.

L'élaboration des PANA a permis d'acquérir une expérience utile dans le domaine des changements climatiques. Pour de nombreux PMA, il s'agissait d'une première occasion de réaliser diverses études liées à l'évolution du climat et d'assurer la conformité des projets d'adaptation avec les priorités nationales en matière de développement. De plus, l'approche participative adoptée et les consultations réalisées lors du processus d'élaboration des PANA ont constitué un mécanisme clé pour entrer en interaction avec les communautés vulnérables et mieux saisir tous les aspects se rapportant à la vulnérabilité dans le contexte des changements climatiques et du développement.

Le processus d'élaboration des PANA a permis également d'accroître la sensibilisation et de renforcer les capacités à l'échelon national et communautaire; ces capacités renforcées ont profité à d'autres processus, notamment la préparation des communications nationales, et les décideurs ont pu développer une prise de conscience de l'importance des changements climatiques.

Dans de nombreux PMA, le PANA est devenu un document stratégique servant non seulement à accroître la sensibilisation, mais également à mobiliser des ressources sur la scène nationale et internationale dans le secteur de l'adaptation. Les pays les moins avancés considèrent le processus PANA comme un résultat concret du processus de la CCNUCC dont ils profitent directement et, pour beaucoup, il constitue la base de leurs activités nationales de lutte contre les effets des changements climatiques.

La plupart des PMA parties à la Convention ont achevé leur PANA (en septembre 2011, 46 programmes avaient été soumis) et certains entreprennent déjà une révision en vue d'incorporer de nouvelles données dans leur PANA et autres plans connexes. En mai 2011, 43 pays avaient présenté au moins un projet au titre du Fonds pour les PMA et 28 projets avaient reçu l'aval du Directeur général du FEM.

Meilleures pratiques : La définition concurrente du programme (PANA), de l'aide technique (par le biais du Groupe d'experts des PMA) et du financement (par le Fonds pour les PMA) est utile pour appuyer la planification nationale et la mise en œuvre des activités et projets décrits dans les plans. Les PANA sont généralement considérés comme une réussite et la facilité d'accès du financement pour leur mise en œuvre fait qu'ils constituent un mécanisme très pratique pour les pays dans l'organisation de leur lutte contre les graves impacts des changements climatiques.

Enseignements : Les directives opérationnelles pour faciliter la mise en œuvre des PANA ont été mises au point lorsque la COP a donné la priorité à ce processus en 2005, après l'achèvement d'un certain nombre de PANA. Cela a pu retarder quelque peu la mise en œuvre des PANA, car les descriptifs de projet dans les PANA complétés ne pouvaient servir directement à accéder au financement, compte tenu du fait qu'il fallait y ajouter de l'information pour préparer les propositions de projet à soumettre au FEM. La situation a aussi été compliquée par la modification des modèles du FEM pour l'élaboration des projets et la décision d'annuler tous les projets en voie d'examen par le FEM, obligeant ainsi les PMA à présenter à nouveau leur PANA en ayant recours aux nouveaux modèles. Le principal enseignement à en tirer est qu'il faut établir simultanément des directives pour la préparation et pour la mise en œuvre des programmes, afin que les plans remis renferment toutes les informations exigées pour ne pas causer de retard dans le processus de mise en œuvre. Une autre leçon est qu'il est nécessaire de prévoir des arrangements provisoires pour assurer le bon déroulement des processus d'élaboration et de mise en œuvre lorsque les directives ou les modèles sont changés, afin d'intégrer des améliorations et des innovations.

En outre, comme la synthèse des PANA soumis a montré que la plupart des effets des changements climatiques étaient associés aux mêmes phénomènes (crues, sécheresses, tempêtes tropicales, déplacement des saisons de croissance et répercussions connexes), la plupart des pays ont manifesté un intérêt vis-à-vis de l'accroissement de l'échelle des projets ou de la reproduction de projets semblables. On pourrait ainsi s'adresser à un plus grand nombre de communautés et régions cibles sans avoir à élaborer de nouveaux projets, et des actions concrètes en matière d'adaptation déjà testées pourraient être mises en œuvre sans délai.

Meilleures pratiques : Le recours à des critères définis à l'échelle locale augmente la souplesse de l'approche, lorsqu'il s'agit de se conformer aux priorités locales en matière de développement. La participation d'un large éventail d'intervenants provenant de différents ministères, secteurs et disciplines assure la diversification de la représentation pour l'établissement de la liste des activités prioritaires à indiquer dans le PANA. Les pays sont en mesure de mettre en œuvre la ou les priorités de leur choix ou peuvent combiner plusieurs activités dans un projet ou programme.

4.2.2. L'APPROCHE PANA EST UN MÉCANISME SOUPLE POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

L'approche PANA se caractérise par une série d'étapes à suivre pour l'élaboration des PANA : création d'équipes; synthèse des connaissances disponibles; évaluation rapide et participative des vulnérabilités et risques; et classement des vulnérabilités et activités de projet, selon des critères définis à l'échelle locale. Un système de rétroinformation permet de procéder à un examen périodique des risques et au reclassement des activités prioritaires. L'ensemble du processus se fonde sur les connaissances disponibles, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer d'autres recherches, et offre une souplesse dans le choix des régions et du nombre de secteurs considérés. L'approche PANA peut être appliquée à une zone géographique spécifique d'un pays, à une communauté locale, au pays entier ou même à plusieurs pays, aussi bien à un secteur que plusieurs, ou à tous les secteurs du gouvernement.

Enseignements : Au cours de la phase d'élaboration, certains pays ont décidé de privilégier une sous-région, à partir de leur perception de ce que sont les régions les plus vulnérables de leur pays. D'autres ont opté pour l'option de se concentrer sur un nombre réduit de secteurs considérés les plus sensibles aux changements climatiques. Cette souplesse permet aux pays de déterminer leurs besoins les plus urgents en matière d'adaptation, compte tenu du peu de ressources disponibles pour la phase de préparation. La possibilité de choisir quelles seront les activités prioritaires à mener aide aussi les PMA à mieux faire correspondre celles-ci avec l'expertise de l'entité d'exécution du FEM choisie.

Meilleures pratiques : Le recours à des critères définis à l'échelle locale augmente la souplesse de l'approche, lorsqu'il s'agit de se conformer aux priorités locales en matière de développement. La participation d'un large éventail d'intervenants provenant de différents ministères, secteurs et disciplines assure la diversification de la représentation pour l'établissement de la liste des activités prioritaires à indiquer dans le PANA. Les pays sont en mesure de mettre en œuvre la ou les priorités de leur choix ou peuvent combiner plusieurs activités dans un projet ou programme.

Enseignements : Au cours de la phase d'élaboration, certains pays ont décidé de privilégier une sous-région, à partir de leur perception de ce que sont les régions les plus vulnérables de leur pays. D'autres ont opté pour l'option de se concentrer sur un nombre réduit de secteurs considérés les plus sensibles aux changements climatiques. Cette souplesse permet aux pays de déterminer leurs besoins les plus urgents en matière d'adaptation, compte tenu du peu de ressources disponibles pour la phase de préparation. La possibilité de choisir quelles seront les activités prioritaires à mener aide aussi les PMA à mieux faire correspondre celles-ci avec l'expertise de l'entité d'exécution du FEM choisie.

4.2.3. FAIRE APPEL AUX MÊMES INTERVENANTS AYANT PARTICIPÉ À LA PHASE D'ÉLABORATION DU PANA POUR LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET LES ÉTAPES ULTÉRIEURES OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES

Dans tous les PMA, la préparation des PANA a suscité la participation active d'un large éventail d'acteurs à l'échelon national et infranational, notamment les communautés locales.

Il a été observé que la mise sur pied d'un cadre de mise en œuvre des activités d'adaptation avec le concours de multiples intervenants, y compris les donateurs, au cours de la phase d'élaboration des PANA facilitait souvent la canalisation des ressources financières et de l'expertise technique pour les mesures d'adaptation à réaliser à l'échelle locale.

Par ailleurs, l'engagement actif des fonctionnaires gouvernementaux dans le processus PANA a eu pour effet d'instaurer une meilleure appropriation des projets, avec la diminution de l'influence des entités d'exécution du FEM sur la conception des projets PANA.

La majorité des PMA parties qui ont commencé à mettre en œuvre leur PANA ont cherché à coordonner efficacement l'ensemble des activités d'adaptation, avec le concours des partenaires bilatéraux et/ou multilatéraux. Le degré de réussite a varié selon les conditions nationales, y compris la qualité des relations entretenues avec les partenaires internationaux. Un certain nombre de PMA ont réussi à faire participer des donateurs potentiels aux derniers stades de l'élaboration des PANA, dans le souci de trouver des sources de financement extérieures au Fonds pour les PMA.

Meilleures pratiques : Faire participer des donateurs potentiels aux derniers stades de la phase de préparation des PANA, au moment de la mise au point d'une stratégie de mise en œuvre, est une très bonne pratique, car cela facilite l'alignement du processus de mise en œuvre avec les projets et les programmes nationaux en cours financés par différentes sources, renforçant ainsi grandement le processus de recherche de cofinancement. Les programmes bilatéraux ont également été en mesure d'appuyer certaines des activités PANA, outre le financement provenant du Fonds pour les PMA. Dans certains pays, on a organisé des tables rondes de donateurs afin d'accroître la sensibilisation aux plus hautes priorités mises de l'avant dans les PANA. Cela constitue une bonne façon de mobiliser des fonds supplémentaires.

L'implication de multiples intervenants et disciplines garantit l'appropriation des résultats du processus par ceux qui l'ont élaboré, et l'approbation des activités PANA aux échelons gouvernementaux voulus fait en sorte d'assurer l'engagement total des pouvoirs publics nationaux.

Enseignements : Vu les ressources limitées du Fonds pour les PMA, la recherche active de financement supplémentaire en provenance d'autres sources contribue à l'efficacité de la mise en œuvre des projets PANA.

En général, les PMA dont la capacité d'adaptation et les arrangements institutionnels laissent le plus à désirer ont peu de succès dans l'obtention d'un financement du Fonds pour les PMA.

4.2.4. ENVISAGER LA PARTICIPATION À LONG TERME DES ÉQUIPES
PANA CONTRIBUE À ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION ET GARANTIT
LA POURSUITE DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS D'ADAPTATION
DANS LE PAYS

Pour tous les PMA, le soutien procuré à l'équipe PANA a cessé avec la fin du processus d'élaboration des projets PANA, menant, dans la plupart des cas, à son démantèlement. Avec l'apparition de nouvelles perspectives d'adaptation, toutefois, il deviendra important de compter sur les capacités existantes et de favoriser la continuité.

Les PMA ont proposé d'établir un mécanisme qui maintiendrait en place les équipes nationales PANA au-delà du processus d'élaboration; celles-ci pourraient agir à titre de catalyseur des actions visant à intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans les plans de développement nationaux en faisant intervenir des ministères responsables. Elles pourraient également aider à mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des PANA, y compris, s'il y a lieu, l'appui au processus de recherche de cofinancement sur le plan des connaissances, de l'évaluation et des justifications.

L'expérience a montré qu'une équipe de mise en œuvre PANA qui bénéficie d'une bonne cohésion est gage de succès dans la réalisation des projets. La continuité institutionnelle est considérée comme nécessaire, non seulement pour relier les phases de l'élaboration et de la mise en œuvre, mais également pour mettre en correspondance le processus PANA avec l'exécution des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA et des accords multilatéraux sur l'environnement et la préparation des communications nationales.

L'engagement d'experts/consultants nationaux et une collaboration soutenue avec tous les intervenants concernés dans l'ensemble des secteurs constituent des facteurs déterminants pour assurer l'efficacité de l'exécution des PANA.

Meilleures pratiques : Les pays qui ont su maintenir une continuité institutionnelle entre la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre des PANA tendent à mieux réussir dans la réalisation de leurs projets PANA.

Enseignements : Un appui soutenu permettant à l'équipe PANA de superviser la conception de la phase de mise en œuvre, après la fin du processus d'élaboration, est largement perçu comme une nécessité par de nombreux PMA, afin d'éviter tout retard dans la mise en œuvre et de tirer pleinement avantage des capacités développées au cours de la phase d'élaboration. Cela peut être facilité en attribuant une partie du budget consacré à la préparation du PANA au maintien de l'équipe au cours de la conception de la mise en œuvre. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui pensent que la promotion de l'expertise locale assure une plus grande appropriation des projets PANA à l'échelle nationale, étant donné que le même personnel poursuit les activités après avoir acquis des connaissances utiles lors de la première phase.

4.2.5. LES INTERACTIONS RÉGULIÈRES ENTRE LE GROUPE D'EXPERTS DES PMA ET LES PMA ONT ÉTÉ TRÈS UTILES

Le Groupe d'experts des PMA a été conçu pour conseiller les PMA parties lors des phases d'élaboration et de mise en œuvre des PANA. Les Parties se sont montrées très satisfaites du travail du Groupe d'experts et cela est attribuable, en partie, aux interactions régulières maintenues avec celles-ci en vue de cerner les problèmes et de trouver des solutions. La collaboration établie lors des événements parallèles et des enquêtes, ainsi que pendant les réunions en face-à-face, a permis de surmonter de nombreux obstacles, notamment des questions très spécifiques à un pays donné.

Le Groupe d'experts des PMA a fourni une aide supplémentaire en produisant les *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*³⁰ (2002), puis par l'organisation d'un atelier mondial pour le lancement du processus d'élaboration des PANA (2002) et quatre stages de formation régionaux sur la préparation des PANA (2003). Ces ateliers visaient à doter les équipes PANA d'outils pratiques pour la l'élaboration des PANA, à partir des lignes directrices du Groupe d'experts, et à faciliter l'échange des expériences.

Répondant à la demande des PMA, le Groupe d'experts a créé un module d'enseignement et lancé cinq stages de formation régionaux destinés à aider les pays à concevoir, élaborer et présenter des propositions de projet, et à donner de l'information sur les problèmes et obstacles qui peuvent se dresser lorsque l'on demande un financement au titre du Fonds pour les PMA, ainsi qu'à traiter des stratégies visant à renforcer la mise en œuvre des PANA. Ces formations étaient fondées sur le *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation*³¹ et cinq ateliers régionaux ont été organisés en tenant compte des besoins locaux et des questions linguistiques. Ils ont été réalisés en collaboration étroite avec le FEM, ses entités d'exécution et les centres d'excellence régionaux et nationaux dans chacune des régions cibles.

Le Groupe d'experts se compose d'un ensemble de spécialistes provenant de divers pays et disciplines, chacun ayant sa spécialité au sein du groupe. Depuis sa mise sur pied en 2001, le Groupe d'experts a accompli quatre mandats (2002–2003, 2004–2005, 2006–2007 et 2008–2010).

Meilleures pratiques : Les interactions régulières entre le Groupe d'experts et les Parties lors des événements parallèles et des enquêtes, ainsi qu'avec le FEM et ses entités d'exécution, a permis de créer des liens utiles entre tous les intervenants dans le processus PANA et de résoudre de nombreuses difficultés qui gênaient la préparation et l'exécution des programmes. La composition diversifiée du Groupe d'experts a par ailleurs contribué à procurer une aide équilibrée aux PMA parties, fondée sur l'expertise de chaque membre.

Enseignements : Les *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation* publiées par le Groupe d'experts se sont avérées très utiles pour donner de plus amples explications sur les différentes étapes du processus d'élaboration. Les exemples fournis par le Groupe d'experts, de même que les manuels et documents techniques sur les PANA ont été très bien reçus par les Parties, ainsi que les ateliers régionaux, qui ont aidé les PMA à éliminer leurs doutes et à échanger leurs expériences avec les autres pays.

La traduction du *Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation* en français et en portugais, et l'organisation d'ateliers dans ces deux langues ont été des initiatives particulièrement bien accueillies par les Parties francophones et lusophones, en favorisant une meilleure compréhension du processus de la part de certains fonctionnaires et intervenants engagés dans les activités PANA.

4.2.6. DE BONNES RELATIONS AVEC L'ENTITÉ D'EXÉCUTION DU FEM FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PANA

Les formalités de demande de financement au titre du Fonds pour les PMA sont à la base du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA. Suite aux directives émises par la COP, le FEM a établi des directives opérationnelles sur la façon dont les pays peuvent accéder à un financement par l'entremise d'une entité d'exécution du FEM.

Le rôle de l'entité d'exécution du FEM est d'aider le pays à formuler une idée de projet cohérente, établie sur une ou plusieurs des grandes priorités PANA et à traduire cette idée dans une fiche FIP, conformément aux modèles fournis par le Fonds pour les PMA. Le pays peut choisir librement parmi les neuf entités d'exécution disponibles pour faciliter la mise en œuvre des projets. Il est en outre possible de réaliser des projets distincts avec des entités d'exécution distinctes, ou de faire participer plusieurs entités à un même projet afin de tirer profit de leur expertise particulière. Le choix des entités d'exécution devrait être fondé sur leurs avantages comparatifs par rapport aux caractéristiques du projet. Les autres aspects à considérer sont les projets actuellement mis en œuvre par cet organisme, et l'expérience et les relations de travail passées avec lui.

Il a beaucoup été question de l'expérience des PMA parties avec les demandes de financement au cours de précédentes réunions du Groupe d'experts; dans le souci d'améliorer ce processus, celui-ci a organisé des formations sur la façon de rédiger les propositions à présenter au FEM. Chaque entité d'exécution a sa propre façon de procéder pour l'élaboration des projets, et même si elle aidera le pays à remplir toutes les exigences, cela peut occasionner des retards dans le traitement des projets, ainsi que des malentendus, si les exigences ne sont pas clairement communiquées.

L'expérience montre que les pays qui choisissent une entité d'exécution avec laquelle ils ont déjà obtenu des résultats positifs dans le passé expriment un degré plus élevé de satisfaction, surtout parce qu'une meilleure interaction est également synonyme d'une plus grande transparence dans l'échange de l'information, d'une compréhension claire des rôles et responsabilités de chacun, d'une meilleure appropriation des projets et d'attentes plus réalistes à l'égard de l'ensemble du processus.

Suite à un dialogue soutenu entre le FEM et ses entités d'exécution avec les PMA parties, ainsi qu'aux formations organisées par le Groupe d'experts des PMA, en collaboration étroite avec le FEM et ses entités d'exécution, on a pu éliminer de nombreux goulots d'étranglement, et l'accès au financement semble plus facile. Le délai nécessaire pour obtenir l'approbation des projets par le Directeur général du FEM a été raccourci et un nombre beaucoup plus élevé d'entités d'exécution du FEM s'impliquent maintenant dans la mise en œuvre des PANA.

Meilleures pratiques : L'une des difficultés que rencontrent certains pays est le choix d'une entité d'exécution du FEM. Il est impossible de ne définir qu'une seule façon de procéder; plusieurs entités d'exécution peuvent apporter leur aide pour un type de projet donné et les facteurs qui entrent en ligne de compte sont variés. Une bonne pratique consiste à opter pour une entité d'exécution qui possède déjà de l'expérience dans une activité donnée, celle-ci étant alors en mesure de mettre son expertise au service du projet. Dans tous les cas, prendre le temps de sonder les avantages présentés par chaque organisme par rapport aux besoins spécifiques du pays et aux objectifs du projet peut garantir, de manière générale, le bon déroulement du processus.

Enseignements : De nombreux pays ont indiqué que le fait d'entretenir de bonnes relations de travail avec une entité d'exécution à l'échelle nationale peut mener à des interactions très positives et à une mise en œuvre efficace des projets PANA. Une communication fluide est également déterminante pour faire face aux goulots d'étranglement au moment où ils surviennent et trouver des solutions convenables. En cas de problème, les pays peuvent et devraient communiquer directement avec le Secrétariat du FEM pour obtenir de l'aide. À long terme, il est beaucoup plus utile de gérer et résoudre les problèmes au fur et à mesure plutôt que d'annuler un projet et de recommencer tout le processus du FEM et du Fonds pour les PMA, avec une nouvelle soumission et une autre entité d'exécution.

³⁰ Affiché à l'adresse : <<http://unfccc.int/resource/ldc/documents/lignesdir.pdf>>.

³¹ Affiché à l'adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009_fr.pdf>.

4.2.7. METTRE AU POINT UNE BONNE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE PEUT AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE PANA

Une décision cruciale à prendre au départ est la façon d'aborder la mise en œuvre du PANA. Les deux options principales sont les suivantes : rechercher un financement au titre du Fonds pour les PMA pour un projet unique, en passant par toutes les formalités de présentation d'une proposition, ou mettre au point une stratégie de mise en œuvre pour l'ensemble du PANA. Cela peut être fait en adoptant une approche intégrée ou une approche-programme qui permet de couvrir l'éventail complet des besoins prioritaires, par l'établissement des plans et justifications nécessaires, puis par la soumission d'une demande de financement au titre du Fonds pour les PMA pour la phase initiale de la mise en œuvre, compte tenu des plafonds imposés à chaque PMA.

Un projet unique peut comporter de multiples activités prioritaires PANA, mais cela n'empêche pas qu'il soit considéré comme un seul projet, conformément aux procédures de traitement du FEM. Un pays peut décider, au départ, de ne réaliser qu'un projet au titre du Fonds pour les PMA, afin de mettre rapidement en route le processus de mise en œuvre, ou lorsque les ressources pour mettre au point une approche plus intégrée font défaut. La plupart des PMA ont opté jusqu'ici pour l'approche du projet unique.

Des discussions récentes sur l'adaptation ont permis d'évaluer l'utilité de l'approche-programme pour accroître l'efficacité des interventions et assurer la pérennité des activités lorsqu'elles sont entièrement intégrées dans des activités et programmes sectoriels et autres.

Il a été observé que même si l'approche-programme peut sembler plus efficace pour renforcer la coordination et accroître les avantages sur le plan de l'adaptation, elle nécessite beaucoup plus de ressources que ce à quoi chaque PMA a droit actuellement au titre du Fonds pour les PMA, et beaucoup plus d'efforts.

On a par ailleurs reconnu qu'étant donné qu'aucune directive claire n'a été émise sur la conception des politiques et des projets lors des stades initiaux de l'élaboration des PANA, la plupart des PMA n'ont pas été en mesure d'établir une stratégie de mise en œuvre au cours de cette phase, susceptible de se conformer aux directives ultérieures concernant la mise en œuvre des PANA en vertu du Fonds pour les PMA.

Meilleures pratiques : Une bonne stratégie de mise en œuvre peut aider à profiter des différentes possibilités offertes à mesure que le financement augmente. Les pays qui ont pu correctement planifier leur stratégie au cours de la phase d'élaboration des PANA ont généralement réalisé une meilleure transition vers la phase de mise en œuvre.

Enseignements : Certains PMA sont d'avis que l'absence de directives précoces sur la mise en œuvre des PANA a empêché de mettre au point une stratégie de mise en œuvre complète au cours de la phase d'élaboration. De nombreux pays ayant adopté l'option du projet unique auraient plutôt opté pour l'approche-programme s'ils avaient pu disposer de directives claires à ce sujet.

4.2.8. LE CYCLE DE PROJET SIMPLIFIÉ DU FONDS POUR LES PMA PERMET D'ACCÉLÉRER L'ACCÈS AUX RESSOURCES

Le Fonds pour les PMA a été créé par la COP en 2001 en vue de faciliter la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés. À partir des directives de la décision 3/CP.11, le Fonds a mis au point plusieurs concepts spéciaux, destinés à simplifier l'élaboration des projets et à offrir un accès accéléré au financement. Les formalités sont beaucoup plus réduites par rapport à celles établies pour les projets normaux du FEM, les projets étant traités dès réception, ce qui raccourcit les délais. Par ailleurs, une seule approbation, de la part du Conseil du Fonds pour les PMA, est nécessaire.

En vertu de la politique du Fonds pour les PMA, chaque pays a accès à une part des ressources totales, et cette part augmente proportionnellement en fonction de la taille du fonds. Au 31 mars 2011, les donateurs s'étaient engagés à verser 324 millions dollars US dans ce mécanisme.

De nombreuses Parties sont d'avis que l'évolution dans le temps des directives du FEM pour l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et la nécessité pour ces pays de s'ajuster aux changements ont causé des délais excessifs dans la réalisation des projets PANA, comme le montre l'introduction des nouvelles procédures de demande de financement au titre du Fonds pour les PMA.

Lorsque les PANA ont été lancés, le cycle de projet était fondé sur un ensemble défini de modèles; ceux-ci ont été ultérieurement remplacés. Toutefois, les *Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action aux fins de l'adaptation* donnent des indications sur l'établissement de profils de projet fondés sur les informations demandées dans les modèles d'origine, et les PMA qui étaient parvenus à la phase de mise en œuvre au moment de ces changements ont vu leurs projets annulés et ont dû présenter à nouveau des propositions de projet avec les nouveaux formats, ce qui a causé un retard considérable dans le processus d'approbation.

Les entités d'exécution du FEM aident les pays à réaliser leurs activités d'adaptation au moyen d'un financement obtenu au titre de différents fonds administrés par le FEM, et d'autres sources. Afin de faciliter leurs propres procédures de travail, les entités d'exécution ont mis au point des modèles et une liste des principaux éléments des projets d'adaptation qu'elles peuvent appuyer. Alors que les PANA ne s'occupent que des besoins urgents et immédiats et que le Fonds pour les PMA propose des formalités accélérées, les étapes suivies par les entités ne prennent souvent pas en compte ces aspects, et tous les projets sont articulés autour des procédures standard de ces agences, quelle que soit la source de financement. Cela a pour effet de prolonger la durée de la phase d'élaboration des projets et donne lieu, parfois, à une répétition des étapes déjà menées au cours du stade de préparation des PANA, notamment les consultations auprès des intervenants.

Meilleures pratiques : Le cycle de projet simplifié pour les projets financés au titre du Fonds pour les PMA facilite l'accès, par les PMA, aux ressources mises à disposition par le FEM. De nombreux concepts, comme le cofinancement des projets d'adaptation, ont été affinés et simplifiés par l'entremise du Fonds pour les PMA, rendant ainsi les formalités beaucoup moins complexes qu'avec les projets réguliers appuyés par le Fonds d'affectation spéciale du FEM, qui est tenu de montrer des avantages globaux au moyen de la méthode de justification des coûts différentiels.

Le principe d'« accès équilibré » appliqué par le Fonds pour les PMA constitue également une bonne pratique, car il évite les risques liés à la politique du « premier arrivé, premier servi », qui répartirait les ressources disponibles entre un nombre limité de PMA, à savoir ceux qui possèdent les meilleures capacités institutionnelles pour l'élaboration des projets.

Enseignements : Les changements de procédure sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution des besoins et améliorer les processus; il convient toutefois de mettre en place de bons arrangements de transition de manière à éviter tout délai excessif ou inutile. La principale recommandation qui pourrait découler de l'expérience acquise avec le passage du système PDF au système FIP/PPG est que l'on devrait éviter, dans toute la mesure du possible, d'obliger les pays à représenter leur proposition de projet et à rechercher une nouvelle approbation. Des mesures devraient être prises pour faciliter la transition. De nombreux PMA croient qu'étant donné que l'on attribue une part déterminée des ressources totales du Fonds à chaque pays, les formalités d'accès au financement devraient être beaucoup allégées, et l'on devrait mettre l'accent sur la conception de la mise en œuvre plutôt que sur le choix d'un projet. Des procédures transparentes au cours des phases de conception et de mise en œuvre des projets pourraient empêcher les pays d'avoir des attentes conflictuelles.

4.2.9. UNE PLANIFICATION DES PROJETS D'ADAPTATION AXÉE INITIALEMENT SUR LES BESOINS URGENTS ET IMMÉDIATS PEUT MISER SUR LES CONNAISSANCES EXISTANTES

Le niveau de connaissances varie d'un pays à l'autre, en particulier d'un PMA à un autre, mais à l'échelon mondial et régional, celui-ci est très bon, grâce aux efforts collectifs.

De nombreuses Parties ont affirmé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une compréhension scientifique complète des impacts des changements climatiques avant d'agir, et que sur le plan de l'adaptation face aux changements climatiques, de nombreuses actions peuvent être entreprises ultérieurement afin de renforcer la capacité d'adaptation et de diminuer les effets de l'évolution du climat et les coûts des mesures de parade.

En fait, la nécessité de s'occuper des besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation, lesquels peuvent être déterminés à partir des connaissances actuelles, sous-tend la conception des PANA. À cet égard, le PANA est un concept qui permet de garantir que les PMA peuvent gérer les impacts immédiats connus des changements climatiques, tout en renforçant leur capacité à satisfaire leurs besoins futurs grâce à une meilleure résilience.

Les autres éléments du programme de travail en faveur des PMA sont également très importants en ce qu'ils ont été conçus pour compléter les PANA et combler les lacunes sur le plan de la capacité de gestion des changements climatiques.

Meilleures pratiques : Dans de nombreux pays, l'organisation de consultations dans le cadre de la phase d'élaboration des PANA a permis de recueillir des renseignements utiles sur la vulnérabilité face aux changements climatiques auprès d'un large éventail de parties prenantes, notamment les gouvernements locaux, les collectivités locales, les groupes religieux inscrits, les associations, les ONG et le secteur privé. Au cours du processus, certaines équipes PANA ont même pu recenser de bons exemples d'activités d'adaptation communautaires du type traditionnel ou contemporain déjà mises en œuvre sur le terrain. Toute cette information a constitué un bon point de départ pour déterminer les actions à prendre pour satisfaire les besoins urgents et immédiats.

Enseignements : Certains écarts peuvent être relevés entre l'information transmise par les communautés et celle recueillie à l'échelle gouvernementale. Ces différences sont souvent attribuables au fait que les collectivités locales réagissent surtout en fonction de la demande, alors que les pouvoirs publics sont surtout motivés par des questions d'ordre politique. Il faut donc agir avec prudence quand on traite des besoins et attentes à ces deux niveaux, y compris lors du choix des activités d'adaptation, en ayant recours, par exemple, à une analyse multicritères.

4.3. PROCHAINES ÉTAPES : D'AUTRES ÉTUDES DE CAS NATIONALES ET ÉTABLISSEMENT D'UNE PLATE-FORME POUR LES MEILLEURES PRATIQUES ET LES ENSEIGNEMENTS

D'autres données et informations sont en train d'être collectées et on demande actuellement aux PMA parties d'actualiser leurs renseignements en vue de pouvoir surveiller et suivre en permanence l'état d'avancement des PANA et des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA.

Afin de faciliter le tri des meilleures pratiques et enseignements, le Groupe d'experts des PMA mettra au point des procédures spécifiques, notamment des étapes visant à amener divers intervenants et organisations à apporter d'autres contributions et points de vue. Le Groupe d'experts entend partager sur le portail des PMA tous les renseignements concernant les experts, les meilleures pratiques et les enseignements fournis par chaque PMA.³²

Le Groupe d'experts poursuit parallèlement des discussions avec le FEM, ses entités d'exécution, les PMA parties et les équipes PANA en vue de cerner les goulots d'étranglement et de trouver des solutions adéquates afin de mieux répondre aux préoccupations des PMA.

La présente publication ne mettra pas un point final aux débats sur la question. Il s'agit d'une première étape vers l'établissement d'une plate-forme pour les meilleures pratiques et les enseignements recensés à partir des études de cas nationales et des discussions dont il a été question plus haut.

³² Affiché à l'adresse : <<http://www.unfccc.int/Idc>>.

V. ANNEXES/TABLEAUX

5.1. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES PANA AU 13 MAI 2011

Tableau V-2. État d'avancement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au 22 septembre 2011

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Afghanistan	Septembre 2009	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques en Afghanistan	Février 2010	-
Angola	Pas encore soumis	-	-	-
Bangladesh	Novembre 2005	Projet no 1 : Adaptation communautaire face aux changements climatiques grâce à des projets de boisement	Avril 2007	Décembre 2008
Bénin	Janvier 2008	Projet no 1 : Programme d'adaptation intégrée pour la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin	Juin 2008	Janvier 2010
Bhoutan	Mai 2006	Projet no 1 : Réduction des risques et vulnérabilités associés aux crues de rupture de lac glaciaire dans les vallées de Punakha-Wangdi et Chamkhar	Août 2007	Mars 2008
Burkina Faso	Décembre 2007	Projet no 1 : Renforcement des capacités d'adaptation et réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques au Burkina Faso	Août 2008	Avril 2009
Burundi	Février 2007	Projet no 1 : Amélioration de la gestion des risques climatiques et de l'adaptation au Burundi	Avril 2010	-
Cambodge	Mars 2007	Projet no 1 : Évaluation des vulnérabilités et programme d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières du Cambodge pour l'amélioration des modes de subsistance et la préservation des écosystèmes	Janvier 2010	-
		Projet no 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience des communautés rurales face à l'évolution et à la variabilité du climat au moyen de micro approches axées sur les bassins versants en vue d'atteindre une sécurité alimentaire durable	Août 2011	-

Tableau V-2. État d'avancement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au 22 septembre 2011 (suite)

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Cap Vert	Décembre 2007	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques dans le secteur de l'eau au Cap Vert	Décembre 2009	Septembre 2009
République Centrafricaine	Juin 2008	Projet no 1 : Programme d'adaptation intégrée pour la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire	Septembre 2010	-
Tchad	Février 2010	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation des institutions nationales et des communautés rurales face aux effets des changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau de la République du Tchad	Décembre 2010 <i>Projet en cours de révision pour tenir compte des initiatives de la Grande muraille verte</i>	-
Comores	Novembre 2006	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur de la gestion des ressources en eau aux Comores	Décembre 2008	Août 2010
République démocratique du Congo	Septembre 2006	Projet no 1 : Renforcement de la capacité du secteur de l'agriculture de la République démocratique du Congo à se préparer et à répondre aux nouvelles menaces que font peser les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires	Juillet 2008	Janvier 2010
Djibouti	Octobre 2006	Projet no 1 : Mise en œuvre des activités prioritaires PANA destinées à renforcer la résilience dans les zones côtières les plus vulnérables de Djibouti	Juin 2007	Mai 2010
Érythrée	Mai 2007	Projet no 1 : Intégration des risques liés aux changements climatiques dans la gestion communautaire de l'élevage dans les basses terres du nord-ouest de l'Érythrée	Mai 2007	Août 2009
Éthiopie	Juin 2008	Projet no 1 : Promotion de l'adaptation autonome à l'échelle communautaire en Éthiopie	Février 2010	-
Gambie	Janvier 2008	Projet no 1 : Protection accrue contre les vulnérabilités grâce aux systèmes d'alerte précoce aux changements climatiques en Gambie	Juillet 2008	Mars 2011
Guinée	Juillet 2007	Projet no 1 : Renforcement de la résilience et de l'adaptation face aux effets néfastes des changements climatiques dans les zones côtières vulnérables de la Guinée	Juin 2008	Octobre 2010
Guinée-Bissau	Février 2008	Projet no 1 : Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation face aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau en Guinée-Bissau	Juin 2009	Décembre 2010

Tableau V-2. **État d'avancement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au 22 septembre 2011** (suite)

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Haïti	Décembre 2006	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation des communautés côtières haïtiennes aux effets des changements climatiques sur les stratégies de développement durable	Août 2008	Décembre 2010
		Projet no 2 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophes agricoles en vue d'améliorer la sécurité alimentaire après le tremblement de terre	Février 2010	-
Kiribati	Janvier 2007	Projet no 1 : Renforcement de la résilience face à la variabilité du climat et aux phénomènes dangereux d'origine climatique	Août 2009	Août 2011
République démocratique populaire lao	Mai 2009	Projet no 1 : Renforcement de la résilience du secteur agricole de la République démocratique populaire lao face aux effets des changements climatiques	Août 2009	Novembre 2010
		Projet no 2 : Gouvernance efficace des petites infrastructures rurales et préparation aux catastrophes dans le contexte des changements climatiques	2011	-
Lesotho	Juin 2007	Projet no 1 : Amélioration du système d'alerte précoce en vue de réduire les impacts des changements climatiques et renforcement des capacités pour l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans le développement	Novembre 2008	Juin 2011
Liberia	Juillet 2007	Projet no 1 : Renforcement de la résilience des zones côtières vulnérables du Liberia face aux risques associés aux changements climatiques	Février 2010	Juin 2010
		Projet no 2 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques par l'intégration des questions relatives à l'adaptation dans le développement du secteur agricole au Liberia	Juin 2010	-
Madagascar	Décembre 2006	-	-	-
Malawi	Mars 2006	Projet no 1 : Adaptation des modes de subsistance ruraux et des pratiques agricoles face à l'évolution du climat	Avril 2007	Octobre 2010
Maldives	Mars 2008	Projet no 1 : Intégration des risques associés aux changements climatiques dans le programme pour un développement insulaire plus sûr aux Maldives	Novembre 2008	Novembre 2009

Tableau V-2. État d'avancement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au 22 septembre 2011 (suite)

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Mali	Décembre 2007	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience du secteur agricole au Mali	Septembre 2008	Mars 2010
		Projet no 2 : Intégration de la résilience climatique dans les programmes de production agricole et de sécurité alimentaire appliqués aux zones rurales au Mali	Avril 2009	Avril 2011
Mauritanie	Novembre 2004	Projet no 1 : Soutien procuré à l'adaptation des systèmes de production agricole vulnérables en Mauritanie	Février 2009	Juin 2011
Myanmar	Pas encore soumis	-	-	-
Népal	Novembre 2010	Projet no 1 : Réduction des risques d'inondation et de crue de rupture de lac glaciaire dans les communautés	Non disponible	-
Niger	Juillet 2006	Projet no 1 : Mise en œuvre des activités prioritaires PANA en vue de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole du Niger face aux changements climatiques	Septembre 2007	Août 2009
Rwanda	Mai 2007	Projet no 1 : Réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques par l'établissement de systèmes d'alerte précoce et de prévention des catastrophes et appui à la gestion intégrée des bassins versants dans les zones exposées aux crues	Octobre 2008	Mars 2010
Samoa	Décembre 2005	Projet no 1 : Adaptation intégrée aux changements climatiques à Samoa	Avril 2007	Février 2009
		Projet no 2 : Intégration des risques liés aux changements climatiques et de la résilience dans la gestion des forêts	Décembre 2009	Mars 2011
Sao Tomé-et- Principe	Novembre 2007	Projet no 1 : Sao Tomé-et- Principe : adaptation aux changements climatiques	Mai 2009	Mai 2011
		Projet no 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des éleveurs les plus vulnérables	Juin 2010	-
Sénégal	Novembre 2006	Projet no 1 : Projet d'adaptation face aux changements climatiques dans les secteurs de la gestion des bassins versants et des retenues d'eau	Non disponible	-
Sierra Leone	Juin 2008	Projet no 1 : Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de la production agricole et de la sécurité alimentaire en Sierra Leone	Juillet 2008	Décembre 2010
Îles Salomon	Décembre 2008	-	-	-

Tableau V-2. État d'avancement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au 22 septembre 2011 (suite)

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Soudan	Juin 2007	Projet no 1 : Mise en œuvre des activités prioritaires PANA destinées à renforcer la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'eau face aux effets néfastes des changements climatiques	Août 2007	Septembre 2009
République Unie de Tanzanie	Septembre 2007	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation des zones côtières productives de Tanzanie face aux changements climatiques	Septembre 2009	-
Timor-Leste	Septembre 2011	Projet no 1 : Renforcement de la résilience des petites infrastructures rurales et des systèmes de gouvernement locaux face à la variabilité du climat et aux risques associés	Septembre 2011	-
Togo	Septembre 2009	Projet no 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation du secteur de l'agriculture togolais face aux changements climatiques	Mai 2010 <i>Projet retiré</i>	-
		Projet no 1(bis) : Adaptation de la production agricole au Togo	Août 2011	-
Tuvalu	Mai 2007	Projet no 1 : Renforcement de la résilience des zones et établissements côtiers face aux changements climatiques	Mai 2008	Novembre 2009
Ouganda	Décembre 2007	-	-	-
Vanuatu	Décembre 2007	Projet no 1 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux risques naturels	Septembre 2008	-
Yémen	Avril 2009	Projet no 1 : Gestion intégrée des zones côtières au Yémen	Avril 2009	-
Zambie	Octobre 2007	Projet no 1 : Adaptation aux effets de la sécheresse et des changements climatiques dans les zones agro écologiques 1 et 2 de la Zambie	Juin 2008	Décembre 2009

Abréviations : PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation; FIP = Fiche d'identité du projet

5.2. PUBLICATIONS CHOISIES PAR LE GROUPE D'EXPERTS DES PMA

Tableau V-3. Publications choisies par le Groupe d'experts des PMA

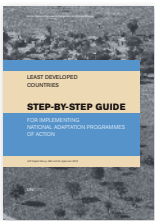
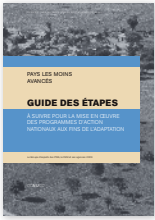



Couverture	Titre et lien Internet	Brève description
	<p>Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (anglais, français et portugais)</p> <p>Anglais <http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf></p>	<p>Ce guide a été rédigé en vue d'aider les PMA à concevoir la mise en œuvre des PANA et les équipes nationales à accéder aux ressources mises à disposition par le Fonds pour les PMA. Ce guide a été élaboré par le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le FEM et ses entités d'exécution.</p>
	<p>Français <http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009_fr.pdf></p>	
	<p>Portugais <http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009_pr.pdf></p>	
	<p>CD-ROM NAPA Source Kit (2009)</p>	<p>Ce CD-ROM renferme tous les documents pertinents se rapportant aux PMA dans le contexte de la CCNUCC, y compris les décisions de la COP, le Guide des étapes à suivre pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, les documents didactiques mis au point par le Groupe d'experts des PMA et les documents de projet présentés au FEM en vue d'obtenir un financement au titre du Fonds pour les PMA.</p>
	<p>Document d'information 2009 : Support Needed to Fully Implement National Adaptation Programmes of Action</p> <p><http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_ldc_sn_napa.pdf></p>	<p>Ce document analyse les renseignements contenus dans les PANA, ainsi que les données relatives aux coûts renfermées dans les propositions de projet présentées au FEM en vue d'obtenir un financement au titre du Fonds pour les PMA, afin de donner une indication de l'aide financière nécessaire pour la mise en œuvre complète des PANA. D'autres types d'aide, y compris le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies et les arrangements institutionnels, sont également examinés.</p>

Tableau V-3. Publications choisies par le Groupe d'experts des PMA (suite)




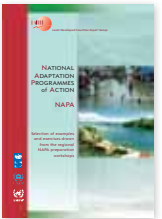
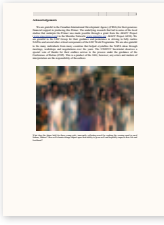

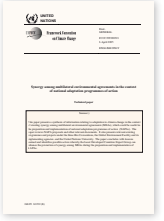
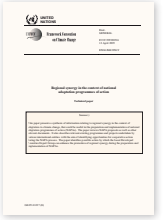

Couverture	Titre et lien Internet	Brève description
	<p>Document technique 2009 : Overview of Preparation, Design of Implementation Strategies and Submission of Revised Project Lists and Profiles</p> <p>http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf</p>	<p>Ce document décrit les étapes à suivre pour préparer les PANA et explore les différentes options possibles pour résoudre les problèmes décelés par les équipes PANA, à partir des enseignements tirés et des meilleures pratiques. Il présente aussi une méthode d'actualisation des PANA que peuvent appliquer les PMA parties en transmettant des informations pour compléter les programmes déjà soumis, de manière à mettre à jour les risques et les priorités. Ce document constitue également une contribution du Groupe d'experts des PMA au programme de travail de Nairobi et pourrait alimenter les discussions sur la planification de l'adaptation menées par le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention.</p>
	<p>Brochure sur les PMA 2009 : Least Developed Countries under the UNFCCC</p> <p>http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_brochure2009.pdf</p>	<p>Présentation des pays les moins avancés au titre de la CCNUCC.</p>
	<p>Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (anglais, français et portugais)</p> <p>Anglais http://unfccc.int/resource/docs/publications/annguid_e.pdf</p> <p>Français http://unfccc.int/resource/docs/publications/annguid_f.pdf</p> <p>Portugais http://unfccc.int/resource/docs/publications/annguid_p.pdf</p>	<p>Annotations du Groupe d'experts des PMA sur les Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, destinées à donner des éclaircissements sur les activités qui devraient être entreprises à chaque étape du processus d'élaboration des PANA.</p>
	<p>Selection of examples and exercises drawn from regional NAPA workshops</p> <p>http://unfccc.int/6110.php</p>	<p>Cette publication a pour objectif principal de partager l'expérience acquise au cours de quatre ateliers régionaux consacrés aux PANA. Ces ateliers ont été organisés sous la conduite du Groupe d'experts des PMA, avec l'appui des projets financés par le PNUD/FEM, du PNUE et de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) était l'entité d'exécution.</p>

Tableau V-3. Publications choisies par le Groupe d'experts des PMA (suite)

Couverture	Titre et lien Internet	Brève description
	<p>The NAPA Primer</p> <p>http://unfccc.int/6110.php</p>	<p>Ce guide d'introduction aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation PANA montre comment ces programmes s'intègrent aux grands débats sur les changements climatiques et l'adaptation.</p>
	<p>Document technique 2005-2 : Synthesis of Available Information for the Preparation of National Adaptation Programmes of Action</p> <p>http://unfccc.int/resource/docs/2005/tp/eng/02.pdf</p>	<p>Ce document technique préparé par le Groupe d'experts des PMA fait la synthèse des informations disponibles sur l'élaboration des PANA. Il répond à un besoin exprimé par les PMA parties au cours d'ateliers régionaux sur l'élaboration des PANA tenus par le Groupe d'experts en 2003. Il traite à la fois de la nature de l'information à chercher ainsi que des façons d'accéder aux sources.</p>
	<p>Document technique 2005-3 : Synergy Among Multilateral Environmental Agreements</p> <p>http://unfccc.int/resource/docs/2005/tp/eng/03.pdf</p>	<p>Ce document fait la synthèse de l'information publiée sur l'adaptation aux changements climatiques dans le contexte de la création de synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), qui pourrait être utile dans l'élaboration et la mise en œuvre des PANA.</p>
	<p>Document technique 2005-4 : Regional synergy in the Context of National Adaptation Programmes of Action</p> <p>http://unfccc.int/resource/docs/2005/tp/eng/04.pdf</p>	<p>Ce document fait la synthèse de l'information se rapportant aux synergies régionales dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques, qui pourrait être utile dans l'élaboration et la mise en œuvre des PANA. Il examine les propositions PANA, ainsi que d'autres documents pertinents. Il décrit par ailleurs les programmes et projets existants lancés par diverses entités internationales, en vue de cerner les possibilités de coopération au cours du processus PANA. Le document définit des actions possibles par lesquelles le Groupe d'experts des PMA peut renforcer la promotion des synergies régionales pendant l'élaboration et la mise en œuvre des PANA.</p>
	<p>Document technique 2005-5 : Elements for Implementation Strategies for National Adaptation Programmes of Action</p> <p>http://unfccc.int/resource/docs/2005/tp/eng/05.pdf</p>	<p>Ce document technique préparé par le Groupe d'experts des PMA fournit des éléments pour les stratégies de mise en œuvre des PANA. Il répond à un besoin exprimé par les PMA parties et les équipes PANA concernant de nouvelles directives sur le classement des activités prioritaires, les sources de financement, les cadres institutionnels pour la mise en œuvre des PANA, l'intégration, et le suivi et l'évaluation des activités PANA.</p>

Abréviations : PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation; PMA = pays les moins avancés; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FIP = Fiche d'identité du projet; CCNUCC = Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

5.3. PRINCIPAUX DOCUMENTS ET PUBLICATIONS DU FEM SUR LE FONDS POUR LES PMA

Tableau V-4. Principaux documents et publications du FEM sur le Fonds pour les PMA

Titre	Lien Web
Directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques par les pays les moins avancés. Avril 2002	< http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/capacity_building/application/pdf/gefsecnapaguideeng.pdf >
Programming Paper for Funding the Implementation of NAPAs under the LDC Trust Fund. Mai 2006	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/GEFC.28.18.pdf >
Comparative Advantages of the GEF Agencies. Juin 2007 (GEF/C.31/5 rev.1)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.31.5%20Comparative%20advantages.pdf >
Results-Based Management Framework for Least Developed Countries Fund (LDCF) and Special Climate Change Fund (SCCF). Mai 2009 (GEF/LDCF.SCCF.6/4)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/LDCF.SCCF_6.4.Results_based_Management.pdf >
Implementation of Results-Based Management under the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund. Octobre 2009 (GEF/LDCF.SCCF.7/4)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/LDCF.SCCF_7.4_RBM%20implementation%20paper_v.7.pdf >
Accessing Resources under the Least Developed Countries Fund. Mai 2010 (GEF/LDCF.SCCF.8/3)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/Accessing%20Resources.pdf >
Accessing Resources under the Least Developed Countries Fund. Juillet 2011	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23469_LDCF.pdf >

Abréviations : PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation; PMA = pays les moins avancés; FEM = Fonds pour l'environnement mondial.





© 2011 Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Tous droits réservés

Cette publication est pour un usage public et ne constitue pas un texte officiel de la Convention tant sur un plan légal que technique. A moins que ce ne soit précisé par une légende ou un signe graphique, la reproduction de tout ou partie du contenu de la publication est autorisée sous réserve que la source soit citée.

Pour plus d'information, veuillez contacter

Le secrétariat sur les changements climatiques (CCNUCC)

Martin-Luther-King-Strasse 8

53175 Bonn, Allemagne

Téléphone +49. 228. 815 10 00

Téléfax +49. 228. 815 19 99

Le secrétariat soutien les PMA à travers le programme dédié à l'adaptation.

Veuillez visiter le Portail des Pays les Moins Avancés sur <http://www.unfccc.int/ldc>

ISBN 92-9219-084-9

Photos:

Pages 4, 8, 30, 47, 51, 55, 56, 59, 65 and 86 © Paul Desanker (CCNUCC)

Pages 32 and 35 © Thomas Senett (Banque mondiale)

Page 36 © Département de géologie et des mines, Ministère des affaires économiques, Gouvernement royal du Bhoutan

Pages 39 © Ministère des services hydro-météorologiques, Ministère des affaires économiques, Gouvernement royal du Bhoutan

Page 40 © Curt Carnemark (Banque mondiale)

Page 43 © Yosef Hadar (Banque mondiale)

Page 44 © Marco Dormino for UNICEF (UN news and media)

Page 47 © Eskinder Debebe (UN news and media)

Page 52 © Francis Dobbs (Banque mondiale)

Page 61 © Yosef Hadar (Banque mondiale)

Direction artistique et conception : Heller & C GmbH, Cologne

Impression : DCM Druck Center Meckenheim

Papier : Papyrus RecyStar Polar*

* Papier recyclé